N° 258 Avril 1939

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXV

R

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

2, RUE DE POISSY, PARIS, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

Ferdinand Lot, Le dialecte roman des *Serments de Strasbourg*..... 145
Pierre Laurent, Contribution à l'histoire du lexique français..... 164
Suzanne Duparc-Quioc, Les manuscrits de la *Conquête de Jérusalem*.. 183
L.-F. Flutre, *L'Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* par Henri de Valenciennes est-elle un poème dérimé ?..... 204

MÉLANGES

Jean Coromines, Catalan *roldor* « sumac »..... 218
Gunnar Tilander, Vieux français *chevoir, chavoir*..... 221
Leo Spitzer, Additions à l'article de M. Tilander sur le fr. *mot* (*Romania*, LXIV, 347 sq.)..... 225
Henri Martin, L'explicit du *Partenopeus de Blois* dans le ms. Bib. Nat. n. acq. franç. 7516..... 226
Ruth J. Dean, Manuscrit du *Roman de la Rose* à Jersey..... 233

CORRECTIONS

Francis Bar, *La Destruction de Rome* et *Fierabras* du ms. Egerton 3028 du Musée britannique, éd. L. Brandin..... 238

COMPTES RENDUS

A. Ugolini, Il canzoniere inedito di Cerveri di Girona ; — A. Kolsen, Sechs Gedichte des Trobadors Cerveri de Girona (A. Jeanroy).... 240
La Chanson de Flocvant, étude critique et édition par F. H. Bateson (F. Lecoy)..... 245
Renaut [de Beaujeu], *Le lai d'Ignaure* ou *lai du prisonnier*, éd. par Rita Lejeune (A. Henry, A. Jeanroy)..... 248
Grace Franck et Dorothy Miner, Proverbes en rimes (N. Dupire, A. Jeanroy)..... 257
Les Miracles de sainte Geneviève, hgg. von Clotilde Sennewaldt (A. Långfors)..... 262

PÉRIODIQUES 266

CHRONIQUE 279

Les prochains numéros contiendront :

† A. T. Baker, La vie anglo-normande de Sainte Foy d'Agen par Simon de Walsingham.
Suzanne Dobelmann, *Lo Gardacors de Nostra Dona*.
L.-F. Flutre, Notes sur le vocabulaire des *Faits des Romains*.
A. H. Krappe, Florent et Octavian.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
— *La Chevalerie de Dieu*.
Ch. J. Liebman jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
J. Morawski, Mélanges de littérature pieuse (*suite*).
L. Spitzer, La conjonction romane *si*.
F. J. Tanquerey, Un poème français d'exhortation à l'amour divin.
B. Woledge, Les versions en prose française de *Ami et Amile*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE DIALECTE ROMAN DES SERMENTS DE STRASBOURG

Le problème doit être subdivisé. Il faut se demander et quel dialecte roman pouvait connaître le roi qui prononça le serment en *lingua romana* et quel dialecte parlait l'armée du roi de France occidentale ?

On a dit dans une précédente étude [1] que, parmi les Carolingiens qui ont vécu aux VIII^e^ et IX^e^ siècles, les seuls auxquels la connaissance d'une langue romane quelconque paraissait inutile sont précisément les jeunes princes qui échangèrent les célèbres serments, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Le premier fut envoyé en Bavière, âgé d'une vingtaine d'années, en 826 et, dès 833, il mit la main sur la France rhénane et l'Alemannie. Le second reçut en 829, à l'âge de six ans, un petit État composé de l'Alemannie, de l'Alsace, de la Rhétie et si, plus tard, la tendresse paternelle accrut son lot de la Bourgogne, de la Provence, puis de l'Aquitaine, puis de la Neustrie, enfin s'il eut la perpective de régner sur toute la région à l'Ouest de la Meuse, du Jura et des Alpes, ce fut à une époque (839) où il avait déjà fait l'apprentissage de la langue ou des langues qui lui étaient nécessaires.

Et cependant non seulement Charles, mais Louis savaient quelque chose de la *lingua romana*, ou plutôt d'un de ses aspects, car depuis la décomposition de l'Empire romain, au cours du V^e^ siècle, la langue parlée par les populations indigènes de l'Occident, n'ayant plus de centre, évolue sur place, région par région, pagus par pagus, presque village par village. On a dit aussi que les idiomes romans que les premiers Carolingiens avaient entendu parler autour d'eux et dont ils avaient appris

1. *Romania*, LXIV (1938), 445-453.

quelque chose, sont l'ancêtre du lorrain et surtout du wallon. Tels sont les seuls dialectes[1] que Louis et Charles aient pu connaître dans leur enfance et leur adolescence, alors qu'ils vivaient encore dans l'entourage de leurs parents.

Mais, à partir de 843, Charles a été familier avec l'ancêtre du picard dont les analogies bien connues avec le wallon étaient sans doute plus accentuées à cette époque.

C'est de cette région « picarde » que ce roi a tiré pendant son règne le plus clair de ses ressources, c'est elle qui lui a donné les « fidèles » qui constituent son armée.

On pourrait donc croire, au premier abord, que le texte roman des serments de Strasbourg doit nous représenter l'état picardo-wallon de l'époque. En réalité il n'en est rien.

A la date de 842, la région « picarde », pour user rétrospectivement de ce terme, n'est pas encore au pouvoir de Charles. Elle se dérobe à ses invites. Elle se porte plutôt du côté de l'aîné, l'empereur Lothaire. L'armée devant laquelle Louis prononce son serment en roman et qui prête, à son tour, un serment dans la même langue, n'est pas composée de Français de « France », c'est-à-dire de la région comprise entre la Seine et la Meuse.

Pour se faire une idée de la composition ethnique et linguistique de l'armée de Charles — et c'est le point crucial — il est nécessaire de rappeler, les vicissitudes de l'existence du jeune roi entre 839 et 842[2].

---

1. L'emploi du pluriel n'est justifié que si déjà le roman du Nord et du Nord-Est de la Gaule se subdivisait en wallon, picard, lorrain. Ce problème est encore loin d'être éclairci et ne le sera peut-être jamais. Voir à ce sujet l'ouvrage vieilli, mais encore utile, de Gustav Lücking, *Die ältesten französischen Mundarten* (Berlin, 1875), et les critiques de Gaston Paris (dans *Romania*, I, 317) et Wendelin Foerster (dans *Liter. Zentralblatt*, 26 janvier 1898, p. 118).

2. L'exposé qui suit se fonde naturellement sur les *Historiae* de Nithard, sorte de journal tenu presque au jour le jour par ce partisan et compagnon du roi Charles dont il était le cousin. On peut avoir recours soit à l'édition d'Ernest Müller (Hanovre, 1907), soit à l'édition Ph. Lauer (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, par L. Halphen, fasc. 7). Ce texte a été l'objet d'un commentaire excellent de Meyer von Knonau, *Ueber Nitardes vier Bücher Geschichten* (Leipzig, 1866). — Récit des événements dans L. Halphen et F. Lot, *Le règne de Charles le Chauve*, I, 1909 (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 175).

*
* *

Voulant faire de Charles un roi d'Aquitaine, au détriment de son petit-fils Pépin II, fils de Pépin I, Louis le Pieux avait dû mener en ce pays une expédition armée. Il se trouvait à Poitiers en février 840, quand il fut rappelé vers l'Est par le soulèvement de Louis le Germanique. Charles, malgré sa jeunesse — il avait seize ans —, prit le commandement des troupes laissées en Aquitaine et poursuivit la campagne, même après la mort de son père survenue, à Ingelheim, le 20 juin 840.

Toutefois il tenta un accord avec son jeune neveu Pépin II. Un colloque fut fixé à Bourges pour juillet, mais Pépin fit défaut. Alors Charles licencia son armée[1] ou peut-être son armée se licencia elle-même[2]. Cependant il laissa trois commandements à Clermont, Limoges, Angoulême, et par Tours (où il paraît le 10 août) et Orléans gagna Quierzy, le 24 août. Il n'avait, nous dit son parent Nithard, (l. II, c. 2), qui l'accompagnait, que très peu de monde avec lui (*cum perpaucis*). Il espérait, il est vrai, recevoir le serment de fidélité des grands d'entre Meuse et Seine : ceux-ci le suppliaient d'accourir avant que Lothaire, manquant au traité de Worms de l'année précédente, n'eût fait irruption. Charles reçut en effet le serment d'un certain nombre de personnages habitant en deçà de la forêt Charbonnière, qui allait de Landrecies à l'emplacement actuel de Bruxelles[3], mais les grands de la région située entre la Charbonnière et la Meuse firent défection.

Pour comble de malheur Charles apprit que Pépin, en Aquitaine, allait se jeter sur sa mère, laissée en cette région : il vola au secours de Judith et mit en fuite Pépin.

---

1. On le sait par une lettre de Loup de Ferrières. Voir Halphen et Lot, *Charles le Chauve*, p. 14, note 6 et p. 16, note 7.

2. Le service militaire dû par les fidèles ne comportait pas en principe de limitation. En fait il ne s'étendait pas au delà de trois mois, durée qui, bien vite, sera réduite à 40 jours pour la chevalerie. Voir G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. IV, p. 551 ; P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France*, p. 255-280.

3. Van der Essen a montré que telle était la direction de la Forêt Charbonnière. Voir *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. I.

Profitant de cette absence Lothaire franchit la Meuse, limite des États de Charles selon les stipulations de Worms, et s'avance jusqu'à la Seine. Le comte de Paris, Girard [1], et l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, passent de son côté. De même le Carolingien Bernard, fils de Bernard d'Italie, sans doute comte de Vermandois [2], et « d'autres, préférant trahir leurs serments à la manière des serfs plutôt que de perdre momentanément leurs biens [3] ». Lothaire s'avance jusqu'à Chartres, après avoir lancé des proclamations aux peuples d'entre Seine et Loire pour les engager à se joindre à lui. Ensuite, sur l'avis qu'un certain nombre de grands de Neustrie voulaient opérer leur soumission, il projette de gagner la Loire « se fiant au grand nombre des siens » [4].

La situation de Charles parut alors désespérée. Son frère aîné, « avec une immense armée », conspirait sa perte ; Pépin en fuite demeurait menaçant ; les Bretons étaient hostiles. Qu'il se manifestât la plus légère défaillance parmi son petit entourage et le dernier né de Louis le Pieux aurait le sort que son grand-père Charlemagne avait infligé aux enfants de son frère Carloman. Mais l'entourage ne faiblit pas : « quoniam nihil preter vitam et corpora reliquum habebant, elegerunt potius nobiliter mori quam regem proditum derelinquere [5] ». On engagea des négociations avec Lothaire. Les deux camps, établis en Orléanais, n'étaient qu'à six lieues l'un de l'autre. Lothaire se prêta à ces pourparlers, espérant que pendant les négociations les partisans de Charles l'abandonneraient et qu'il serait vainqueur sans combat, comme au « Champ du mensonge », en Alsace, sept ans auparavant [6].

---

1. Sur ce personnage, voir R. Poupardin, *Le royaume de Provence*, p. 291.

2. Les comtes de Vermandois se rattachent en effet à Bernard d'Italie, supplicié par ordre de Louis le Pieux en 818.

3. L. II, c. 3 : « ceterique cernentes elegerunt potius more servorum omittere juramenta contempnere quam ad modicum tempus facultates relinquere ».

4. « Spe multitudinis suae fretus » (*ibid*).

5. *Ibid.*, c. 4.

6. On sait que l'empereur Louis fut abandonné des siens qui passèrent dans le camp de ses fils dans la nuit du 29 au 30 juin 833.

Ce calcul fut déjoué. Lothaire offrit alors à Charles de lui céder Aquitaine, Septimanie, Provence et dix comtés entre Loire et Seine, à condition qu'il se contentât de cette offre jusqu'à de nouvelles conférences qui se tiendraient à Attigny le 8 mai de l'année suivante (841). « Les grands du parti de Charles » acceptèrent ces propositions, voyant que l'affaire surpassait leurs forces et craignant fort qu'on n'en vînt au combat, car, en raison de leur petit nombre, il leur eût été difficile de protéger un roi (*regem suum salvare*) sur le caractère duquel on fondait les plus belles espérances (*erat enim spes cunctis non modica indolis eius*) [1].

Cette acceptation fut le salut pour le jeune roi. Jusqu'à ce moment (novembre 840) nous n'avons vu en lui qu'un jeune prétendant (dix-sept ans), soutenu seulement par une poignée de fidèles, cherchant vainement à se faire reconnaître en Aquitaine, en Neustrie, en France, n'obtenant que de rares adhésions qui, le lendemain, se changeront en défections. Somme toute, *à l'automne de l'année 840, Charles n'a pas d'armée véritable.*

*
* *

Les choses vont changer dès la fin (novembre-décembre) de cette même année. Installé à Orléans, après le départ de Lothaire pour l'Est, Charles y reçoit les serments de fidélité d'un certain nombre de grands de la Bourgogne, dont celui, très précieux, du puissant comte de Mâcon, Guérin [2].

Il se rend ensuite à Nevers, où il attend vainement Bernard de Septimanie. Celui-ci, après avoir tergiversé, se décide à comparaître devant le roi à Bourges (12 janvier 841). Son attitude excite de tels soupçons que Charles se jette sur sa suite et la met à mal. Bernard, qui s'est échappé, vient faire sa soumission. Il promet de soutenir le roi à l'avenir les armes à la main. Mais il ne semble pas avoir procuré à Charles un contingent, si faible soit-il, de gens de Septimanie.

Charles gagne alors la Neustrie. Au Mans il reçoit la soumission d'une partie des grands de la région. Même le duc des

1. Nithard, l. II, c. 17.
2. Sur ce personnage voir Poupardin, *op. cit.*, p. 339, note 4.

Bretons, Nominoé, sommé de faire connaître ses intentions, promet d'être fidèle et présente des cadeaux. Il est même plus que probable, ainsi qu'on verra, qu'il offrit au roi le secours d'une troupe de Bretons [1].

Cependant le moment des rendez-vous d'Attigny approchait. Le jeune roi fut saisi d'anxiété. Il craignait évidemment soit un coup de force de son frère, soit une nouvelle tentative de débaucher ses fidèles. Il tint un conseil secret. Nul n'avait d'illusion sur la bonne foi de Lothaire et l'on rappela ses fourberies passées et présentes. Néanmoins le conseil fut d'avis qu'on se rendît à Attigny *attendu que des forces venaient à Charles de tous côtés* [2]. Charles lance un ordre de rassemblement à « ceux des Aquitains attachés à sa cause » et à ceux de Bourgogne et d'entre Loire et Seine « qui sui juris esse vellent ». Tous devront le rejoindre ; lui-même prend les devants avec ceux qu'il a sous la main, malgré le péril de cette expédition. Il trouve le passage de la Seine gardé par une forte armée postée par Lothaire, composée non seulement du comte de Paris, mais des contingents fournis par les comtes, abbés et évêques, de la région en deçà de la forêt Charbonnière. Les barques permettant le passage du fleuve avaient été coulées et le comte Girard avait coupé les ponts.

Mais des marchands apprennent à Charles que des bateaux ont été portés par le flux de l'embouchure de la Seine jusqu'à Rouen. Longeant la rive gauche, le jeune roi arrive devant la ville. Il emplit de soldats 28 bateaux et passe sur la rive droite. Pris à revers, ses adversaires s'enfuient. Charles ne peut les poursuivre faute de chevaux, les bêtes n'ayant pu être transportées à temps. Alors il se rend à Saint-Denis pour prier et célébrer des actions de grâce.

Là il est informé que les comtes Arnoul, Girard et autres, qu'il a contraints à la retraite, se sont ralliés et guettent pour le surprendre le secours que Charles attend de Bourgogne avec les comtes Thibaud, Guérin, Obert et autres. Il passe la Seine, prie à Saint-Germain des Prés et va s'établir au confluent de la Seine et du Loing, donc près de Montereau, où Guérin et les autres contingents bourguignons le rejoignent sains et saufs.

1. Voir plus loin p. 160, note.
2. « Cum undique vires crevisse viderentur » (Nithard, II, 5).

Pensant surprendre ses ennemis, concentrés dans la forêt d'Othe, en Champagne, Charles gagne la ville de Sens. Mais, le lendemain, il apprend que l'adversaire a décampé. Le roi ne peut le poursuivre en raison de la fatigue des hommes et des chevaux. Il décide de prendre du repos et célèbre le vendredi saint à Troyes (15 avril 841).

Pendant ce temps Lothaire avait passé le Rhin avec une « multitude infinie » et mis en fuite ou attiré à son parti les sujets de Louis. Le roi de Germanie éperdu n'eut d'autre chance de salut que la fuite en Bavière, peu accompagné (*cum perpaucis*).

La fête de Pâques (17 avril) fut célébrée à Aix-la-Chapelle par Lothaire, enflé de son succès, à Troyes par Charles. Le jeune roi et ses partisans furent réconfortés par un incident qu'ils tinrent à miracle. Ils avaient entrepris leur chevauchée sans bagage et n'avaient même pas de vêtements de rechange. Le samedi saint ils se désolaient de ne pouvoir célébrer décemment le lendemain la grande fête chrétienne. Et voici qu'au moment où Charles sortait du bain et s'habillait, on vit arriver d'Aquitaine une petite troupe apportant la couronne, les ornements royaux et les objets du culte. « N'était-ce pas merveilleux, nous dit Nithard, qui était présent, que cette poignée d'hommes, sans même connaître tout le pays qu'il lui avait fallu traverser, eût pu échapper aux brigands qui infestaient la région et transporter jusque là sans encombre une quantité aussi considérable d'or et de pierres précieuses? Et n'était-ce pas plus merveilleux encore qu'elle eût pu ainsi rejoindre le roi juste à point, alors que Charles lui-même ignorait la marche qu'il devait suivre? Il parut que cet événement n'avait pu se produire que par la grâce et la volonté divine. Il plongea dans l'étonnement les compagnons du roi et donna à tous le plus grand espoir dans le succès. Charles et toute sa suite s'employèrent joyeusement aux préparatifs de la fête [1]. »

Une ambassade de Lothaire vint trouver Charles au cours des fêtes. L'empereur se plaignait que son frère eût passé la Seine contre leurs conventions. Charles répliqua que Lothaire avait violé ses engagements en débauchant quelques-uns de ses fidèles ou en les mettant à mort.

---

1. Nithard, l. II, c. 8. Cf. Halphen et Lot, p. 25-26.

Cependant il fut fidèle au rendez-vous d'Attigny. Il séjourna quatre jours en cette localité, attendant vainement l'empereur qui se dérobait. Cette conduite ne présageait rien de bon. Charles anxieux demanda conseil. Les uns voulaient qu'il allât au-devant de sa mère Judith, qui lui amenait un secours d'Aquitaine. D'autres, plus avisés, le dissuadèrent de ce projet, faisant valoir que Lothaire ne manquerait pas de faire courir le bruit, si Charles s'éloignait, qu'il était en fuite, d'où un mouvement de défection inévitable chez les partisans du jeune roi. Charles se rangea à ce dernier avis et s'installa à Châlons-sur Marne, où sa mère le rejoignit avec une troupe d'Aquitains [1].

Une nouvelle heureuse lui parvint. Son frère Louis, dont il avait sollicité l'aide dès son séjour à Attigny, voyait la situation se retourner complètement : il avait vaincu le comte Adalard que lui opposait Lothaire et passait le Rhin (13 mai). A cette nouvelle les « camps » de l'armée de Charles demandèrent qu'on se portât à la rencontre de Louis.

Pour rassurer les siens, Lothaire fit courir le bruit que Charles était en fuite. Mais Charles marcha à sa rencontre. Il tenta de négocier, mais Lothaire, sous prétexte de faire souffler les chevaux, s'arrêta deux jours. De nouveaux pourparlers échouèrent. Charles se décida alors à faire sa jonction avec Louis, sans doute dans la région de Châlons.

Réunis, les deux frères firent des propositions réitérées d'accord amiable avec leur aîné. Lothaire les repoussa et déclara s'en remettre à la fortune des armes, et aussitôt dirigea ses forces de manière à faire sa jonction avec l'armée que Pépin II lui amenait d'Aquitaine.

Cette attitude consterna Louis et Charles. Ils ne se croyaient pas de taille à résister. « Ils étaient épuisés et par la longueur du trajet et par les combats et par des difficultés de tout genre, et surtout ils manquaient de chevaux [2]. » Il leur fallut pourtant se résigner à accepter la bataille.

On n'a pas à raconter la bataille livrée au sud d'Auxerre, à Fontenoy-en-Puisaye, le 25 juin 841 [3]. Louis et Charles furent

1. « Mater sua una cum Aquitaniis veniebat » (Nithaud, l. II, c. 9).

2. « Erant enim undique graviter tam itineris longitudine quam et prœliis variisque difficultatibus et maxime equorum inopia attriti » (II, 10).

3. Voir Halphen et Lot, p. 28-36.

vainqueurs. Mais leur victoire se borna à rester maîtres du champ de bataille. Ils ne purent engager la poursuite, moins par modération — version de Nithard [1] — que par suite de leurs pertes et de la faiblesse numérique de leurs armées.

Arrêtons-nous un instant sur le problème des effectifs de ces armées, qui est capital.

Les contemporains parlent avec horreur de la bataille de Fontenoy, ce qui est fort naturel : c'est la première rencontre vraiment sanglante entre frères et entre Francs. Dans leur douleur, ils se livrent aux exagérations les plus folles touchant les pertes de vies humaines. L'un parle de plusieurs milliers de cadavres, un autre de 40 000 morts, rien que du côté de Lothaire et de Pépin. Les Annales de Fulda écrivent : « Le massacre fut tel de part et d'autre qu'on n'a pas souvenir d'un pareil carnage dans le peuple franc » [2]. Par la suite on attribuera à l'immensité des pertes subies à Fontenoy l'incapacité des Francs en présence des Normands.

Que la rencontre ait été sanglante, c'est ce dont témoignent Nithard : « ingens numerus predæ et ingens caedes » (III, 1) et le poème d'Angilbert [3]. Mais le chiffre des pertes a été monstrueusement exagéré. Il s'est passé pour Fontenoy ce qui s'est passé, au siècle suivant, pour la rencontre à Fiorenzuola, le 17 juillet 923, entre deux compétiteurs à la couronne d'Italie, Bérenger de Frioul et Rodolphe II, roi de Bourgogne. Elle laissa une impression si profonde que trente-cinq ans après, en 958, dans son *Antapodosis* Luitprand de Crémone déclare que s'il y a peu de chevaliers (en Lombardie) c'est à cause des pertes de vies humaines éprouvées en cette bataille [4]. Or nous avons,

---

1. *Ibid.*, p. 37. L'intervention des évêques qui ordonnèrent un jeûne expiatoire de trois jours a certainement contribué au salut de Lothaire.

2. Halphen et Lot, p. 35-36.

3. Découvert par l'abbé Lebeuf au XVIIIe siècle, ce texte a été publié dans *Historiens de France* (VII, 304) et *Mon. Germ.*, *Poetae aevi Carol.* (II, 137-140) : Horrent campi, horrent silvae, horrent ipsae paludes... Hoc autem scelus peractum quod descripsi ritmice... Maledicta dies ille nec in anni circulo Numeretur sed radatur ab omni memoria. Jubar solis illi desit, aurora crepusculo etc.

4. *Antapodosis*, l. II, c. 66 : « tanta quippe tunc interfectorum strages

par hasard, une estimation de ces pertes dans la chronique d'un contemporain, Flodoard : 1500 hommes[1]. Encore le chroniqueur n'ose-t-il prendre la responsabilité d'un chiffre aussi formidable : il se couvre d'un « dicuntur ». Et il est en effet, plus que probable que ce chiffre représente un grossissement de la réalité.

On a peine à croire à la faiblesse numérique des armées de la fin de l'Antiquité et du Moyen Age[2]. Il faut pourtant se résigner à l'admettre[3]. Dans le cas présent l'insignifiance des contingents de Charles saute aux yeux. Si nous sommes entrés dans le détail dans notre exposé des événements, c'est précisément pour la faire ressortir. On a vu plus haut[4] que, encore à l'automne de l'année 840, Charles n'a pas d'armée : une poignée de partisans se serre autour de lui et c'est tout.

Il est vrai que, au début de 841, il reçoit les serments de fidèles d'Aquitaine, de Neustrie, de Bourgogne, mais, du récit même de Nithard, il appert que, en chacune de ces régions, une minorité seule se range à son parti. Cependant il prend confiance et veut passer la Seine. Il ne réussit à la traverser qu'en face de Rouen. Les forces dont il dispose sont des plus maigres : les soldats emplissent 28 barques ! En admettant que chaque barque ait la grandeur et la contenance d'une barque normande, soit en moyenne 40 à 50 hommes[5], cela ferait au maximum 1400 combattants ! Mais cette évaluation est certainement exagérée, car les barques saisies font partie d'une flottille marchande dont les navires n'ont pas les dimensions des barques

---

facta est ut militum usque hodie *permagna raritas habeatur* ». — Cf. R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 44 et note 7.

1. Flodoard, *Annales*, éd. Lauer, p. 18-19.

2. La chose a été mise en pleine lumière par Hans Delbrück dans sa *Geschichte der Kriegskunst* (3 vol.) dont les enseignements ne sont pas assez médités par les historiens.

3. Les exemples abondent, du XII^e^ au XV^e^ siècle, pour démontrer la faiblesse numérique des armées. Ce n'est pas le lieu de les énumérer.

4. Voy. p. 149.

5. Éd. Favre (*Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 214) évalue de 60 à 70 hommes la contenance d'une barque normande. Mais il s'appuie sur la découverte d'un navire d'un type exceptionnel. Au reste ce bateau n'avait que 16 rames de chaque côté, ce qui montre l'exagération du chiffre proposé.

normandes, lesquelles sont avant tout des vaissaux de transport.

Au reste l'adversaire n'est pas plus nombreux. Il suffit de cette faible force pour le mettre en fuite.

La petite troupe de Charles se grossit du contingent bourguignon que lui amène le comte Guérin près de Montereau (début d'avril 841), puis du secours aquitain qu'amène Judith à Châlons-sur-Marne (en mai). C'est grâce à ces renforts qu'il peut combattre à Fontenoy [1].

Si l'on admet que ces renforts ont triplé son effectif, il n'en demeure pas moins que l'ensemble ne monte pas haut : 4000 à 5000 hommes, tout au plus.

De son côté Louis ne peut amener des forces sérieuses. Réduit à la dernière extrémité vers mars-avril, il a pu rassembler des hommes en Bavière pour revenir bousculer Adalard sur le Rhin et accourir au secours de son jeune frère, mais ses effectifs ne peuvent être considérables.

Des trois côtés l'armée se compose de cavaliers. Si la seule vue de Charles a mis ses adversaires en fuite devant Rouen, ou plutôt devant le futur Caudebec, celui-ci ne peut poursuivre parce que les chevaux n'ont pu à temps passer le fleuve. Il faut s'arrêter ensuite à Sens, à Troyes pour laisser souffler les bêtes. Même nécessité pour Lothaire. Faute de chevaux en nombre suffisant, Louis et Charles hésitent à engager l'action à Fontenoy. Tout cela se comprend fort bien. De part et d'autre, ce qu'on recherche c'est l'adhésion des « fidèles » autrement dit des vassaux, c'est-à-dire de l'aristocratie de chaque contrée. La masse des simples hommes libres, des *pagenses*, qui constituent l'infanterie, déjà une « piétaille » [2], se dérobe et attend les événements pour se prononcer. C'est dans la cavalerie que réside la force de l'armée ; parfois elle la constitue à elle seule [3]. Autrement dit, selon que les vassaux, qui servent à cheval, se rangeront d'un parti ou de l'autre, la situation respective des compétiteurs changera du tout au tout. Et Lothaire le sait mieux que

1. Halphen et Lot, *Charles le Chauve*, p. 24, note 3.

2. P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France*, p. 99, 134.

3. C'est ce dont H. Brunner s'est rendu parfaitement compte. Voir sa *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, 2e éd., p. 278-279 ; et encore Waitz, *op. cit.*, t. IV, p. 542-547 et Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 450-458.

personne : aussi sa politique invariable c'est de tenter de débaucher, de gré ou de force, les « fidèles » de ses frères.

Même fidèles, les vassaux ne servent pas indéfiniment. Au bout de trois mois, au maximum, ils rentrent chez eux [1]. Nul doute qu'il n'en ait été de même après Fontenoy. Et c'est ce qui explique que la victoire de Louis et de Charles ait été parfaitement stérile. Charles notamment s'est vu abandonné au lendemain même du succès. Tout fut à recommencer.

Bernard de Septimanie s'était bien gardé d'envoyer des troupes à Charles ainsi qu'il l'avait promis précédemment. Il s'était tenu à trois lieues du champ de bataille, prêt à voler au secours du vainqueur. Il dépêcha au roi son fils Guillaume, promettant la soumission de Pépin si son jeune fils était investi des « honneurs » que la famille possédait en Bourgogne. Le roi accepta et passa en Aquitaine. Mais Pépin avait rejeté les ouvertures de Bernard. Charles n'obtint le serment que d'un petit nombre d'Aquitains. Ceux-ci méprisèrent le faible contingent de son armée (*paucitatem quam Aquitani spreverant*). Le comte Alard, le plus sûr appui du jeune souverain [2], dépêché par lui en « France », n'eut pas un meilleur succès. En se repliant sur Aix-la-Chapelle Lothaire avait répandu le bruit que Charles avait été tué, Louis mis en fuite, et que lui-même était vainqueur. A Quierzy-sur-Oise, où Alard avait donné rendez-vous aux Francs d'Outre-Seine, il ne se présenta qu'un très petit nombre de gens (*perpaucos*). Encore voulurent-ils avoir l'assurance, avant de prêter serment, que Charles était bien vivant. Les autres manifestaient l'intention de se jeter sur les envoyés du jeune roi et de les accabler. Alard se replia sur Paris et invita le roi à se montrer au plus vite et à lui porter secours.

Charles dut abandonner l'Aquitaine. Il prit par la Neustrie, passa au Mans pour obtenir ou affermir quelques « fidélités » et rejoignit Alard à Epône, près de Meulan (milieu d'août). Pour se montrer en France, il fit une rapide chevauchée par Paris, Beauvais, Compiègne, Soissons, Reims, Châlons. Ce fut une grosse

1. Cf. plus haut p. 147, note 2.

2. Sur ce personnage voir F. Lot, *Mélanges carolingiens*, n° v (dans *Moyen Âge*, t. XII, 1908, p. 185-209. A la fin de 842, le 16 décembre, Charles fera un mariage politique en épousant Ermentrude, nièce d'Alard.

déception. Le voyant si peu entouré, les Francs méprisèrent sa faiblesse, comme avaient fait les Aquitains, et se dérobèrent sous toutes sortes de prétextes [1].

Charles précipitait sa marche pour être le 1er septembre à Langres, où il devait se rencontrer avec Louis. Mais le Germanique lui fit savoir que, attaqué par Lothaire, il lui était impossible d'être fidèle au rendez-vous. Charles crut cependant obtenir quelques compensations. Il avait mis en fuite son ennemi Ebbon, archevêque de Reims. Hugues, abbé de Saint-Quentin, de Saint-Bertin, de Lobbes, et le comte de Maasgau, Gilbert, lui firent savoir qu'ils feraient leur soumission s'il paraissait dans leur pays. A Saint-Quentin, Hugues jura, en effet, fidélité. Charles se dirigea alors sur le Maasgau. Il soumit en passant les gens de delà. Il était parvenu à Visé, à mi-chemin entre Liége et Maëstricht, quand il apprit que Lothaire, posté à Thionville, entreprenait contre lui une attaque de flanc. Charles n'avait, on vient de le voir, qu'un petit nombre de gens autour de lui, une escorte et non une armée. Il se replia sur Paris implorant le secours de Gilbert, de son frère Louis, et de tous ses fidèles, en même temps qu'il essayait de fléchir Lothaire en lui dépêchant l'évêque de Noyon, Immon. Mais Lothaire ne se souciait nullement du « peuple et de l'Église ». A la tête d'une armée considérable (*partem haud modicam secum*), composée de Saxons, de Francs d'Austrasie, d'Alamans, il marcha sur Paris. A la fin de septembre il était installé à Saint-Denis. Les eaux de la Seine étaient basses et l'empereur avait pu mettre la main sur une vingtaine de barques. Il comptait passer facilement le fleuve. Mais Charles faisait garder Paris et Melun et tous les endroits où l'on trouvait des gués et des bacs. Enfin un système de signaux, « comme on fait sur les côtes de la mer », reliait les postes. Lui-même se tenait à Saint-Cloud, prêt à se porter où l'ennemi voudrait passer. Une crue soudaine du fleuve facilita la défense de Charles.

Lothaire eut alors recours à ses manœuvres habituelles. Il tenta de séparer Charles de l'alliance de son frère et offrit à

1. « Franci autem eamdem paucitatem quam et Aequitanii spreverant spernentes variis fictionibus illi se per praesens subdere distulerunt » (Nithard, III, 2).

Charles les pays à l'Ouest de la Seine. Ces propositions d'une astuce grossière ayant été rejetées, Lothaire renonça à passer le fleuve sous Paris et se rendit à Sens où Pépin d'Aquitaine le rejoignit avec une armée.

Cependant Charles attendait un secours de Louis, mais en vain. L'éloignement de Lothaire lui permit d'exécuter une entreprise téméraire. Il avait appris que sa sœur Hildegarde, sans doute abbesse de Notre-Dame de Laon, avait fait prisonnier le comte Augier et le retenait en captivité dans cette ville. Aussitôt, il prend avec lui les hommes qu'il avait sous la main (*expeditos*) et part à la fin du jour. Il voyage toute la nuit, malgré une forte gelée, et apparaît le lendemain, à la troisième heure (10 heures du matin). La garnison de Laon surprise crut voir toute l'armée devant elle. Elle rendit Augier aussitôt. Des pourparlers s'engagèrent entre Charles et sa sœur. Le roi, dont l'escorte irritée voulait emporter la place et la piller, se retira à Samoussy (à deux lieues de Laon). Hildegarde fit sa soumission et rendit la ville. Ce *raid* ne peut avoir été exécuté qu'avec de la cavalerie, vu la distance qui sépare Saint-Denis de Laon (121 kilomètres) [1]. L'épisode, à cet égard, confirme ce qu'on a dit plus haut de cette arme.

Après cet exploit, Charles regagna Paris : on le voit à Saint-Denis le 6 novembre. Toutefois, privé de tout secours, se sachant tourné par Lothaire et Pépin, il décampa et alla chercher un refuge dans la région boisée du Perche. Lothaire, qui s'était avancé jusqu'en Touraine, tenta de surprendre l'armée de Charles, mais elle lui échappa. Quand au Breton Nominoé, qu'on avait pensé soumettre, il répondit « insolemment ». Cependant l'armée de Lothaire était épuisée, son chef très las, et Louis le Germanique se préparait à passer le Rhin. La retraite s'imposait. Lothaire regagna la « France » et Pépin l'Aquitaine.

A cette nouvelle, Charles sortit du Perche. Il voulait rejoindre

1. Nithard (III, 4) dit : « distabat enim urbs eadem plus minus leuvas XXX ». Cette évaluation n'est exacte que s'il s'agit de lieues gauloises doubles (4444 mètres). Les chevaux ont pu franchir cette distance en 16 heures, à raison de 7 km. 1/2 à l'heure. Voir aussi Meyer von Knonau, p. 147.

Louis, mais ne savait certainement pas où celui-ci se trouvait. On le voit, après qu'il eût célébré Noël à Châlons-sur-Marne, gagner Troyes, puis Avallon, s'imaginant sans doute que Louis se dirigeait sur la Bourgogne. Mais il apprend que Louis se heurte, sans doute en Alsace, aux forces commandées par l'archevêque de Mayence, Ottokar, qui voulait lui interdire le passage du Rhin. Charles change de direction, gagne Toul, traverse les Vosges au col de Saverne. A cette nouvelle, Ottokar et les siens quittent la rive et s'enfuient. Les deux frères se trouvent réunis à Strasbourg. Ils resserrent leur alliance, haranguent leurs troupes, échangent des serments d'assistance. Leurs armées, à leur tour, prennent des engagements (14 février 842).

Du côté *roman* en quel dialecte ?

On ne peut répondre qu'en déterminant la composition de l'armée de Charles et c'est pour tenter d'arriver à une solution que l'on a infligé au chercheur le récit minutieux qu'on vient de lire.

On a montré tout d'abord [1] que, en juin 841, Charles n'a avec lui qu'une très petite armée composée de contingents aquitains, neustriens et bourguignons, mais sans aucune adjonction appréciable des Francs d'entre Seine et Meuse.

On vient de voir que, au lendemain même de la victoire de Fontenoy (24 juin), Charles n'a plus d'armée véritable : il n'a qu'une escorte de dévoués, ce qui provoque le mépris des Aquitains (juillet) puis celui des Francs d'entre Seine et Meuse (août) qui refusent de se joindre à lui.

Que pouvait-il lui demeurer de septembre à novembre pour défendre Paris et le cours de la Seine ? Évidemment une poignée d'hommes. Dans les derniers jours de l'année, réfugié dans les forêts du Perche, il fait figure de bête aux abois.

Sans doute, au cours des deux mois qui s'écoulent entre le moment où il sort de son asile du Perche et celui où il se rencontre avec Louis à Strasbourg, il a pu et dû ramasser du monde en route. Toutefois la saison n'est pas favorable pour attirer des concours. L'« ost » n'est jamais levée à cette époque avant mai ou juin [2]. On peut être assuré que Charles dans sa

1. Voir p. 151-152.

2. A partir de l'année 755. Cf. H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, 2e éd. (1928), p. 278.

marche rapide n'a pu grossir considérablement son armée. La composition de cette armée, ou plutôt de cette grosse escorte, est disparate : un résidu des Aquitains, Neustriens et Bourguignons de l'été précédent, résidu où les Francs de France brillent par leur absence. C'est une armée d'échantillons [1].

Dans ces conditions n'est-il pas chimérique de vouloir déterminer le dialecte des Serments de Strasbourg ? Du moins celui de l'armée, car la seule forme romane que pouvaient connaître Louis et Charles était un dialecte du Nord-Est. Mais l'ironie des choses fait que c'est justement le seul qui fût étranger aux gens composant les forces de Charles.

On peut imaginer, vu la composition hétéroclite de l'armée du plus jeune des frères, que le rédacteur du serment de cette armée a usé d'une langue artificielle, conventionnelle, d'une sorte de « roman commun » [2]. Cette κοινὴ διάλεκτος ne saurait toutefois porter que sur le roman de la partie septentrionale de la Gaule, car les quelques Aquitains ralliés à Charles sont des Berrichons et des Poitevins : au sud d'une ligne reliant Angoulême à Limoges et à Clermont [3] Charles n'a pas de partisans [3].

---

1. Une anecdote de Nithard (III, 5) est à retenir. Au lendemain des engagements pris à Strasbourg Louis et Charles donnent des jeux, jeux guerriers : on fait lutter en nombre égal Saxons et Gascons, Austrasiens (Franconiens) et Bretons. Ces derniers peuvent représenter un petit contingent fourni par Nominoé deux ans auparavant (cf. p. 150). Par « Gascons » Nithard entend certainement les Aquitains, Charles n'ayant encore jamais poussé jusqu'en Gasgogne. De même quand l'Astronome nous dit que Louis le Pieux enfant fut habillé et armé « à la vasconne » il faut comprendre « à l'aquitaine » : il n'a jamais séjourné au sud de la Garonne.

2. Ernest Muret, dans son c. r. de l'édition de Wallenskjöld (*Romania*, t. XLVII, 1921, p. 421-426) a exprimé des vues très justes à ce propos. Il a fait observer que, en Suisse, où les patois alamanniques divergent beaucoup, la population arrive à s'entendre en atténuant les particularités dialectales. S'il a été procédé de la sorte en 842 il est évidemment décevant et même déraisonnable de vouloir préciser le « dialecte » des serments. Au reste, certaines hypothèses (Poitou, Sud-Ouest, Lyon) sont vraiment extravagantes historiquement et, espérons-le, philologiquement.

3. Il est significatif, que lorsqu'il fut obligé d'abandonner ce pays (cf. p. 147), Charles établit des postes dans ces villes. Il est évident que, au sud de la ligne qui les reliait, il n'avait ni autorité ni partisans.

Une grave difficulté pour le rédacteur des Serments a résidé dans leur nouveauté. Sans doute les sujets des rois francs ont dû de tout temps prêter leur serment d'allégeance au souverain [1] en langue vulgaire, bien qu'il ne nous soit connu que sous une forme latine, détestable de langue, parce qu'elle rend des phrases tudesques ou romanes. Mais à Strasbourg, pour la première fois, se sont trouvés en présence deux groupes d'hommes séparés par une différence de langue.

Dans les partages, carolingiens comme mérovingiens, on n'avait égard ni à la race, ni à la langue, ni même à la géographie. Par suite les fidèles d'un même roi parlaient des langues diverses, ce dont on se souciait fort peu. C'est par suite d'un ensemble imprévisible de circonstances extraordinaires qu'il s'est trouvé que l'armée de Louis était toute de langue tudesque, l'armée de Charles toute de langue romane.

La rédaction d'un double texte apparaissait en 842 comme une nouveauté [2], donc comme une difficulté. Toutefois pour la rédaction tudesque la difficulté était peu de choses : à cette époque on commence à écrire des textes en dialecte saxon, franconien, alamanique [3]. L'idiome habituel de la famille carolingienne étant le franc rhénan, les serments tudesques sont en ce dialecte [4].

Pour la partie romane il n'en allait pas de même. Il n'y a pas de roman officiel à l'époque carolingienne [5]. Le dialecte du

1. J'en ai fait un relevé dans mon étude *Fidèles ou vassaux* (1904), p. 241 et suiv.

2. Et c'est pourquoi il est chimérique de croire avec M. Ewert (*Transactions of the philological society*, 1935) que l'étude du style de la chancellerie des souverains de l'époque pourrait aider à l'intelligence du texte roman. Sur ce mémoire cf. les réserves de M. Roques dans *Medium Ævum*, vol. V, 1936, p. 157-172.

3. Le *Heliand* est rédigé entre 822 et 840 ; les *Évangiles* d'Orfried de Wissembourg sont terminées à la date de 854. Le *Wessobrunner Gebet*, conservé en dialecte bavarois du IXe siècle, remonte à un modèle saxon du VIIIe siècle.

4. J. Franck, *Altfränkische Grammatik* (1909), p. 5.

5. E Muret, auquel on doit les observations sans doute les plus sensées sur les *Serments*, a le tort d'employer l'expression « langue de cour » à propos du texte roman (*Romania*, t. XLVII, 1921 p. 426).

Nord-Est est plus familier aux souverains, voilà tout [1]. C'est le latin qui est officiel. Mais l'habitude d'écrire en latin est précisément l'écueil ; toute tentative d'écrire en roman se présente au rédacteur comme une profanation [2]. Au contraire, tracer quelques lignes en tudesque est moins répugnant, car le rédacteur n'a pas le sentiment qu'il outrage une langue antique et comme sacrée par cette grossière parodie qu'est pour lui la langue vulgaire. A cette difficulté d'ordre psychologique se joint un obstacle technique. Le roman offre des sons que le latin ne connaît pas. Comment les rendre avec l'alphabet imparfait qui est en usage ? Enfin le roman n'est pas un langage uniforme. Il présente des aspects multiples. Sur lequel porter son choix ?

Pour toutes ces raisons on peut être assuré que le rédacteur du texte roman sera cruellement embarrassé [3]. Et il est impossible de deviner les procédés dont il usera, certainement à tort et à travers, pour se tirer d'affaire.

La conclusion, malheureusement négative, de notre exposé c'est que les philologues se donnent beaucoup de mal, et de mal inutile, avec le texte des fameux Serments. Jamais, à mon

---

1. Cf. plus haut p. 145.

2. Et c'est pourquoi P. Rajna, cherchant la raison pour laquelle le seul texte des serments de Strasbourg s'est conservé, imagine que si Nithard avait poursuivi son existence, au lieu de mourir prématurément en 843, il aurait retouché son texte, écrit presque au jour le jour, et l'aurait mis en latin (*Romania*, t. XXI, 1892. 53-62). Ce n'est nullement sûr. Même si Nithard n'est pas l'auteur du double texte des serments, comme le veut une hypothèse plausible (cf. note suiv.), notre auteur, partisan dévoué de Charles, eût conservé les serments originaux comme texte juridique à opposer éventuellement à une défaillance de Louis le Germanique.

3. Gaston Paris (dans *Miscellanea... in memoria di N. Caix e U. A. Canello*, p. 83) a émis le premier l'hypothèse, reprise depuis lors plus d'une fois, que le rédacteur du double texte n'est autre que Nithard lui-même. L'hypothèse est des plus séduisantes. Carolingien (il était petit-fils de Charlemagne par sa mère Berthe), commensal des souverains, Nithard connaissait et le franc-rhénan, langue de la famille, et le roman : abbé laïque du monastère de Saint-Riquier en « Picardie », où il succéda à son père Angilbert, il a dû pratiquer les dialectes du Nord. L'attribution des serments à Drogon « archevêque de Metz », proposée par A. Tabachovitz (*Étude sur la langue de la version française des Serments de Strasbourg*, Upsal, 1932, p. 115), ne repose absolument sur rien de sérieux.

avis, ils n'arriveront dans leurs interprétations linguistiques à des résultats vraiment satisfaisants. On ferait sans doute mieux de s'occuper d'autre chose. Le champ des recherches laissées en friche est vaste.

Ferdinand Lot.

CONTRIBUTION

A

L'HISTOIRE DU LEXIQUE FRANÇAIS

Dans la *Romania* (LI, pp. 32-45), j'ai essayé de donner des précisions sur l'histoire de certains mots français. Voici une deuxième série de notes. Comme on le verra, nombre de mots étudiés sont plus anciens que ne l'indiquent le *Dictionnaire Général* et le *Dictionnaire Étymologique* de O. Bloch. Pour d'autres, j'apporte des témoignages qui semblent confirmer la date alléguée. Parfois enfin, j'ai tenté d'éclaircir certains problèmes historiques.

Après le mot, je donne la date indiquée par le *Dictionnaire Général* et par O. Bloch. Viennent ensuite le commentaire et les exemples.

ACCORT (D.G. et O.B. : 1444). — Le mot, plus ancien que la Pléïade, semble avoir dû sa vogue véritable à l'école de Ronsard, comme en témoignent les nombreux exemples amassés par M. E. Huguet dans son *Dictionnaire du XVI^e siècle*. Au XVI^e siècle, le mot s'applique non seulement aux personnes, mais aux choses. Aux exemples que donne M. E. Huguet, on peut ajouter celui-ci que j'emprunte aux *Amours* de Pierre de Ronsard (1552, sonnet LXXXVI, éd. Laumonier, Textes Français Modernes, t. IV, p. 86) :

> Et m'esbays que ma froydeur n'est morte
> Au feu d'un œil, qui d'une flamme *accorte*
> Brulle mon cuœur d'un ulcere profond.

L'emploi du mot était sans doute alors hardi ; car Muret croit devoir traduire le mot par *gentile* et ajoute : « mot italien ». Nous sommes loin du sens ordinaire alors de « avisé, habile, rusé », et c'est peut-être la raison pour laquelle l'éd. 87 corrige : *d'une flamme forte*.

Je note — et ceci n'est pas sans éclairer le commentaire de Muret — que

Du Bellay (*L'Olive*, LXV ; éd. Chamard, Textes Français Modernes, t. I, p. 83), lorsqu'il écrit :

Ce port humain, cete grace *gentile*,

semble bien suivre de près le texte de Bartolomeo Gottifredi :

« Quelle maniere *accorte* ».

ALAMBIQUER (*lambiqué* D.G. : 1540 ; — O.B. : *alambiquer*, 1584). — Les exemples du mot donnés par Godefroy et M. E. Huguet semblent montrer que la fortune du mot est due à l'école de la Pléïade. Le premier exemple du verbe sous la forme réfléchie est de Du Bellay (*Regrets*, 52 ; édition Chamard, Textes Français Modernes, t. II, p. 92) :

Mais le mal par les yeux ne *s'alambique* pas.

Le verbe simple se rencontre pour la première fois chez Ronsard, dans les *Amours*, dès 1552 :

Ou de tes yeulx serene mes douleurs
Ou bien les miens *alambique* en fontaine...
(éd. P. Laumonier, Textes Français Modernes, t. IV, p. 147).

Il est à noter que le vers n'a jamais été modifié par le poète ; il est non moins remarquable que Muret ait jugé devoir expliquer le mot : « Fay distiller ».

ALCHIMISTE (D.G. : XVIe siècle, Bon. des Pér., Ronsard ; — O.B. : XVIe, Ronsard). — Le premier exemple du mot doit être rapporté à Rabelais (*Gargantua*, ch. XXIV ; éd. A. Lefranc, t. II, p. 238) : « Les *alchymistes* ». Nous trouvons déjà ici la forme de Ronsard ; Bon. des Pér. ne donne que *alquemiste*.

ANTARCTIQUE (D.G. : XIVe s. ; — O.B. : 1372). — Le mot se trouve antérieurement dans le *Roumant de la Fleur de lis* (*Romania*, LXII, p. 323), au vers 11 :

Avis m'estoit, si com dormoie,
Que sus le seul du monde estoie
Ou milieu du pol *antartique*
Ou du pol con dit artique.

Le texte est de 1338.

ANTÉPÉNULTIÈME (D. G. : 1550, *antepenultime* ; — O. B. : *pénultième*, XIIIe siècle). — Le D.G. donne comme 1er exemple de la forme moderne Furetière (1690). La forme savante empruntée *antepenultime* se retrouve à plusieurs reprises chez Henri Estienne : « ...Je parleray de ceux [des mots] aussi qui ayans trois syllabes, ou plus, ont l'accent, les uns en la penultime,

les autres en l'*antepenultime* ». (*Précellence du langage françoys*, éd. Huguet, p. 40). Cf. deux autres exemples. *ibid.*, p. 42. Dans l'un d'entre eux, le mot est employé comme adjectif : « l'accent sur ceste syllabe *antepenultime* leur [aux Italiens] est plus frequent qu'à nous ».

Apostropher (D.G. : 1550; — O.B. manque). — Ce verbe, au sens technique de « remplacer une voyelle par une apostrophe », semble suivre de près le simple *apostrophe*. M. E. Huguet en donne un exemple de 1551 ; le D.G. un exemple de Meigret (1550). En voici plusieurs que je rencontre dès 1548 chez Thomas Sebillet (*Art Poëtique François*, éd. F. Gaiffe, Textes Français Modernes) :

« Te bailler certaine régle quand tu dois synalépher ou apostropher l'é femenin, et quand non, je ne puy autrement » (p. 56) « ...note que hors la conditionnéle, si, tu trouveras l'i peu *apostrophé* » (p. 57) « ...l'a ne s'*apostrophe* guéres hors l'article, la, et lés pronoms, ta, sa, ma » (p. 57).

Arctique (D.G. : 1372; — O.B. : 1372). — Je rencontre le mot dès 1338 dans le *Roumant de la Fleur de lis* (*Romania*, tome LXII, p. 323) ; voir ci-dessus antarctique, dernier vers du texte cité (12).

Armurier (D.G. et O.B. : 1292). — Voici un exemple du mot, légèrement postérieur (1338) :

Se mon amy plus en vuet faire
Bien en pourra a l'exemplaire
Faire faire a son *armurier*.

(G. de Digulleville, *Roumant de la Fleur de lis*, vers 1124. — *Romania*, t. LXII, p. 352).

L'exemple a ceci d'intéressant que, d'après le contexte, il s'agit ici d'un « fabricant d'armes » au sens de « armoiries ». Je note, entre parenthèses, que Froissart emploie *armeures* dans ce sens de « armoiries ».

Aspiration (Voir : Aspirer). — On trouvera dans le *Champ fleury* de Geofroy Tory (1529) aux f° 44 r°, 44 v°, 45 r° et v°, de nombreux exemples de « aspiration » au sens grammatical, et souvent pour désigner l'*h* aspirée. Entre autres (f° 45 r°) : « Icelle *Aspiration* est très mal pronuncee de ie ne scay quelz Grammairiens de village, en ces deux Interiections Ah & Vah,... » et (f° 45 v°) : « Car en le A. en le E. en le F. & en *Laspiration*, il [frère Lucas Paciolus] faict le dict traict trauersant trop menu, et trop bas... ».

Aspirer. — Ni le Dictionnaire de Godefroy, ni celui de M. E. Huguet ne signalent au XVI^e^ le sens grammatical du mot. O. Bloch marque seulement que le sens grammatical est « latin ». Je rencontre dans le *Champ fleury* de Geofroy Tory (1529) un exemple où le mot semble être près du

sens grammatical. Serait-il le premier ? « O... est ung Aduerbe vocatif, le quel est pronunce des Grecs par Accent circunflect & par ung ton non *aspire* quon dit exile & sec. » (f° 52 v°). Cf. *ibid*,, f° 44 r° : « ...beaucop de semblables dictions estoient *aspirees* [chez les Athéniens] hors la costume des aultres Nations de Grece. » Autres exemples au f° 44 v°.

Basane (D.G. et O.B. : XIII^e s., E. Boileau). — Le mot, sous la forme *bazenne*, se lit déjà dans *le Charroi de Nîmes* (vers 1150), qui semble remonter à la première moitié du XII^e siècle.

Bigoter (manque D.G. et O.B.). — Le mot semble bien appartenir au XVI^e siècle (Gringore : 1505). Dans les exemples que donne M. E. Huguet, le verbe est intransitif et signifie « agir en bigot ». Je rencontre dans Ronsard, à une date postérieure, ce même verbe, mais employé transitivement au sens de « rendre bigot », au figuré d'ailleurs :

Qu'à cent diables soit la prestresse
Qui a *bigotté* ma maistresse.
(édition P. Laumonier, Textes Français Modernes, t. V, p. 28 — *Livret de Folastries* (1553), folastrie III, vers 156).

Billon (D.G. : 1412 ; — O.B. : vers 1327). — Le mot se rencontre même antérieurement dans *le Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu (vers 370) :

Metés chi devens ches *billons*.

Or Adam est mort en 1288.

Breche-dent (D.G. et O.B. : XIII^e siècle, *Brichedent*). — Rabelais (*Gargantua*, XXV, éd. A. Lefranc, t. II, p. 247) donne *bresche-dens*. Ne serait-ce pas le premier exemple de la forme moderne qui se retrouve par la suite chez Cholières (*Apres disnees* — Voir *Dict.* de Godefroy).

Brûlis (D.G. : 1405 ; — O.B. : manque). — Le mot semble bien antérieur, si l'on en juge par la forme *bruelleiz*, que je lis dans le *Tristan* de Béroul (vers 3037 de l'éd. Muret. *Clas. fr. du moyen âge*, p. 93) : « En une lande, a une part, Ourent ars li vilain essart ; Li rois s'estut el bruelleiz... ».

Circuit (D.G. : XIV-XV^e s. ; — O.B. 1257). — A côté de la forme *circuit*, qui est demeurée dans la langue, il importe de noter une seconde forme savante en *-e* que je rencontre au XV^e siècle dans les *Eschez Amoureux* (B.Nat. fr. 143, f° 46 r°, col. 2) : « Par ceste art pouons nous aussi scauoir la grandeur de la terre et son *circuite* et la haulteur aussi des nues... ».

Colère. — Les étymologistes (D.G. et O.B.) sont d'accord pour reconnaître que le mot *colère*, au sens moderne, a commencé à supplanter le

vieux mot *ire* au XVIe siècle, et le *Dictionnaire du XVIe siècle* de M. E. Huguet montre le fait sur le vif par de nombreux exemples.

En revanche, on ne semble guère s'être occupé de ce même mot *colère* employé comme adjectif; le *Dictionnaire Général* semblerait même faire croire qu'il ne date que du XVIIe siècle (Molière, *Femmes Savantes*, v. 668), et M. E. Huguet ne le signale pas au XVIe siècle. Or Littré en signale trois exemples d'Amyot, et un de Montaigne. Mes recherches en reculent encore la date jusqu'à l'époque où, précisément, *colère* étend son emploi comme substantif. Voici plusieurs exemples que j'ai relevés dans Ronsard (édition P. Laumonier, Textes Français Modernes) :

1) t. I, p. 70.

Desja tout *colere* il semble
Que sa main tente les armes,
Et qu'au melieu des alarmes
Il dedaigne les dangers,
Et servant aus siens de guide
Mette le frain et la bride
Aus roiaumes etrangers.
(*Odes*; livre I, Ode 2, *A la roine*).

Le texte de ce vers a toujours été maintenu par le poète. Il est de 1550.

2) t. III, p. 59.

Elle adonc qui regardoit
Ses mains *coleres* de rage
.....
Se redoubloit de courage
(*Tombeau de Marguerite de Valois* (1551).

Les éditions 71-87 portent : *colere de rage*; le mot est accordé avec *elle* et non plus avec *les mains*, mais il reste adjectif.

3) t. VII, p. 241.

.....
Veu que tousjours *colere* en mile et mile lieux,
Tu perdz tes traictz es cueurs des hommes et des dieux.
(*Nouvelle Continuation des Amours*, 1556).

Ronsard avait écrit en 1556 *tousjours armé*; la variante *colère* substituée en 1560 est maintenue jusqu'au bout par le poète.

4) t. VII, p. 269.

Ronsard avait d'abord écrit :

Mars fut vostre parein quand naquistes, Marie,
La Mer vostre mareine : un Dieu cruel et fier,
L'autre, element auquel on ne se doit fier,
Car tost son onde est douce, et tost elle est marrie.
(*Nouvelle Continuation des Amours*, 1556).

Dès 1560, Ronsard modifie son texte et remplace les deux derniers vers par les suivants :

Une mer à laquelle on ne se doit fier :
Lui tousjours est *colere*, elle toujours marrie.

Ronsard modifie l'idée primitive, et cela est du style ; mais pour exprimer l'idée nouvelle (intéressante, du reste), c'est à *colère* adjectif qu'il recourt, et cela dans un passage particulièrement expressif.

5) t. VIII, p. 14.

Mais tu n'es point jureur, blasphemeur, ne menteur,
Colere, ne depit, ne moqueur, ne vanteur.
(*Hymne du Roy Henry II*).

Ce texte, qui date de 1555, n'a jamais été modifié par Ronsard, alors que la pièce a été l'objet de maintes corrections.

6) t. VIII, p. 30.

.....et sans plus n'a conçeu
Qu'un Mars et qu'un Vulcan : l'un qui est tout bossu,
Boiteux et dehanché : et l'autre tout *colere*,
Qui veut le plus souvent faire guerre à son Pere.
(*Hymne du Roy Henry II*).

Au milieu d'un passage revu et retouché de très près en 1578, Ronsard a maintenu le vers où figure notre mot et celui qui le précède immédiatement.

Ces divers exemples montrent, nous semble-t-il, 1°) que *colère* s'emploie comme adjectif dès le milieu du XVIe siècle, 2°) que le chef de la Pléïade semble avoir affectionné le mot, 3°) que la vogue du mot comme adjectif semble à peu près contemporaine de la vogue du mot comme substantif (Cf. les exemples de M. Huguet), 4°) que la vogue du mot dans ses deux emplois tient vraisemblement à l'usure du mot *ire* et aussi à celle du mot *courroux* ; il est possible aussi que Ronsard ait vu dans ce « néologisme » un terme plus expressif, parce que plus « imagé », puisqu'il l'introduit dans ce qu'il considère comme les grands genres poétiques.

Peut-être même, pouvons-nous remonter au delà de 1550, en ce qui concerne *colère* adjectif. Voici, en effet, un exemple que je relève dans Gringore (éd. d'Héricault et de Montaiglon. Bibl. Elzévirienne 1858, t. I, p. 57) :

Se les aucuns sont coursez, mutinez
Par leur cerveau fier, *colère* et trop chault,
Batuz, navrez, ployez, grevez, minez,
Aux sustenteurs de guerre peu en chault.
(*Folles Entreprises*).

Dans ce texte de 1505, il semble bien qu'il s'agisse de *colère* au sens

moderne, le rapprochement avec *coursez* et *mutinez* confirme cette interprétation, bien que l'adjectif soit joint à *cerveau* et qu'ainsi apparaisse quelque vestige du sens technique, que le mot avait alors.

Au sens technique, d'ailleurs, l'adjectif *colère* se rencontre. Je n'en veux pour preuve que ces vers du même Gringore (*ibid.*, p. 190) :

> Durant ce temps fleumatiques, *collaires*,
> Merencoliques, sanguins, pour leurs sallaires,
> Auront la toux, voulant caniculer.
> (*La Coqueluche*, 1510).

Il s'agit, de toute évidence, de l'adjectif *colère* employé comme nom, pour désigner les « bilieux », et l'on reconnaît ici la distinction des quatre « humeurs », chères encore à nos classiques. Cf. saint François de Sales, *Sermons recueillis* (dans Huguet, *Dict. XVI^e siècle* : art. *colere*) : « L'homme, disent les philosophes, est composé de plusieurs humeurs, lesquelles les médecins réduisent à quatre principales, à sçavoir : la *colere*, le flegme, le sang et la melancolie. »

Colérer (D.G. : XVI^e s., Bon. des Périers ; — O.B. : manque). — L'exemple de Bon. des Périers (voir Littré) ne semble remonter qu'à 1558. Godefroy, dans son *Complément*, ne fournit que deux exemples de Charron (*Sagesse*), postérieurs évidemment. En voici deux, antérieurs d'une dizaine d'années, de Ronsard, dans son *Avertissement* aux *Odes* de 1550 (Édition Laumonier, T.F.M., tome I, p. 53) : « tu t'en dois *collerer* contre toi mémes... » Et plus loin (*ibid.*, p. 54) : « Et si quelqu'un par curieuse opinion plus tost que par raison se *colere* contre telle honteuse liberté... ». On notera que B. des Périers emploie le part. adj. *colerez*, et que Ronsard, comme Charron d'ailleurs, n'emploie que la forme pronominale *se colerer*. L'ex. de Ronsard est à ajouter à ceux que donne M. E. Huguet dans son *Dict. du XVI^e siècle*.

Commissaire (D.G. : 1340 : — O.B. : 1314). — La date semble confirmée par le passage suivant de Guillaume de Digulleville (*Roumant de la Fleur de lis*, vers 166, dans *Romania*, t. LXII, p. 326) :

> De ma maison qui est en terre,
> Qui est ou mal païs de guerre,
> Ou je faiz faire par vicairez
> Et par esleüs *commissairez*
> Mes oncions et oingnemens
> Et mes amoureuz sacremens,
> Je le vuel faire protecteur
> Et gardien et deffenseur.

L'expression *esleüs commissairez* semble bien n'être ici qu'une explication

du nom *vicairez* qui précède ; je donnerais volontiers à *et* le sens de « c'est-à-dire ». Le texte est de 1338.

CONCAVE (D.G. et O.B. : XIVe s., Oresme). — La date semble confirmée par les *Eschez Amoureux*, fo 324 ro, col. 2 : le *myreoirs concavez*, et par le texte même du Poëme des *Eschecs Amoureux* (cité par Sieper, p. 50) : *un mireor Concave moult bel à veoir*. En plus d'un endroit, l'auteur du Poème et celui des *Eschez* en prose semblent s'inspirer très directement d'Oresme.

CONCOCTION (D.G. : 1528 ; — O.B. : manque). — La date semble confirmée par l'exemple que je relève dans le *Champ fleury* de Geofroy Tory (éd. 1529, fo I ro) : « Le matin du iour de la feste aux Roys, après avoir prins mon sommeil & repos, & que mon estomac de legiere & joyeuse viande auoit faict sa facile *concoction*... ». Le mot est donné par Rob. Estienne (1549) et se retrouve dans A. Paré (v. Littré) ; Furetière le donne encore en 1690 ; l'Académie, qui le mentionnait encore en 1878, vient de le supprimer dans sa 8e édition du *Dictionnaire*.

CONCUSSION (D.G. et O.B. : XVe s.). — Le mot semble bien apparaître à cette époque ; en voici un exemple où il a son sens étymologique d'action de choquer : « la *concussion* des pierres », le fait de choquer des pierres pour en faire jaillir du feu (*Eschez Amoureux* : B. Nat., f. 143, fo 35 ro, col. 2).

CORMIER (D.G. et O.B. : XIIIe s.). — Voici de ce mot un exemple antérieur d'un siècle ; il est tiré d'*Enéas* (vers 1478. — éd. Salverda de Grave, *Clas. fr. du m. âge*, t. I, p. 46) : « les fleches erent de *cormier* ».

CORUSCATION (D.G. : XVe s. ; — O.B. : manque). — Date d'apparition qui semble confirmée par le passage suivant, emprunté aux *Eschez Amoureux* (B.N., fr. 143, fo 178 vo, col. 1) : « Elle [Médée] faisoit les vents, les *coruscations*, les pluyes et les gresles toutes les foiz quelle vouloit en lair ». Le mot, admis par l'Académie en 1762, a été retranché du *Dictionnaire* en 1878.

COURTISANE (D.G. et O.B. : 1500, *Courtisienne* ; 1564 *Courtisane*). — Voici de la forme moderne un exemple antérieur que je relève dans *les Amours* de Ronsard (1553) : « Quand d'une *courtisane* on se voit embrasé » (éd. Laumonier, T.F.M., tome V, p. 123). Muret croit nécessaire de commenter le mot : « D'une femme abandonnée. Mot italien. » Autre exemple du même mot dans le Bocage de 1554 : D'une *Courtizanne* à Venus (*ibid.*, tome VI, p. 18).

CRIARD (D.G. : 1539, Rob. Est. ; — O.B. : vers 1327). — Le mot, rare dans les anciens textes, semble avoir pris au XVIe s. et par la langue de la

Pléïade, une grande vogue. On le trouve, soit comme nom, soit comme adjectif, ainsi que le montrent les exemples de Baïf et de Jodelle donnés par Marty-Laveaux (II, 69). Ajoutons que, dès ses débuts, Ronsard en fait usage. Cf. éd. Laumonier (T.F.M., t. I, p. 112) : « Ruer leurs tempestes Desus les miserables testes De ces *criards* palles d'éfroi ».

Croche (adj.) (D.G. : Rab., V, 16 ; — O.B. : 1550, Ronsard). — Dès 1526, Clément Marot emploie le mot dans son *Enfer* (éd. Jannet, t. I, p. 62) :

Et en parlant un griffon j'advisay,
Qui de sa *croche* et ravissante pate
Escrivoit là l'an, le jour et la date
De ma prison.....

Défiant (D.G. : XVIe s. Amyot ; — O.B. : manque). — Il s'agit ici de l'adjectif, au sens de « méfiant », qui semble bien, comme l'indique O. Bloch pour le verbe *défier*, tiré du pronominal *se défier de* (XVIe s.) et non de *défier* (= provoquer), beaucoup plus ancien. A l'exemple d'Amyot cité par le D.G., on peut ajouter le suivant que je rencontre chez le même auteur (*Fabius Maximus*, p. 94, éd. L. Clément, Textes Français Modernes) : « ...paravant il [Fabius] sembloit couard et *deffiant*. » Le mot manque dans le *Dictionnaire du XVIe siècle* de M. E. Huguet.

Demi-circulaire (D.G. : 1690 ; — O.B. : manque). — Dès 1529, dans le *Champ fleury* de Geofroy Tory, je lis (fo 68 ro) à propos des lettres Hébraïques : « Car les Quatre Premieres declinent & tendent a Quadrangle & Demy quadrangle, & les aultres Quatre declinent a figure Circulaire & *Demye circulaire*. »

Dériver (D.G. : 1564, J. Thierry ; — O.B. : XIII-XIVe s.). — = défaire la rivure. Le mot, comme le signale M. M. Roques (*Romania*, LII, p. 563) se lit déjà dans la *Résurrection du Sauveur*, mystère anglo-normand du XIIIe siècle (éd. F. Ed. Schneegans, Bibliotheca romanica, no 303) au vers 190 : « Tanailles e martel portez Dunt li clou serunt *derivez* ».

Direction (D.G. : XVe s. ; — O.B. : XVe s.). — Je rencontre, dès 1338, un exemple du mot dans le *Roumant de la Fleur de lis* de Guillaume de Digulleville (*Romania*, t. LXII, p. 347, vers 919) :

Si ques, entrechangiement,
L'un a l'autre a subgection,
L'un sus l'autre *direction*.

Dissyllabe (D.G. : XVIe s. ; Ch. de Bourdigné ; — O.B. : XVIe s.). —

Je n'ai pu retrouver l'exemple cité par le D.G., qui semble être de 1527. Voici du moins un exemple, très légèrement postérieur (1548), que je lis dans l'*Art poétique françois* de Thomas Sebillet (éd. F. Gaiffe, Textes Français Modernes, p. 83) : « Mais demande conseil a ton aureille, et tu ne creindras a dire, moelle, *dissyllabe* comme moy. »

Doré (subst. masc.). — Le D.G. ne donne que *dorer*, sans date ; de même O.B. Le Dictionnaire de Godefroy donne des exemples anciens du verbe *dorer* ou du participe *doré*. Voici du moins deux exemples du subst. *le doré* que je lis coup sur coup dans le *Roumant de la Fleur de lis* de Guillaume de Digulleville (*Romania*, t. LXII, p. 328) :

Si dis que la lune est salie
Pour terre et de taches honnie,
Et que *du doré* remanant
Veulz faire une aultre plus plasant. (vers 195).

Aussi feis tu *le doré*
Dont celui ciel as estellé
Si lonc et si lez comme vousiz. (vers 211).

Ces textes sont de 1338. Il est probable qu'il doit y avoir des exemples encore antérieurs.

Drageon (D.G. : XVI^e s., Ronsard, *Franciade* ; — O.B. : 1555). — Voici un exemple du mot, antérieur de quelques années. Je le relève sous sa forme actuelle *drageon*, parmi des exemples que donne Th. Sebillet (*Art Poétique françois*, éd. F. Gaiffe, Textes Français Modernes, p. 76, ligne 14) de la diphtongue *eo*. *L'Art poétique françois* est de 1548. — Un peu plus loin (p. 89), le même mot *drageon* est donné une seconde fois comme exemple, et distingué soigneusement, pour l'orthographe et la prononciation, de *dragon*.

Échauguette. — Le mot, comme le note O. Bloch, apparaît dès le XII^e siècle. Il offre divers sens que dégage nettement le Dictionnaire de Godefroy (III, 369). En voici un exemple d'Amyot, avec le sens de « guet-apens », « embuscade » : « Mais quant à Fabius, il le tenta et le sonda bien par plusieurs fois, et par toutes sortes d'*eschoguettes*, de ruzes et d'embusches. » (*Fab. Maximus*, éd. Clément, Textes Français Modernes, p. 97). Or, dans l'édition de 1619, le mot est corrigé en *aguets* : correction qui semble bien indiquer que le mot est quelque peu vieilli à la fin du XVI^e siècle. Il convient de rapprocher cette correction de l'article du Dictionnaire de Godefroy : les derniers exemples qu'il donne du mot dans ses autres sens sont du début du XVII^e siècle ; *échauguette* ne vivra par la suite que comme terme « technique » de fortification.

Énigme (D.G. et O.B. : XIVe s. *énigmat*; XV-XVIe s. *ainigme*). — La forme actuelle semble se rencontrer pour la première fois dans le *Champ fleury* de Geofroy Tory (éd. 1529, fo 17 ro) : « Je lairois ce dict *enigme* & propos obscur à ronger aux curieux de scauoir les choses segretes ». Le mot est certainement nouveau à cette date. Ce qui le prouve, c'est l'explication « & propos obscur » que, selon son habitude, Tory ajoute en termes compris de tous, le mot savant risquant d'être inintelligible à ses lecteurs.

Épigramme (D.G. et O.B. : XIVe s.). — Le mot, qui est antérieur au XVIe siècle, ne semble vraiment avoir pris son essor qu'au XVIe siècle, comme le signale O. Bloch. Au témoignage de Du Bellay, on peut ajouter ce fait que, dans son Commentaire des *Amours* de P. de Ronsard, Muret note, à propos de ce mot : « Epigramme en grec signifie toute inscription ». Cf. éd. Laumonier (Textes Français Modernes), t. IV, p. 55, sonnet LII. Il s'agit en effet ici de ce que nous appellerions une épitaphe.

Épithalame (D.G. : 1559, Cl. de Buttet; — O.B. : 1537). — Voici, de ce mot, un autre exemple de 1559, que je relève dans J. du Bellay (éd. Chamard, T.F.M., t. V, p. 201) : « *Epithalame* sur le mariage de... Philibert Emanuel Duc de Savoye... Cest *epithalame*, ou chant nuptial, est chanté par trois vierges natifues de Paris ». Le mot semble bien être récent à cette date. On notera, en effet, que Clément Marot, auteur d' « épitaphes » et d' « épigrammes » n'emploie que la locution « chant nuptial » (cf. éd. Jannet, II, 96 : *Chant Nuptial* du Roy d'Écosse et de Madame Magdelaine, première fille de France ». On remarquera, en outre, que Du Bellay, adoptant le procédé si fréquent chez G. Tory, quand il s'agit d'un mot nouveau, explique immédiatement « epithalame » par le terme jusque-là courant et consacré « ou chant nuptial ».

Équiangulaire (manque dans God., D.G. et O.B.). — « Aucuns Anciens la designent [la lettre E] & font en bas au dedans de la patte sans arondissement, & a la ligne *equiangulaire*. » G. Tory, *Champ fleury*, 1529, fo 39 ro). G. Tory veut dire « en angle droit ».

Étriper (D.G. et O.B. : XVIe s., N. du Fail). — Le mot se rencontre déjà dans Rabelais (*Gargantua*, XLIII, éd. A. Lefranc, t. II, p. 353) : « ...lorsque Tripet fut estripé... ».

Héliotrope (D.G. : XIVe s., *Eliotropie*; XVIe s., *Héliotrope*; — O.B. : 1372, sous la forme *eliotropie*). — L'auteur des *Eschez Amoureux*, qui, ailleurs, l'appelle *eliotropis*, écrit (B.Nat., fr. 143, fo 313 ro, col. 2) : « Or, venons aux aultres vertus de ceste *eliotrope* qui sont plus naturelles et myeulx appartenans à ce propos. » Un autre exemple de cette forme se lit fo 313 vo,

col. 2). Ce seraient là les premiers exemples de la forme moderne, que le D.G. ne fait remonter qu'à Rabelais.

HÉMISTICHE (D.G. : 1549, *Du Bellay* ; — O.B. : manque). — Je lis dès 1548, dans l'*Art poétique françoys* de Thomas Sebillet (éd. F. Gaiffe, p. 52) : « En cés deuz vers mauvais, tu congnois en l'*hémistiche* ou se commet la couppe fémenine, je ne say quel son rompu, qui ne touche point pleinement ton aureille. »

HOMOLOGUER (D.G. et O.B. : 1539). — En voici un exemple de 1512, tiré d'un écrit de l'Amiral de Graville (cité par M. de Montmorand, *Anne de Graville*, Paris 1917, p. 80) : «...voulons que l'ordonnnance de nostre testament tieigne et sortisse son effet, et l'acord fait entre eulx et moy et *omologué* en la cour de Parlement. »

HORIZON (D.G. : XIVe s. ; — O.B. : 1372). — Les deux Dictionnaires ci-dessus signalent dès le XIIIe siècle la forme *orizonte*, et la forme *orizon* au XIVe siècle. Voici un exemple de la forme *orison* dès 1338 ; il se lit au vers 1035 du *Roumant de la Fleur de lis* de Guillaume de Digulleville (*Romania*, t. LXII, p. 350) :

L'air en estoit enluminé
Et sa clarté si grant estoit
Quë *orison* cy s'en sentoit.

INFUSION. — O. Bloch signale pour le XVIe siècle le sens théologique du mot. En 1529, dans son *Champ fleury*, Geofroy Tory écrit en effet : « Lesquelles [choses] toutesfois ne leur viennent en lesperit sans *infusion* celeste. » (fo 42 vo).

LAMBOURDE (D.C. et O.B. : 1304). — O. Bloch (*Zeitschrift für französische Spr. und Litt.*, tome LIII) signale un exemple du mot de 1294. Cf. *Revue de Philologie française*, XLII, p. 154.

MÂNES (D.G. : XVIe s. Desportes ; — O.B. : XIVe s.). — Le mot ne semble guère avoir été usité jusqu'au XVIe siècle, ainsi qu'en témoigne Muret, dans son Commentaire des *Amours* de P. de Ronsard (sonnet CXLVI, éd. Laumonier, Textes Français Modernes, t. IV, p. 140) ; à propos de *ô Manes stygieux*, il écrit : « Manes se nomment en latin les ames sorties des cors. Il faut naturaliser et faire françois ce mot là, veu que nous n'en avons point d'autre. »

MANIE (D.G. et O.B. : XIVe s.). — Comme le signale O. Bloch, le mot change de sens au XVIe siècle. P. de Ronsard, dans ses *Amours* de 1552 avait écrit :

Au sein du beau mon penser s'en vola,
Epoinçonné d'une *manie* extreme ;

(Sonnet CLXXIV, éd. Laumonnier, Textes Français Modernes, t. IV, p. 165.) Et Muret croit devoir commenter : « Fureur. Platon au Faedre témoigne que les anciens estimoient ce nom-là treshonneste. » Le vers n'a d'ailleurs jamais été retouché par le poète.

Nocher (D.G. : XVIe s., J. Bouchet et J. Du Bellay. — O.B. : 1545 (*nouchief* en 1246). — Le mot se lit antérieurement dans Marot (éd. Jannet, t. I, p. 218) : « Lors, comme le *nocher* Qui pour fuyr le peril d'un rocher, En pleine mer se destourne tout court ; Ainsi, pour vray, m'escartay de la Court » (texte de 1535).

Nonuple (D.G. : 1550 ; — O.B. manque). — Le mot semble antérieur. Dans les *Eschez Amoureux* (B.N. fr. 143, fo 82 vo, col. 2), on lit, en effet : « le cercle a sera donc *notuple* au cercle petit b, cest a dire IX fois plus grand quant a sa face superficielle ». Il semble bien qu'il faille ici corriger *notuple* en *nonuple*.

Notice (D.G. et O.B. : 1372). — Le Dictionnaire de Godefroy donne un certain nombre d'exemples du mot au sens de « connaissance », exemples du moyen âge et du XVIe siècle. En voici un de 1529, à ajouter à la liste. Geofroy Tory, dans son *Champ fleury*, parle des lettres et de leur invention : « Desquelz Juifz les Pheniciens en prindrent la *notice*, & puis les Grecz desdictz Pheniciens. » (fo 5 vo.)

Obnubiler (manque D.G. ; — O.B. : XVe s.). — Ce doublet savant de *obnubler* remonte plus haut. Godefroy (t. V, p. 554) en donne un exemple d'Oresme, et un autre de Guillaume de Digulleville (*Pélerinages de la vie humaine, de l'âme séparée du corps et de Jésus-Christ*), ce qui nous reporte à 1330-1335. J'en trouve deux autres exemples dans le *Roumant de la Fleur de lis*, du même auteur, rédigé en 1338. (Cf. *Romania*, t. LXII, pp. 327 et suiv.). Il s'agit, dans les deux passages, de la lune.

Car du soleil elle est mirour
Se la terre n'en fait destour.
Si scez aussi que maintenant
Sa clarté n'est nie si grant,
Ains est par taches ensalie
Et *obnubilie* et ternie. (vers 148, p. 326)

Raison seroit que fut refete
Une aultre nuefe miex luisant,

Plus clere et plus resplendisant,
Qui de la terre fut gardee,
Qu'elle n'en fut *obnubilée.* (vers 158, p. 327)

Il s'agit dans les deux cas du sens propre : couverte d'un nuage comme d'un voile. Il est curieux de constater que, dans le passage du même auteur cité par Godefroy, il est question du voile du corps « *dont l'ame est fort obnubilee* », et le mot est pris au figuré.

OCTUPLE (D.G. : 1532 ; — O.B. : manque). — Je rencontre, dès le milieu du XVe siècle, un exemple du mot : « ...toute la figure de a seroit *occuple* a la figure de b... » (*Eschez Amoureux*, fr. 143, fo 82 ro, col. 1). Suivent plusieurs exemples de ce même mot.

OPTATIF (D.G. : XVe s. ; — O.B. : manque). — Les exemples connus du mot le mentionnent comme adjectif, ou, rarement d'ailleurs, comme substantif (au sens de « souhait »). Je rencontre le mot comme substantif au sens grammatical dans Thomas Sebillet (1548) : « Encor faut il continuer cest a, par tout le singulier et plurier du present de *l'optatif* : comme, Pleust a dieu que j'aimasse, tu aimasses, il aimast : nous aimassions, vous aimassiés, ilz aimassent. » (*Art poëtique françois*, éd. F. Gaiffe, Textes Français Modernes, p. 91).

OURDISSEUR (D.G. et O.B. : 1564). — Le mot est certainement bien antérieur. Godefroy en donne dans son *Complément* un exemple de 1497, et au t. V (p. 619) un de 1410.

OURDISSOIR (D.G. et O.B. : 1507). — Godefroy (t. V, p. 619) donne de ce mot un exemple bien antérieur remontant à 1410. Comme le précédent, ce mot est un mot technique que les corporations de drapiers ont dû employer de bonne heure, et ce sont des archives qui nous les fournissent pour la première fois. Il est vraisemblable que le mot OURDISSAGE, noté seulement en 1765 par D.G. et O.B., doit remonter lui aussi bien plus haut.

PLUVIEUX (D.G. : 1539 ; Rob. Est. ; — O.B. : 1488). — Le mot est plus ancien, et de beaucoup. Rabelais, déjà, l'emploie dans son *Gargantua* (chap. XXIV, titre ; éd. A. Lefranc, t. II, p. 237) : ...« Comment Gargantua employoit le temps quand l'air estoit *pluvieux* ». Godefroy, dans son *Complément* (t. X, p. 361) en donne plusieurs exemples du XVe siècle (Froissart, Chastellain), et même un de Gautier de Metz (XIIIe siècle).

PÔLE (D.G. : 1372 ; — O.B. : 1372). — Le *Roumant de la Fleur de lis* (*Romania*, tome LXII, p. 323) en fournit un exemple antérieur (1338), vers 11 et 12 :

Avis m'estoit, si com dormoie,
Que sus le seul du monde estoie
Ou milieu du *pol* antartique
Ou du *pol* c'on dit artique.

Pourpré (D.G. : Ronsard, *Odes* ; — O.B. : manque). — Le mot se rencontre plusieurs fois chez les auteurs de la Pléïade. R. Belleau (2e *Journée de la Bergerie*. Pléïade française, II, 124) écrit : « bouchette pourpree ». Le texte est de 1565. Ronsard, dans une traduction française d'un acte en latin concernant l'abbaye de Saint-Cosme, parle des « martyrs *pourprez* de leur sang. » (*Pléiade française*, VI, 477). Ce texte est certainement postérieur à celui du Ve livre des Odes (1553) que voici :

C'est toi, douce fonteléte,
Dont la mignarde ondeléte
A cent fois baisé les brins
De ses boutons sinabrins,
De ses levres *pourperees*...
(éd. Laumonier, Textes Français Modernes, t. V, p. 237).

Le poète n'a jamais modifié ce vers. Mais voici un autre exemple, un peu plus ancien encore. Nicolas Bourbon, mort en 1550, faisant allusion aux cardinaux romains, parle de « la louve *pourpree* » (texte cité par M. Hauser, *Études sur la Réforme française*, p. 34). Faut-il ajouter que la Pléiade, outre *pourpré*, a employé *pourprin*, *pourpret*, *purperet*, et même le verbe *pourprir* (voir Marty-Laveaux, *La langue de la Pléiade*).

Prépositif (D.G. : XIVe s. ; — O.B. : XVIIIe s., Dumarsais). — L'exemple de J. de Vignay, donné par le D.G., offre un sens tout particulier : « *prepositif* a la diminution du peché ». Voici un exemple tiré du *Champ fleury* de Geofroy Tory (1529), où le mot semble bien avoir, peut-être pour la première fois, un sens grammatical. Il s'agit des lettres latines : « Les Vocales sont diuisees en Deux nombres. En vocales *Prepositiues* & en Subiunctiues. Les *Prepositiues* sont Trois. A.E.O. Les Subiunctiues aussi Trois. E.V.I. » (f° 71 v°). Et un peu plus bas : « Les Vocales sont dictes *Prepositiues* & Subiunctiues pource quelles peuuent les aucunes, comme est dict, estre premises & soubz mises aux autres pour en faire Diphthongues, qui sont en nombre Cincq. AE.OE.AV.EV.EI. pour la Langue latine. »

Prodiguer (D.G. et O.B. : 1564). — Voici de ce mot un exemple, antérieur de quelques années, que je lis dans les *Amours* de P. de Ronsard (1552) :

L'art, la Nature, et les Astres encore,
Les Elements, les Graces, et les Dieux

Ont *prodigué* le parfaict de leur mieux,
Dans son beau jour qui le nostre decore.

(Sonnet V. Édition P. Laumonier, Textes Français Modernes, t. IV, p. 10).

Tout le quatrain a été refait par Ronsard en 1578; mais il ne semble pas que le verbe *prodiguer* soit à l'origine de la correction. Voici le quatrain refait :

Tous les presens de la boete à Pandore,
Les Elemens, les Demons et les Dieux,
Et tout cela que Nature a de mieux
Ont embelly le sujet que j'honore.

Je soupçonne que la correction a eu pour but d'éviter « le parfaict de leur mieux » (ces adjectifs substantivés ont été ailleurs, dans ces mêmes *Amours*, supprimés), ou, peut-être, de faire disparaître le dernier vers, assez quintessencié, et, à cause de cela, jugé banal par Ronsard.

PROFONDEUR (D.G. : 1539; Rob. Est. ; — O.B. 1538). — Le mot se rencontre antérieurement. A. Greban, dans son *Oraison à la Vierge*, écrit : « Car, pour passer toute œuvre naturelle, Avez produit une fleur éternelle, Dont la largeur cueuvre tout ce beau monde, La *profondeur* tous les enfers affonde, La haulteur vaint les trosnes souverains... » (*Romania*, XXII (1893), p. 282). Quelques vers plus loin, on lit : « ...A la mort parfonde suis... ». Ce qui confirme l'hypothèse que nous avions précédemment émise, que la substitution du préfixe *pro* au préfixe *par* doit se placer entre 1510 et 1550. (Voir *Romania*, LI (1925), p. 42.)

PROTECTEUR (D.G. : XIVe s. ; — O.B. : XIVe s.). — Voici du mot un exemple qui date de 1338 :

De ma maison qui est en terre,
.....
Je le vuel faire *protecteur*
Et gardien et deffenseur

(G. de Digulleville, *Le Roumant de la Fleur de lis*, vers 119.)

Cf. *Romania*, t. LXII, p. 326.

RAMÉ. — Il existe en français plusieurs mots *ramé*, que le Dictionnaire de Godefroy et Marty-Laveaux (*La Langue de la Pléiade*) ont fâcheusement confondus.

L'un est ancien dans la langue; il se rattache à *rain*, *rameau*, etc... et signifie « branchu », « touffu » (God., VI, 575). C'est l'épithète fréquente du « bois », du « vergier », de l' « arbre » en général ou en particulier. Au figuré, il s'applique aux bois du « cerf » ou d'autres ruminants. C'est lui que les auteurs de la Pléiade ou prolongent ou font revivre. Ainsi Ronsard (V,

293) : « les forests *ramees* » ; — (IV, 249) : « De toutes les forests le branchage ramé ». Ainsi Jodelle (II, 306) : « teste ramée » ; — (II, 308) : « bien ramez Rangers ».

Le second est bien plus récent et apparaît comme une création de la Pléïade, dérivée de *rame*, au sens de « aviron ». « Je voy galiasses *ramees* (Baïf, II, 458). « Les galeres *ramees* » (Ronsard, VI, 155). « Mes vaisseaux *ramez* (Rob. Garnier, *M. Antoine*, 889). « Mes galeres *ramees* » (Grévin, *M. Antoine*, II. — Dans God. *Compl.*). Du Bellay (éd. Chamard, T.F.M., t. I, p. 108) parle de même des « grands vaisseaux *ramez* ».

Un troisième se rencontre dans les expressions : *balles ramées*, *boulets ramés*. Le mot *ramé* semble ici se rattacher à un vieux mot *rame*, signifiant « cuivre ». Godefroy (X, 479) mentionne que « *balles ramees* » étaient des balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal, et c'était de méme une chaîne métallique qui unissait les « boulets ramés ». C'est à tort que Godefroy range ces expressions sous *ramé* (terme de vénerie).

Réverbérer (D.G. et O.B. : XIVe-XVe s.) (avec le sens figuré de « renvoyer un son ». Cf. *Eschez Amoureux* (fr. 143, fol. 92 ro, col. I) : « ...les sons y [sur l'eau] sont myeulx *reverberez* et rendus à loye quilz ne sont sur la terre. . ». Cet exemple semble confirmer la date proposée.

Sectateur (D.G. : 1525 ; — O.B. : 1525, une première fois vers 1327). — Le mot, au XVIe siècle, semble bien être tenu pour nouveau. Rabelais, dans son *Tiers Livre* (éd. A. Lefranc, t. V, p. 134) parle d'Heraclitus « exposant à ses *sectateurs* et disciples... », en juxtaposant, à la manière des auteurs du temps, le mot courant et le mot savant qui s'expliquent ainsi l'un par l'autre.

Superstitieusement (D.G. : 1549 ; — O.B. : manque). — Voici un exemple de 1548, que je relève dans l'*Art poëtique françois* de Thomas Sebillet (éd. F. Gaiffe, Textes Français Modernes, p. 86) : « Mais aussi voeil-je soutenir, comme il me semble par raison soutenable, que mieux vaut rymer, seure, contre, nature, pour garder bon sens et bon propos, que *superstitieusement* s'arrester a la riche ryme pour mettre un mot impertinent ou moins propre. »

Syllabique (D.G. : Trévoux, 1704 ; — O.B. : 1655, Lancelot). — Je lis deux fois le mot dès 1529 dans le *Champ fleury* de Geofroy Tory : une première fois dans la table (A V ro) : « Ce *syllabique* adiection » ; une seconde fois, en manchette, au fo 37 ro : « Ce *syllabique* adiection antique. »

Ternir (D.G. : XVe s. ; — O.B. : 1389). — Je rencontre le mot dès 1338 dans le *Roumant de la Fleur de lis*, de Guillaume de Digulleville (*Romania*,

t. LXII, pp. 323 et suiv.) au vers 148. Le texte a été donné ci-dessus à propos du verbe *obnubiler*.

TOXIQUE (D.G. : 1752, Trév. Admis Acad. 1762 ; — O.B. : 1752). — Le mot se rencontre déjà dans Chrestien de Troyes (*Guillaume d'Angleterre*, vers 1361 ; éd. Wilmotte, *Class. fr. du m. âge*) : « D'examonie est et de fiel et de venin et de *toscique*... ».

TRÉMOUSSER (D.G. : 1549. R. Est. ; — O.B. : 1549). — Je note, pour l'histoire du mot, que Ronsard, dans ses *Amours* (1552), après avoir écrit (Sonnet XIII, éd. Laumonier. Textes Franç. Modernes, t. IV, p. 17) :

En lieu d'un Aigle, un soing horriblement
Claquant du bec, et siflant de son aille,
Ronge goulu ma poictrine immortelle...

a corrigé (60-72) :

Claquant du bec et *tremoussant* de l'aesle,

Le mot nouveau lui fournissait une vive peinture.

Pourquoi faut-il que, pris de scrupule (pourquoi ?), Ronsard ait encore modifié et, à notre avis, affaibli son texte :

En lieu d'un Aigle, un soing horriblement
Souillant sa griffe en ma playe eternelle
Ronge mon coeur, et si ce Dieu n'appelle
Madame.....

TYRANNEAU (D.G. : Montaigne ; — O.B. : 1588, Montaigne). — Le mot se lit déjà chez Jodelle (*Pléiade française*, t. II, p. 238) : « Ils se font *tyranneaux* ». Il a peut-être été créé par la Pléiade, mais s'est vraisemblablement répandu aussitôt, comme le prouve l'exemple de Montaigne. Toutefois, il ne sera vraiment reconnu que par l'Académie en 1694.

VALETER (D.G. : 1549, R. Est. ; — O.B. : manque). — La date de l'apparition du mot se trouverait confirmée par l'exemple suivant de Ronsard (éd. Laumonier, T.F.M., tome II, page 112) : « ...car elle [la Muse] Des haus Dieus la fille eternelle ne se *valette* pas ainsi... ». Mais en voici un exemple, légèrement antérieur, emprunté à Marot (éd. Jannet, t. I, p. 242) : « ...et puis sa muse, Parmy les princes allaictée, Ne veult point estre *valetée*... » (texte de 1537).

VERSION (D.G. : XVII^e s. Ménage ; — O.B. : 1596). — Le mot est antérieur. Cf. Thomas Sebillet, *Art poëtique françois* (éd. F. Gaiffe, p. 31) : « Les *versions* pareillement des bons et anciens auteurs, faites par Macaut et Jan Martin, et autres telz gentilz espris, ...peuvent beaucoup faire à la copie du futur Pöète. » *L'Art poëtique françois* est de 1548.

Vigiles (D.G. et O.B. : XIIe s.). — M. Chamard, dans son édition de la *Deffense et Illustration* de J. Du Bellay (p. 198, note 5), signale que le mot, très ancien dans la langue ecclésiastique pour désigner une veille de grande fête religieuse, est risqué pour la première fois par Du Bellay dans le passage ci-dessus au sens de « veilles » ; de là la condamnation de ce « néologisme » par le Quintil. Du Bellay n'est pas cependant coupable de ce « néologisme ». Je le retrouve en effet chez Geofroy Tory (*Champ fleury*, éd. 1529, fo Aij. vo) : « ...quil semble estre oublige & tenu a leur donner quelque gros don, quelque benefice, ou quelque office en recompense des labeurs & *vigiles* quilz ont mis a faire & composer leurs dits oeuvres & presens... ».

Virgule (D.G. : 1552 ; — O.B. : 1550, Ronsard). — Voici de ce mot un exemple encore antérieur (1548) : « L'autre prolation est douce et simple, et téle que la font lés Hebreuz quand ilz chargent leurs Gimel et Caph de la *virgule* qu'ilz appellent Raphé, comme quand je dy, engagea, geolier, avança, leçon, drageon. » (Thomas Sebillet, *Art poétique françois*, éd. F. Gaiffe, Textes Français Modernes, p. 89).

Pierre Laurent.

LES MANUSCRITS
DE
LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM

La Conquête de Jérusalem, qui occupe la septième place dans la plupart des manuscrits contenant l'ensemble des poèmes sur la croisade, nous est parvenue sous quatre formes :

A) Le texte le plus ancien, du début du XIII[e] siècle, se trouve dans neuf manuscrits, dont six sont conservés à Paris, les trois autres à Berne, Londres et Oxford ; un dixième a été brûlé avec le fonds grec et français de la bibliothèque municipale de Turin.

B) Ce poème a été traduit en prose, ainsi que les autres parties du cycle de la croisade, dans le ms. fr. 781 de la Bibliothèque nationale.

C) Il a été reproduit dans ses grandes lignes, mais librement remanié, dans le poème du *Chevalier au Cygne et Godefroi de Bouillon* publié par Reiffenberg et Borgnet [1].

D) Enfin il a été largement utilisé, ainsi que bien d'autres documents, par la compilation espagnole de la *Gran Conquista de Ultramar* [2].

L'étude de ces remaniements, qui serait instructive, n'a été jusqu'à présent qu'ébauchée. Sur la rédaction en prose contenue dans le ms. fr. 781, il n'existe que la thèse de M[me] Verlet dont les conclusions seules ont été publiées [3]. Après avoir

1. *Le Chevalier au Cygne et Godefroi de Bouillon*, 1846-1859, 3 vol. (*Collection des Chroniques belges*).

2. *La Gran Conquista de Ultramar*, éd. Gayangos Madrid, 1858 (*Biblioteca de autores españoles*).

3. N. Verlet-Réaubourg, *L'œuvre de Richard le Pélerin et de Graindor de Douai connue sous le nom de Chanson d'Antioche. Positions des thèses de l'École des chartes*, 1931, p. 157.

prouvé que cette traduction ne pouvait être faite ni sur le manuscrit B. N. fr. 12558 ni sur le fr. 1621, elle conclut que c'est le manuscrit fr. 795 qui a été utilisé. Cette conclusion est au reste à rejeter, car, dans cette traduction, l'énumération des échelles qui se trouve au chant IV de l'édition de *Jérusalem* par Hippeau n'est pas celle du manuscrit 795, il y manque notamment l'échelle des gens de Constantinople [1]. En réalité le texte en prose ne coïncide exactement avec aucun des manuscrits en vers.

Au poème du *Chevalier au Cygne et Godefroi de Bouillon* sont consacrés l'introduction de Borgnet (au tome III de l'édition), quelques passages de Pigeonneau [2] et un article d'Émile Roy paru dans la *Romania* de 1929 [3].

Sur *la Gran Conquista de Ultramar* Gaston Paris a publié une étude magistrale [4], mais il ne traite qu'une partie du sujet puisqu'il s'intéresse uniquement à la *Chanson d'Antioche*, il s'arrête donc au moment où commence la traduction de *Jérusalem* ; or *la Gran Conquista* paraît nous conserver, outre notre poème dans son état actuel jusqu'au chant VI, une partie de l'ancien poème de *Jérusalem* [5], tel qu'il était avant que Graindor ne l'eût remanié.

Quel que soit l'intérêt de ce sujet, ce n'est pas celui que nous nous proposons de traiter ici ; nous nous bornerons à donner la description de la partie des manuscrits qui renferme *la Chanson de Jérusalem*, sans nous interdire au reste de faire sur les autres parties des observations confirmant le groupement que nous proposerons.

Ce sujet restait à traiter presque tout entier : les descriptions des manuscrits de Paris par Paulin Paris sont, comme on

---

1. Ms. B. N. fr. 795, fol. 211, col. 2 ; ms. B. N. fr. 781, fol. 48 v°, col. 2.

2. *Le cycle de la croisade et de la famille de Bouillon*, 1877, p. 224-236.

3. É. Roy, *Les poèmes français relatifs à la première croisade. Le poème de 1356 et ses sources* (*Romania*, LV, p. 411-468).

4. *La chanson d'Antioche provençale et la Gran Conquista de Ultramar Romania*, XVII (1888); 513-23 , XIX (1890), 562-91 ; XXII (1892), 345-63.

5. Voir notre étude sur *la Conquête de Jérusalem* dans les *Positions de thèses de l'École des chartes*, 1937, p. 140-141.

le sait, extrêmement vagues [1] ; celles de Pigeonneau, plus précises sur certains points, le sont très peu sur le sujet qui nous intéresse. Enfin il semble que M. Hatem l'ait négligé de parti pris [2]. D'autre part les manuscrits étrangers du cycle n'ont pas été utilisés jusqu'à présent et nous nous proposons de les décrire avec la précision nécessaire. Le présent travail a donc pour objet de faciliter la tâche du futur éditeur de *Jérusalem* [3].

I. — Les manusgrits de Paris.

A. — La version ancienne.

Le manuscrit B. N. fr. 1621 aurait été écrit vers la fin du XIII[e] siècle : c'est celui que Leroux de Lincy [4] et Paulin Paris considéraient comme le plus ancien et qui a été reproduit par Hippeau. On devrait cependant lui préférer comme base pour une édition le ms. B. N. fr. 12558, ce que nous nous efforcerons de justifier ci-dessous. Le ms. fr. 1621 contient sept branches du cycle : les *Enfants Cygnes*, *le Chevalier au Cygne*, les *Enfances Godefroi*, le *Retour de Cornumaran*, la *Chanson d'Antioche*, *les Chétifs*, *Jérusalem*. En ce qui concerne *Jérusalem*, il présente une lacune correspondant aux vers 4020 à 4408 de l'édition Hippeau ; en outre le folio 194 est lacéré dans le sens de la hauteur, ce qui nous prive des vers 6997 à 7060 ; ces deux lacunes ont été comblées par Hippeau, sans avertissement, à l'aide du manuscrit 12558. La version de ce manuscrit se distingue de tous les autres par l'absence de certains passages communs à ceux-ci. Je signale les plus intéressants, où sont précisés des détails du récit qui ne sont pas sans importance.

---

1. *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, Paris, 1836-1848, t. VI.

2. Anouar Hatem, *Les Poèmes épiques des Croisades*, 1932, pp. 97, 102, 106, 108, 111, 114.

3. Il n'y a pas d'édition critique de ce poème, la seule qui existe est celle d'Hippeau, *La Conquête de Jérusalem*, 1868 (*Collection des poètes français du Moyen Age*) ; c'est une reproduction peu fidèle du ms. B. N. fr. 1621.

4. *Analyse du Roman de Godefroi de Bouillon* dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. II, (1840-1).

Après l'heureux succès d'une bataille livrée à Rames (Ramleh) et inconnue des chroniqueurs, qui nous montrent les Croisés entrant pacifiquement dans cette ville, Bohémond remercie saint Georges du secours qu'il lui a apporté et lui promet d'agrandir son église ; les manuscrits autres que le 1621 ajoutent après le vers 707 :

> Un evesque y metrai et .xx. clers el mostier
> Qui canteront les messes et feront le mestier... [1]

C'est en effet au cours de leur marche sur Jérusalem que les Croisés fondèrent un évêché à Ramleh, aussitôt après avoir occupé cette ville, au mois de mai 1.099 [2].

Au moment de la prise de Jérusalem, lorsque Ies Croisés poursuivent les Sarrasins dans la ville, ces manuscrits ajoutent après le vers 4451 :

> Li quens Robers de Flandre consivi Malcolon,
> De l'espee d'acier le fent dusqu'al menton.
> Ysabars s'en fuyoit al Temple Salemon ;
> La le vint ataignant dans Ricars de Calmon,
> De l'espee burnie li parti le pomon [3].

Dans cette description du massacre des Sarrasins ces mêmes manuscrits intercalent après 4476 les vers suivants :

> Droit vers la Tor Davi fuit des Turs grant partie ;
> Cels garandi Raimons, s'en ot grant manandie,
> Cargiet de bons bezans .1. mulet de Surie ;
> Quant il avoir en prist, ce fu grans vilonie.
> Tels ot ceste parole quil tient à felonie [4].

D'accord avec ce passage, Albert d'Aix accuse le comte de Toulouse, auquel fut rendue en effet la citadelle de Jérusalem, de s'être laissé corrompre par les Sarrasins [5].

---

1. B. N. fr. 12558, fol. 141 v°, col. 1.

2. *Histoire anonyme de la première Croisade*, éd. Bréhier, 1924, p. 193 (*Collection des Classiques de l'histoire de France au Moyen Age*).

3. B. N. fr. 12558, fol. 164 v°, col. 1.

4. B. N. fr. 12558, fol. 164 v°, col. 1.

5. Albert d'Aix, VI, 28, dans *Historiens occidentaux des Croisades*, t. IV, p. 482-483.

Les passages que nous venons de citer, et d'autres assez nombreux également omis par le ms. fr. 1621, ont été traduits par la *Gran Conquista de Ultramar* [1].

Le ms. B. N. fr. 12.558 qui, à en juger par l'écriture et le style des miniatures, paraît dater du milieu du XIV^e^ siècle, est exécuté avec un très grand soin et la leçon qu'il nous donne de notre texte est, d'une manière générale, excellente. Une page de miniature (fol. 58 v°) sépare le *Chevalier au Cygne* de la partie plus historique du cycle. Les différentes branches sont séparées par de grandes miniatures, ce qui ne se rencontre pas ailleurs [2]. En dépit de sa date tardive il contient la plus ancienne version des *Enfants Cygnes* [3] et dans *les Enfances Godefroi* la prédiction de Calabre, mère de Corbaran, s'arrête au règne de Baudoin I^er^, tandis que, même dans le ms. 1621, elle va jusqu'à la brouille de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste [4]. Enfin ce manuscrit ne contient pas encore la branche du *Retour de Cornumaran* [5], nouveau développement du cycle contenu dans le 1621 et dans tous les autres.

Le manuscrit B. N. fr. 795, de la fin du XIII^e^ siècle, nous donne de *la Conquête de Jérusalem* une leçon à peu près identique à celle du 12558; ils paraissent remonter au même original, car ils ont en commun de nombreuses fautes. Seuls de tous les manuscrits ils mentionnent, au chant IV de l'édition Hippeau, une échelle des gens de Constantinople :

> Une autre esciele fisent no chevalier baron
> Cil de Costantinoble tot furent compaignon [6]...

---

1. Éd. Gayangos, t. III, ch. XLVI, p. 347, col. 2. La traduction en prose du ms. B. N. fr. 781 ne les contient pas.

2. Celle qui sépare *les Chétifs* d'*Anticche* est au fol. 113 v°, col. 2; celle de *Jérusalem*, qui ne coïncide pas avec le début de l'édition Hippeau, est au fol. 143 v°.

3. C'est cette version qui a été publiée par H. A. Todd en 1889; cf. Hatem, *op. cit.*, p. 88.

4. Ces passages ont été publiés par Pigeonneau, *op. cit.*, p. 156-59.

5. B. N. 1621, fol. 60. Cette branche suit les *Enfances Godefroi*, c'est le récit des aventures de Cornumaran à son retour en Orient et des déboires que lui vaut le véridique récit qu'il fait de son séjour en France.

6. B. N. fr. 12 558, fol. 155, col. 1, et B. N. fr. 795, fol. 211 col. 2.

Dans trois manuscrits B. N. fr. 1621, 12569 et Ars. 3139 on passe brusquement de la quatrième échelle à la sixième [1] ; dans les manuscrits B. N. fr. 786 et Berne 320, l'ordre normal des échelles a été rétabli, mais celle de Constantinople ne figure pas.

Le texte de ce ms. est toutefois beaucoup moins correct que celui du ms. 12558 ; les noms propres que l'on peut identifier notamment sont presque constamment altérés.

Si l'on néglige les divergences qui viennent d'être signalées, ces trois manuscrits nous donnent une leçon très analogue et nous fournissent certainement la version la plus ancienne.

B. — La version intermédiaire.

Le ms. B. N. fr. 786, du troisième quart du XIII[e] siècle selon P. Meyer, contient, outre les branches réunies dans le ms. 1621, le récit de la vie du Chevalier au Cygne après sa disparition, qui précède dans ce manuscrit les *Enfances Godefroi* [2]. Il nous donne de *la Conquête de Jérusalem* une leçon nettement postérieure aux autres, et se rattache par nombre de vers aux manuscrits plus récents B. N. fr. 12569 et Ars. 3139 ; mais c'est surtout avec le ms. Berne 320 qu'il a les plus grandes analogies [3] ; il contient de très nombreuses interpolations : certaines, sur lesquelles nous reviendrons, lui sont communes avec ce manuscrit ; d'autres lui sont particulières. Au chant IV de *Jérusalem* nous voyons Cornumaran, fils du roi de Jérusalem, s'échapper de la ville pour aller demander secours au soudan de Persie ; en chemin il rencontre Baudoin, frère de Godefroi de Bouillon qui le poursuit et tous les autres manuscrits nous disent :

> Baudouin de Rohais encontre a l'ajorner ;
> A l'ost Deu s'en aloit, li dus l'ot fait mander [4].

---

1. Hippeau, p. 118 : *Ceste fu la sisisme.*

2. Voir Hatem, *op. cit.*, p. 104.

3. Il présente une importante interversion au début du chant II de l'édition Hippeau et le passage en sort assez transformé. Voy. Hippeau, p. 37, et ms. 786, fol. 236 v°, col. 1 et 2, et fol. 237 ; le chant II commence par la laisse III, la laisse I est intercalée entre les laisses V et VI.

4. B. N. fr. 12.558, fol. 159 v°, col. 2.

Il y a là une contradiction évidente, car on nous présente Baudoin comme s'il arrivait à l'armée chrétienne et on nous en a déjà parlé plusieurs fois auparavant comme s'il en faisait partie. Cette contradiction, le manuscrit 786 l'a résolue ; dans une interpolation de trente-cinq vers il nous montre Baudouin prenant congé de son frère pour aller à Rohais, où le rappelle un message du Vieux de la Montagne, et c'est au retour qu'il rencontre Cornumaran [1]. Cet épisode, mal rattaché au récit dans les manuscrits les plus sûrs et qui vient peut-être d'une source particulière, a été comparé par Pigeonneau avec un passage d'Ibn-El-Athir où celui-ci raconte la fuite de Baudouin Ier après sa défaite de Rames en 1102 [2] ; les détails sont les mêmes dans les deux textes et aucune source occidentale ne nous les donne. D'autre part, au chant V de l'édition Hippeau, après le vers 4079, le ms. 786 est le seul à présenter une autre interpolation : un dragon effraie les Tafurs qui rassemblaient des pièces de bois pour fabriquer les machines de siège. C'est un manuscrit de ce type qu'a connu le poète hennuyer du XIVe siècle, car cet épisode se retrouve dans *le Chevalier au Cygne et Godefroi de Bouillon* [3]. Dans l'ensemble la leçon donnée par ce manuscrit n'est pas sûre.

C. — La version la plus récente.

Avec le ms. 3139 de l'Arsenal, daté de 1268 [4], nous arrivons à un premier remaniement du cycle. Si la fin d'*Elyas*, qui suit *le Chevalier au Cygne* dans le ms. 786, n'y existe pas, on y trouve la première continuation de *la Conquête de Jérusalem* dite *la Chrétienté Corbaran* [5]. Tandis que la *Chanson d'Antioche*

1. Fol. 249, 2e col. et 249 vo, col. 1.
2. Pigeonneau, *op. cit.*, p. 69-70.
3. *Op. cit.*, t. III, p. 52, vers 20364 à 20418.
4. fol. 243 vo : *Cest livres fu fait en l'an de l'incarnacion nostre Seigneur Jesus Crist MCC et LXVIII.*
5. C'est la suite normale des *Chétifs* que Graindor a dû couper en deux pour y intercaler *Jérusalem* ; c'est le récit de la conversion de Corbaran qui irrite sa mère Calabre et provoque contre lui une guerre. Voir sur la version particulière de cette branche dans ce manuscrit, l'article d'Émile Roy dans *Romania*, LV (1929), p. 424.

a subi dans cette version du cycle de très importantes coupures, le remaniement n'affecte pas le texte de notre chanson. Contrairement à ce que dit M. Hatem [1], la leçon de ce manuscrit, en ce qui concerne *la Conquête de Jérusalem*, se rattache de manière très nette à celle du ms. B. N. 12569, qui seul nous a conservé le premier remaniement du cycle dans son ensemble.

Ce dernier, du XIII[e] siècle selon G. Paris, contient en effet toutes les branches du ms. 786 et en plus *la Chrétienté Corbaran*, un récit de la *Prise d'Acre* et *la Mort de Godefroi*. C'est le plus complet des manuscrits du cycle. En ce qui concerne *Jérusalem* sa leçon est visiblement postérieure, les règles de la conjugaison et de la déclinaison sont souvent violées, nombre de vers sont récrits ; d'une manière générale les variantes qu'il présente avec les manuscrits les plus anciens, comme le 12558, le rapprochent nettement du manuscrit de l'Arsenal. En outre le scribe a procédé à quelques coupures dont l'importance a été singulièrement exagérée par Pigeonneau et Hatem [2] ; l'esprit des romans de la Table Ronde se manifeste dans quelques variantes caractéristiques : alors que le ms. 12558 porte (fol. 155 v°, col. 2) :

> Cascune son mari doit servir et amer
> Et faire son commant et partot honorer ;
> Se il suefrent le mal, bien en devons goster

nous lisons dans 12.569 (fol. 176 v°, col. 1) :

> Cascune son ami doit servir et amer.

II. — Les manuscrits de bibliothèques étrangères.

Parmi les manuscrits conservés à l'étranger le seul qui offre de l'intérêt pour l'établissement du texte est celui qui porte, à la bibliothèque municipale de Berne, le n° 320. C'est un

1. Hatem, *op. cit.*, p. 111.

2. Pigeonneau, *op. cit.*, p. 194 ; Hatem, p. 114. Il manque la laisse XIII du chant I, la laisse III du chant II (p. 39), par contre ce ms. ajoute une laisse à la fin du chant I (p. 34) ; quelques laisses sont abrégées de quelques vers, mais d'autres sont plus longues.

volume in-quarto, écrit au milieu du XIII^e siècle, composé de 103 feuillets à deux colonnes, sans miniatures. Il est actuellement très incomplet, les pages ont été réunies à peu près au hasard dans une reliure de parchemin et la foliotation a été établie sans tenir compte de ces transpositions. Le commencement du cycle manque ; le ms. débute par un fragment des *Enfances Godefroi* ; *la chanson d'Antioche* qui y fait suite, commence au folio 30 ; le texte en est très corrompu, de longs passages sont intervertis et de nombreux feuillets manquent. Quelques épisodes sont propres à ce manuscrit : après la prise d'Antioche, au chant VII de l'édition Paulin Paris (tome II, p. 143), une parenthèse rappelle brièvement l'ambassade de Sansadoine auprès du soudan de Perse ; or cette parenthèse est très allongée dans le manuscrit de Berne (fol. 38 v°) : Sansadoine promet à Corbaran d'être son homme et de lui rendre la tour d'Antioche s'il veut le venger, ce qui correspond au récit des historiens. Puis la version de Berne place à cet endroit [1] la mort de Garsion, omise par les trois manuscrits de Paris, B. N. fr. 786, 12569 et Ars. 3319, tandis que les autres la placent, contrairement à l'histoire, après la défaite de Corbaran devant Antioche. Il est vrai que le copiste de Berne oublie par la suite qu'il a déjà parlé de cette mort : il la raconte de nouveau, en détail cette fois, après la défaite de Corbaran, en confondant Garsion avec l'amiral anonyme qui rendit la citadelle d'Antioche aux chrétiens et se fit baptiser. Cette confusion existe également dans le ms. B. N. 786. Comme ce manuscrit encore, celui de Berne nous donne le récit de la mort de l'évêque du Puy (fol. 51), qui occupe dans le ms. 786 la place des couplets attribués à Richard le Pèlerin [2], récit que les autres manuscrits de Paris ne contiennent pas.

Au folio 51 commence la branche des *Chêtifs*, dont le texte,

---

1. Fol. 38 v°, col. 1 ; c'est-à-dire immédiatement après la prise d'Antioche, moment où se place historiquement la mort de Yaghi-Sian, seigneur d'Antioche.

2. Publiés par Paulin Paris, *op. cit.*, t. II, p. 289-304 et par Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes bas-latins provençaux et français*, t. I, p. 264. P. Meyer les donne sous le titre de *Chanson de Jérusalem*, car il désignait sous ce nom global *Antioche*, *les Chêtifs* et *Jérusalem*.

sans interversion de feuillets, est complet ; il devra être utilisé dans une édition de ce poème.

Au folio 80 commence la *Chanson de Jérusalem* dont le texte est très incomplet ; il comprend les vers 339 à 444 du chant I de l'édition Hippeau ; les vers 840-903, 1210-1465 et 1515-1792 du chant II ; le chant III tout entier ; le chant IV, avec une lacune allant du vers 3121 au vers 3588 ; 45 vers du chant V (3121-3588) ; 164 vers du chant VIII (7450-7614) ; les chants VI et VII manquent entièrement ; en tout 2984 vers. La leçon de ce manuscrit est très voisine de celle du ms. 786. Il présente en outre les trois grandes interpolations que voici. Le remanieur a remarqué que les Chétifs, qui jouent encore un rôle au début de *Jérusalem*, disparaissent dans le corps du récit, (c'est sur ce fait que Paulin Paris se fonde pour diviser cette partie du cycle en trois branches distinctes : *Antioche, les Chétifs* et *Jérusalem*) ; désireux ne ne pas laisser les Chétifs dans l'ombre, le remanieur n'hésite pas à leur créer de nouveaux titres de gloire [1]. D'autre part, au lieu d'abandonner Cornumaran lorsqu'il a obtenu l'aide du Soudan contre les chrétiens [2], le ms de Berne, cette fois encore, comme le ms. 786 [3], nous décrit dans une longue interpolation les préparatifs de l'armée perse et son camp. Le début de l'ambassade de Cornumaran dans *Jérusalem* rappelait beaucoup l'ambassade de Sansadoine dans *Antioche*, qui est suivie de la description du camp et de l'armée perse, aussi le remanieur a-t-il pris à cet endroit dans *Antioche* le fond de son interpolation [4].

Le manuscrit de Berne contenait certainement d'autres branches du cycle : en effet *la Chrétienté Corbaran* y est annoncée.

> Saciés qe Dix l'ama, li fix sainte Marie,
> Puis en fu baptisiés en la cité antie,
> O lui. XX. [mile] Turs de la loi païenie ;
> Sa mere en fu dolente, Calabre la florie...

---

1. Fol. 93 v° et 94, aprés le vers 1464 d'Hippeau.
2. Éd. Hippeau, chant IV, v. 3997 (p. 158).
3. Ms. Berne, fol. 87 v°, col. 1, l'interpolation est sensiblement la même dans le ms. B.N. fr. 786, fol. 252 v° col. 2.
4. *La Chanson d'Antioche*, v. 941-1050 (t. II p. 57-62),

On lit d'autre part [1] :

> Li bons dus de Buillon q'ist de tel renomee
> I fu esli a roi [2] de la gent alosee ;
> A Bauduin son frere fu puis l'onour donee [3],
> Si com porrés oïr se il tant vous agree.

Ceci supposerait que le manuscrit contenait le récit jusqu'à la *Mort de Godefroi*, que nous conserve seul le ms. B. N. fr. 12569. Dans l'ensemble ce manuscrit est donc très voisin de B.N. fr. 786.

Le manuscrit de la Bibliothèque bodléienne à Oxford (Douce 381) est un recueil in-quarto qui contient des fragments de divers manuscrits. Les feuillets 24 et 25 nous conservent 319 vers de la *Conquête de Jérusalem*, écrits, sur deux colonnes de 40 vers chacune, vers le milieu du XIII[e] siècle [4]. L'ensemble correspond aux vers 7261-7602 de l'édition Hippeau. Ce fragment est trop court pour qu'on puisse classer le manuscrit d'une manière sûre. Pourtant, à en juger surtout d'après les noms propres, il nous a semblé plus voisin de B. N. fr. 786 que de tout autre.

Le manuscrit du British Museum coté King's Library 15 E VI, est un volume in-folio, sur vélin, de 440 feuillets écrits sur deux colonnes ; il contient de très nombreuses miniatures dont trois en pleine page. Ce manuscrit, qui réunit de nombreux romans français, a été offert par John Talbot, premier comte de Shrewsbury, à la reine Marguerite d'Anjou, qu'il escorta en Angleterre, lors de son mariage, en 1445. Il fait partie du musée du British Museum.

Au fol. 320 commence la branche du *Chevalier au Cygne* qui se termine au folio 336. A ce point et sans qu'il y ait aucune

---

1. Fol. 79 v°.
2. Ms. : *esli au roi*.
3. Ms. : *l'onouree*.
4. Ce morceau a été signalé d'abord par E. Stengel (*Roman. Studien*, I, 1873, p. 392) qui en a communiqué les variantes, d'après les ms. de Paris.

trace d'*Antioche* et des *Chetifs*, on trouve un abrégé de *la Conquête de Jérusalem*, dont le début manque ; le récit commence au moment où les barons organisent leurs échelles, au début du chant IV d'Hippeau [1], après quelques vers d'introduction :

> Vers la cité de Jhursalem s'en sont alés
> Puis ordonnerent leur gent s'i sont hastés :
> .X. eschelles en firent, bien furent assés [2].

Le récit se poursuit sans interruption jusqu'au vers 3592, au moment où Cornumaran sort de Jérusalem pour aller chercher du secours ; à cet endroit le scribe saute sans transition au vers 6005, soit une lacune de près de 4.000 vers qui rend le texte absolument inintelligible. On sait que ces omissions massives ne sont pas rares dans les manuscrits de luxe de cette époque. Le recit s'arrête définitivement au moment où s'engage le combat entre Godefroi et Marbrin (v. 6716). Le texte de ce manuscrit est en outre caractérisé par le mélange constant de l'alexandrin et du vers décasyllabique ; de temps en temps apparaît même un vers octosyllabique.

Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin coté XXXVIII G II 16 a été si détérioré par l'incendie qu'on ne le communique plus actuellement. M. Icilio Guareschi, dans le livre qu'il a consacré aux procédés de restauration des manuscrits endommagés, a donné la reproduction d'un des feuillets de ce manuscrit dont 80 vers sont encore lisibles [3] ; ils correspondent à peu près aux vers 6475-6528 de l'édition Hippeau. Le passage est trop court et trop pauvre en leçons caractéristiques pour permettre un classement.

On peut dire en résumé que les manuscrits B. N. fr. 12558, 795 et 1621, nous donnent la version la plus ancienne du texte et les manuscrits B. N. fr. 786 et Berne 320 une version plus récente, qui se rapproche déjà de la version postérieure de B. N. fr. 12599 et Ars. 3139.

---

1. Vers 2743.
2. Ms. *furent tassés*.
3. *Della Pergamena con osservazioni... sul restauro di codici danneggiati negli incendi* (Torino, 1905), tavola II. —

Le manuscrit 12558, qui nous donne la version la plus correcte et sans doute la plus ancienne, pourrait servir de base à une édition du poëme.

APPENDICE

Ms. Douce 381 de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, fol. 24-25.
(Chant VII de l'éd. Hippeau)

XXXII

... Et mainte bele enseigne ou li ors reflambie,
Cascuns porte la teste desous l'elme enbroncie,
Moult resambloient gent de bien faire traitie ;
Des ci es plains de Rames n'i ot rene sacie.
Li esciele al duc est jouste le roi rengie,
Li soudans l'esgarda, ne puet muer n'en rie ;
Dist a Pieron l'Ermite : « Ne'l me celer tu mie.
Qui rest or ceste esciele qui nous est aproismie ? »
— « Sire », dist li hermites, « ne'l vous celerai mie,
Robers de Normandie a a non cil quis guie,
Qui le Rouge Lyon ocist a grant hascie,
Tres Devant Antyoce, enmi la praierie ;
N'a meillor chevalier jusques puis d'Atalie. »
— « Par Mahon », dist Soudans, « merveille ai jou oïe,
Que si le desconfirent iceste gens haïe,
Jou ne les pris trestous une pume porrie. »

XXXIII

Li quens Hues li Maines est moult tost adoubés
Et dans Thumas de Marle s'en rest o lui alés.
Ils vestent les haubers, s'ont les elmes fremés,
Et çaignent les espees as senestres costés ;
A lor cols ont pendus lor escus d'or listés.
Isnelement monterent es destriers abrievés,
Les espiex ont saisis as fers trenchans quarrés.
Es les vous tous ensamble ens es chevaus montés.
Li quens Hues s'en torne, sa gent en a guiés ;
Devant la vraie crois est li ber trespassés,
Doucement l'aoura, si le baisa assés,
Et Thumas et li autre i ont les ciés tornés,

A tot l'elme luisant s'est cascuns enclinés.
Li vesques de Maltran les a de Dieu sacrés.
Lor brocent les chevaus, es les vous aroutés,
Desci es plains de Rames n'en est uns arestés.
Li amiraus soudans les a bien esgardés ;
Dist a Pieron l'Ermite : « Amis ne' l me celés,
« Qui sunt or [1] cele gens qui la sunt aprestés ?
« Noblement se contiennent, moult est grans lor fiertés.
Dist Pieres li Hermites : « Aparmain le sarés.
Frere est al roi de France qui ces a amenés,
Hues a non li Maines, moult par est alosés,
Ains miudres [2] chevaliers ne fu de mere nés,
Cil ocist Soliman sous Antyoce es prés.
— « Par Mahon » dist Soudan, « merveille oïr poés
Bien les orent mi dieu a cel jor oubliés,
Car je ne's pris trestous .II. deniers monéés ;
O moi les en ferai mener encaenés,
Les desers d'Abilant sera d'aus restorés. »

XXXIV

Buiemons s'adouba et Tangrés li Puillans,
Ses cauces li lacha Antiaumes et Morans ;
Puis vestent en lor dos les haubers jaserans,
Apres lacent es ciés les vers elmes luisans,
Les espées ont chaintes a lor senestre flans,
Isnelement monterent es destriers auferrans ;
Es escus de lor cols est l'ors reflamboians,
Les espiex ont saisis as gonfanons pendans.
Cascuns ot en s'esciele mil chevaliers vaillans.
Devant la vraie crois est cascuns trespassans,
N'i a cel ne l'aourt et n'i soit enclinans.
Li vesques de Maltran, qui fu boins clers sachans,
De Dieu les beneï qui sor tous est poissans.
Li cousin s'entornerent a esperon brochans
Et lor chevalerie qui moult par estoit grans.
Dont oissiés buisines, cors et graisles sonans.
Desci es plains de Rames n'en est uns arestant,
Belement se rengierent, amont parmi les cans.
N'i a celui d'aus tous ne soit forment jurans

1. Ms. *ore* (+ 1).
2. Mot peu lisible, autres manuscrits *miudres*, *meudres*.

Qu'il feront païens correchous et dolans.
De son tref les esgarde li amiraus Soudans,
Cent Turs ot entor lui que rois, que amirans ;
Dist a Peron l'Ermite : « Es-tu ces connissans ?
Volentiers les esgart, moult est fiers lor samblans
Mar furent quant cascuns n'est vraiement creans ».
Pieres a respondu : « Jou ere voir disans,
Buiemons a a non, ses peres fu Normans,
En sa compaigne maine Longebars et Toscans,
Moult volentiers ocient Sarrazins et Persans. »
— « Et cil a l'autre esciele qui est fier apparans ? »
— « Tangré l'apele on, moult par est conquerans,
Plus desire bataille que or fin ne besans. »
— « Qui caut ? », fait l'amiraus, « jou ne's pris tous .II. gans ;
Dont ocirai le plus, s'enmenrai les auquans,
S'en ferai restorer mes desers d'Abilans. »
— « Par mon cief, » ce dist Pieres, « ja n'en serés gabans,
De vo gent ert anqui poures li remanans.

XXXV

Li quens Rotrous del Perce s'arma hastivement,
Et Estievenes de Blois qu'el tenoit a parant,
Et li quens de Vendome al fier contenement,
Li quens Lambers del Liege al corage vaillant,
N'i a celui ne soit armés moult ricement.
Entr'aus ont .IIII. escieles de moult tres fiere gent.
La peüssiés véir tante targe a argent,
Li ors qui est es armes reluist moult clerement,
Devant la vraie crois vont ordonement,
Cascuns d'aus l'aoura del cuer moult doucement.
Li vesques de Maltran les saina bonement
De la glore del ciel qui fist et mer et vent.
Lors s'en tornent li prince o lor efforcement,
Moult chevaucerent estroit et moult fiereement,
Desci es plains de Rames n'i ot arestement.
L'une esciele les l'autre s'ajouste belement.
Li soudans se seoit devant son tref al vent.
Pieron l'Ermite apele, si demande souvent :
« Car me dit qui cil sunt, ne'l me celer noient. »
Et dist Pierre l'Ermite « Je'l dirai voirement :
Chou est Rotrous del Perce qui moult a fier talent,
Et Estevenes de Blois a cel destrier bauchant,

Et li quens de Vendome a cel fauve ensement,
Ves la Lambert del Liége sor cel bai d'Orient,
Miex aime Turs ocire que a boire piument ;
Hui feront de païens moult grant destruiement,
La pur paor de mort ne fuiront plain arpent !
Quant Soudan l'entendi si respondi briement :
« Par Mahon Gomelin ou la moie arme apent !
Jou ne's pris mie tous vaillant un cien pullent,
Tous les ferai ocire a duel et a torment. »

XXXVI

Estievenes d'Aubemarle se hasta de l'armer,
Et Hues de Saint Pol ne vaut mie arester,
Et Engerrans ses fieus qui cuer a de sengler,
Et tout li autre prince n'ont soing de demorer.
Li vesques de Maltran fist son cors acesmer,
Haubert ot et vert elme qui moult reluisoit cler,
En .I. cheval monta qui moult fait a loer,
L'estole entor le col, sor son escu boucler.
La clergie et les dames fist Jersalem garder,
Et CCC chevaliers, ne sunt pas baceler,
Viellart sunt et chenu et moult font a loer ;
Moult remaignent envis mais ne l'osent veer ;
L'evesque del Forois font avoec demorer.
Dont véissiés no gent fierement demener.
Le roi Tafur ont fait par devant aus aler,
Et Ribaut et maint autre qui moult font a loer.
Al vesque de Maltran fisent la crois porter,
Ou Diex laissa son cors traveillier et pener
Et ferir de la lance et plaier et navrer.
Et li vesques de Noble [1] qui se fait Guis nomer,
Icil porta l'estace, si com j'oï conter,
Ou Jesus se laissa et loier et bender.
A l'abé de Fescans font la lance porter.
Or chevaucent ensamble, Jesus les puist sauver !
Desci es plains de Rames ne volrent arester.
Si com la vraie crois dut ens el camp entrer,
Trestot cil de l'esciele commencent a plorer ;
La véissiés des ciés moult sovent encliner.

1. Cet évêque doit sans doute son nom à la ville d'Espagne conquise par Roland ; cf. éd. Bédier, 1924, v. 8. 459.

Li amiraus Soudans le prist a esgarder ;
Dist a Pieron l'Ermite : « Or te voel demander
Quele gent sunt cela que je voi aüner,
Hui mais n'en vi-je nul si me fesist penser. »
Et dist Pieres l'Ermites : « Jou ne'l vous quier celer :
C'est li rois des Tafurs od qui je suel aler,
Et ves la ses Ribaus qui moult font a loer
Car vostre gent mangüent sans poivre et sans saler,
Et c'est la vraie crois que la véés lever,
Et la lance dont Diex laissa son cors troer,
Et ce est la l'estace ou se laissa bender ;
Or vous di-je pour voir n'en poés escaper,
La bataille averés, ne puet plus demorer. »
Quant li Soudans l'oï n'ot talent de gaber.
De maltalent et d'ire commence a tressuer.

(Chant VIII.)

I

Quant Soudans voit nos gent pour bataille rengier
De maltalent et d'ire quide vis esragier.
Son estendart commande isnelement drecier,
Et ses homes armer et tost appareillier.
Dont oïssiés buisines soner et grailloier,
.M. cor sonent ensamble qui tot sunt montenier ;
De Rames jusqu'a Jafes font la terre hocier.
Chenelins oissiés glatir et abaier,
Et la gent de Siglaie uller com aversier.
Sor .I. car tot de fer font l'estandart drecier ;
Moult ert grande la flece, li piés fu d'un mellier,
Assés i averaient doi home a embracier ;
De .X. pieces fu faite : li une est d'olivier,
Li autre fu de cene, la tierce d'un meillier,
La quinte d'ebenus, la siste de pumier
Et la sieme d'auborc, la witisme d'alier,
La nueme fu d'ivoire, d'un os saintisme et cier,
Et la disime piece fu trestoute d'ormier.
Tous est l'estendars oins de baume de baumier ;
Ce fist faire Soudans pour le souef flairier,
Et si ne puet porrir, ne fraindre, ne percier.
.L. toises longes i puet on embracier ;
Oncques nus hom ne vit nes. I. si haut clocier.

La sus siet Apolins, en sa main. I, sautier,
Ou la lois est escrite des Adan le premier,
Sovent le fait li vens la desus tornoier.
Samblant fait a son doit de la loy enseignier,
.I. baston tenoit d'or pour Franchois manecier.
Par l'art de l'ingremance li font dire et noncier
Que tout crestiien doivent a Soudan aploier.
En son la teste avoit .I. escarboucle cier,
. XX. lieues en voit on la clarté flamboier,
La se vont en bataille Sarrasins raloier,
Li amiraus soudans en ala a Brehier,
Cil ert ses moiens fils, si l'ot de sa moillier,
Encore en a .XIIII. qui tout sunt chevalier.
Soudans les apela, si lor prist a proier.
De Brohadas [1] lor frere hardiement vengier.

II

Moult fu grande la noise des Sarrasins felons.
Li amiraus Soudans apela Sinagon,
Icil estoit ses fils, si ot les cheveus blons,
Li autre ot non Brehiers, cil estoit li secons,
Encore en i a .XII., si vous dirai les nons :
L'uns ot non Acerés et li autres Glorons
Et li tiers Lucifers et l'autres Susions
Et li quins Esmerés, li sisimes Clerons.
Et li siemes Sanguins, li witismes Tahon
Li nueme ot non Felipes, li disimes Pieron,
L'onsime Renaudins, li dousimes Raimon,
Li tresimes des freres a a non Rubion ;
N'i a cel ne soit sire de .XX. mil Esclavon.
« Biaus fils », ce dist Soudans, « ore oïés ma raison
« De Brohadas vengier moult forment vous prion. »
Et il li respondirent : « Votre plaisir feron,
La teste Godefroi al vespre vous rendron,
Le barnage de France as espiex ociron,
Les contes et les dus, les princes, les baron.
El regne de Persie o nous les enmenron,
Et des autres plus rices o aus envoieron ;

1. Personnage des *Chétifs*, fils du soudan tué à la bataille d'Antioche, perdue par Corbaran ou Kherbogha.

Par aus ert honorés Tervagans et Mahon.
Sire amiraus, biaus pere, le congié demandon,
Tans est de la bataille, aler nous en volon ».
— « Alés, dist l'amiraus, « et nous vous commandon
A Mahon Gomelin, a tous lor compaignon. »
Li fil Soudan monterent es destriers aragon ;
De cors et de buisines ert moult grant li reson,
. C. mile Turs menerent, se mentir n'en volon,
Al plain camp s'aresterent defors le paveillon.

III

Moult fu grande la noise de la gent mescreant,
Sonoient ces buisines et cil cor d'olifant
Li amiraus apele l'Aupatris e Morgant
Et le roi Loquefer et son frere Morant,
Avoec ciaus apela le neveu l'Amustant,
Et le viel Caucatras, Canebaut l'amirant :
« Devisés vos escieles », fait il, « a vo commant. »
Et cil li respondirent : « Tot a votre talant. »
Parmi l'ost des païens en vont esperonant.
. L. escieles fisent de la gent mescréant,
Et en cascune furent .c. mile Arabiant ;
.L. roi les guient de la gent Tervagant.
La premiere esciele est de ciaus de Bocidant,
Plus sont noir d'arement que on va destemprant,
Si n'ont nient de blanc fors seul l'uel et le dent.
Ciaus conduist Tornicans, li frere Rubiant.
Li destriers Tornicant fu cornus par devant,
Ains ne veistes tor qui si l'eüst trenchant,
Ne se tenroit a lui oisiaus ne tant ne quant ;
Couvers fu li cbevaus d'un paile escarimant.
En l'autre esciele furent li Mor de Moriant,
Cil sunt plus noir que poivre, a malfé les commant,
Bien furent .xv. mile, se's conduist Malquidant.
En la tierce sunt Bougre, en la quarte Aufricant,
En la quinte Esclavon, es sisime gaiant,
En la sieme Escarboucle, en la witme Servant,
En la nueme Saudier, el disime Normant.
Les .x. escieles vont ensamble glatissant,
Comme gaignon aloient notre gent abaiant ;
Cayfas l'apostoles les va beneissant
De Mahon Gomelin et d'Apolin le grant.

IV

Li amidans a fait les escieles jouster.
. X. en fait belement d'une part ordener :
En l'une sunt païens, en l'autre sunt Escler,
En la tierce Persant, en l'autre Daumer,
En la quinte Indois, en la siste Bomer,
C'est une gens averse d'outre la Rouge Mer,
Il n'est hom se il non qui i peust habiter —
Li sieme sunt d'Aufras, l'uitme de ciaus de Per,
La nueme des Tabars qui ont dens com sengler
Et la disime fu de ciaus devers Iver,
C'est une gens diverse, ains ne caucha soller.
Ore i a .xx. escieles ; tant en ont fait nombrer ;
Al ajouster ensemble la oïssiés uller,
Qui la fust a merveille les peüst esgarder.
Bien resamblent dyable, moult font a redouter,
Ains de si laide gent n'oï nus hom parler,
Bien porrés la bataille oïr et escouter,
Onques nus hom ne vit si grande ne sa per.

V

Bele est la matinée moult fist biel cel matin.
Païen crient et braient et mainent grant hustin
L'amidans en apele Carcan d'Outre-Marin,
. X. escieles devisent de la gent Apolin :
L'une ert de Miconiaus, l'autre de ciaux d'Arbrin,
La tierce d'Aumarois, la quarte de Saïn :
C'est une gent diverse qui ne gouste de vin,
Les roces en sunt hautes et li perron marbrin ;
Trestot maignent parfont en celiers sosterin,
Et mangüent le grain del poivre et del commin ;
Plus trenchoient lor dens que coutel acerin
Et si corent plus tost que cievre par midin.
Anic ne vestirent drap de laine ne de lin [1] ;
Velu sunt comme veautre, s'abaient com mastin.
Li sires qui les guie a non Alipantin,

1. Ce sont les caractéristiques des Otiphal dans *le Roman d'Alexandre*, cf. éd. Michelant, p. 319, v. 27 ; p. 336, v. 7 ; p. 319, v. 22-24.

Sor .I. cheval seoit, c'on apele Caïn,
Miex noeroit en mer que nus poissons en Rin.
Cel jor nous geta mort de Clermont Bauduin
Et Tangrés le roscit a son espiel fraisnin ;
Aprés regeta mort le rice Amustandin
Et le roi de Valnuble et le frere Sanguin.
Ore i a .XXX. escieles de cuvers de put lin.

VII [1]

Les autres .X. escieles funt par devision :
En la premiere furent Mansel et Fransion,
Icil sunt d'une terre : France l'apele on,
Mahommes Gomelin les apela par non ;
Dela Orient siet en l'abitation.
La tierce fu d'Erope, la quarte d'Esnoon,
Et la quinte d'Argasce, la siste d'Arboon,
La sieme des Sauvages et l'uitme D'Aragon,
La nuevime des Pers [2] qui sunt de tel fachon :
Biés ont comme biecaces et testes de gaignon
Et es piés et es mains ont ongles de gaignon,
Quant il crient ensamble, si font tel glatison,
Que la terre en tentist .II. lieues environ ;
Pour le taisir les fiert l'amidan d'un baston.
La disime esciele est des puis de Lusion,
C'est une gens diverse, cornu sunt com mouton,
Cascuns porte en sa main une mace de plon
Cil faisoient des nos moult grant destruction,
Se ne fust Godefrois et li autre baron,
As espées en fisent si grant occision
Que li cheval feroient el sanc jusqu'al felon.
Or aproce bataille si fiere ne vit on.

VIII

Dis escieles rechut Soudan li amiraus...

Suzanne DUPARC-QUIOC.

---

1. La laisse VI manque.

2. Cette leçon, que donne également le ms. B N. fr. 786, paraît meilleure que celle du ms. 1621 : *des Espes* ; un scribe aura écrit *des pes*, *des espes*.

L'HISTOIRE DE L'EMPEREUR HENRI DE CONSTANTINOPLE PAR HENRI DE VALENCIENNES EST-ELLE UN POÈME DÉRIMÉ ?

Plusieurs des historiens de la littérature française qui se sont occupés de la chronique de Henri de Valenciennes en ont remarqué la forme romanesque et l'allure poétique.

Paulin Paris, particulièrement frappé par ces caractères, en avait donné une explication : « Pour ce qui est de la forme romanesque, écrivait-il, j'avouerai que, dans ma conviction, ce morceau dut être d'abord écrit en vers, et faire partie d'une véritable chanson de geste... Tout, en effet, dans le texte conservé de Henri, accuse encore aujourd'hui l'ancienne forme poétique. Les discours y sont longs, la chronologie mal observée, les combats singuliers minutieusement décrits. Quand on a lu quelque chanson de geste, il est impossible de ne pas en reconnaître la marche dans un grand nombre de passages, comme le début, les pourparlers aux portes de Salonique, le combat de Pierre Vent et de Baudouin de Soreil, etc. » (*De la Conqueste de Constantinople* par J. de Villehardouin et Henri de Valenciennes, Paris, 1838, Introd., p. XLIV).

Gaston Paris a été plus affirmatif encore, et, « ne doutant pas que l'hypothèse de Paulin Paris ne soit conforme à la vérité », il a consacré un article de la *Romania* (XIX, 1890, p. 63-72) à tenter de démontrer que « non seulement on retrouve [dans la chronique de Henri de Valenciennes] tous les caractères épiques qui avaient frappé Paulin Paris, mais qu'il n'est pas difficile d'y relever encore la trace des rimes du poème primitif, évidemment composé en forme de chanson de geste ».

Son argumentation a paru si décisive que, depuis, on tient pour acquis que Henri de Valenciennes « a composé en l'hon-

neur de l'empereur Henri, à la personne duquel il était sans doute attaché, un poème historique dans la forme des chansons de geste, comme avaient fait avant lui Wace pour la première partie de la *Geste des Normands*, Jourdain Fantosme pour la guerre anglo-écossaise de 1173, et probablement beaucoup d'autres, comme devaient le faire beaucoup d'autres par la suite » ; — qu'après, voyant que la « chanson de l'empereur Henri » formait la continuation presque immédiate de la chronique de Villehardouin, on eut l'idée de la joindre à cette chronique, « bien qu'elle en fût parfaitement indépendante » ; — et qu'à cet effet « on *dérima* l'ouvrage de Henri pour lui donner la forme de celui de Villehardouin, et on fit copier cette mise en prose à la suite de la *Conquête de Constantinople* » [1].

C'est ce que répète Ch.-V. Langlois dans un chapitre de l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* publiée sous la direction de Petit de Julleville : « Henri de Valenciennes avait assurément conçu son *Histoire* comme une *Chanson de l'empereur Henri*. Il n'est pas douteux que cette *Histoire*, telle que nous la lisons, ne soit une rédaction en prose, abrégée, d'un poème primitivement rédigé en forme de chanson de geste ; comment expliquer autrement les hémistiches, les traces de rimes, la phraséologie poétique, la rhétorique banale et les fleurs artificielles qui s'y remarquent à chaque page ? » (t. II, p. 288 ; Paris, 1896).

C'est ce que dit encore, mais avec réserve, J. Bédier dans son *Histoire illustrée de la littérature française* établie en collaboration avec M. Paul Hazard : « C'est une narration brillante, éloquente, d'allure épique. Elle est en prose, mais on retrouve dans le tissu de cette prose des séries de rimes, et il semble démontré qu'on est en présence d'une vraie chanson de geste, qui aurait été composée d'abord en alexandrins et en strophes monorimes et qu'un remanieur a ensuite dérimée » (t. I, p. 81).

*
* *

1. On sait que, dans les quatre mss. qui nous l'ont conservée, l'*Histoire de l'empereur Henri* forme la suite immédiate de l'œuvre de Villehardouin ; et même, dans le ms. *F*, le prologue de Henri de Valenciennes a été supprimé pour que la fusion soit plus intime (cf. G. Paris, *o.l.*, p. 63 et p. 69, n. 1 ; Natalis de Wailly, éd. de Villehardouin, Introd.).

Une récente lecture de l'œuvre de Henri de Valenciennes m'a porté à croire que ce que l'on tenait pour démontré ne l'était peut-être pas, et que l'argumentation de Gaston Paris demandait à être revisée.

Des doutes, d'ailleurs, et des réticences peuvent être déjà notés chez certains éditeurs ou critiques.

Buchon, dans ses *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française aux 13e, 14e et 15e siècles dans les provinces démembrées de l'empire grec* (Paris, 1840), n'a pas cru devoir mentionner l'hypothèse que Paulin Paris avait formulée deux ans auparavant.

Natalis de Wailly (*La Conquête de Constantinople* de Villehardouin avec la continuation de H. de Valenciennes, Paris, Didot, 1re éd. 1872; 2e, 1874; 3e, 1882, Préface, p. VI) l'a rapportée, mais pour la déclarer hasardée : « M. Paulin Paris, écrit-il, pour expliquer la forme romanesque [de la chronique] ne serait pas éloigné d'admettre qu'elle dut être d'abord écrite en vers et faire partie de quelque chanson de geste. Je n'ose pas aller jusque-là, et je me contente d'y reconnaître, avec le savant académicien, les longs discours et les minutieuses descriptions qui retardent trop souvent la marche de ces vieux poèmes ».

Debidour (*Villehardouin, Joinville*, Collection des Classiques populaires, Paris, 1888, p. 127) admet que Henri de Valenciennes « était peut-être un ménestrel », mais ne dit rien d'une rédaction primitive en vers de sa chronique.

Gröber (*Grundriss der Romanischen Philologie*, II1, Strasbourg, 1902, p. 722) se contente de signaler la prétention au « bel dire » de Henri de Valenciennes, mais ne fait aucune allusion à une forme de l'œuvre autre que celle que nous possédons.

*
* *

Reprenons donc les arguments de Paulin et Gaston Paris, et d'abord ceux qui paraissent les plus décisifs.

Dans l'œuvre de Henri de Valenciennes telle qu'elle nous est parvenue, on peut, dit G. Paris, relever « la trace des rimes du poème primitif », et il cite « les séries de rimes en *age* § 558 [1],

1. Numérotation de l'éd. Natalis de Wailly. Je la garde, naturellement,

ait 552, *ance* 516, *ant* 542, *art* 530, *as* 597-98, *ie* 507, *is* 683, 692, *ois* 554, *oit* 563, 609-20, *ons* 585, *ont* 593-94, *u* 576-77 ».

Cette énumération est assez impressionnante, et encore G. Paris déclare-t-il qu'il « laisse de côté les séries qui ne présentent guère que des formes flexionnelles semblables, et où les rimes, trop facilement fournies par la langue, peuvent être fortuites, comme celles en *a, é, er, erent, ié, ier* ».

Laissons, nous aussi, ces dernières formes, et voyons les autres, plus caractéristiques.

D'abord, les rimes en *art* du § 530 sont à abandonner, car il est impossible de voir une laisse en *art* à l'origine de ces lignes : « Adont apiela Gossiel le Moigne, Nicholon de *Byarch* [ms. *F* : Nicole de *Biac*], Gadoul et *Aalart*, et ne sai quans des autres, et lor dist : « Segneur, gardés-vous bien que nus de vous ne « se desrenge devant che ke jou le commanderai. Vous veés « bien ke che n'est mie geus d'enfant ne solas ; anchois est si « crueus bataille et si morteus, ke se li uns de nous tenoit « l'autre, je ne quit mie ke il le rendist pour cent mil besans, « ke il ne l'ochesist... » Si des mots ont pu ici rimer l'un avec l'autre, c'est bien plutôt des mots en *eus : geus, crueus, morteus*.

Quant aux séries en *ant, oit, ons, ont, u*, reposant sur des terminaisons verbales, elles peuvent être aussi « fortuites » que celles en *a, é, er, erent*, etc., et point n'est besoin de s'exprimer en vers pour être amené à user d'une succession de verbes à la 1re ou à la 3e pers. du sing. ou du plur., et de participes présents ou passés.

Ainsi, la nécessité d'une rédaction primitive en vers s'impose-t-elle pour expliquer les dix lignes suivantes (§§ 593-94), sous prétexte qu'il s'y rencontre trois ou quatre formes verbales en *-ont*, auxquelles se trouve faire écho le nom propre *Négrepont*, dont la présence n'a rien de forcé et se justifie pleinement par le contexte ? « Segnor, jou puis avoir en moi-meismes molt grant duel et molt grant despit, quant Lombart m'*ont* emprisonné, si comme vous poés veïr, et sour tout chou me requierent ke jou lor laisse Estives tout quitement, et *Negrepont*, et toute le tierre ki est de Duras juskes à Macré. Et bien tient, che k'il me

---

ainsi que le texte de cette édition (texte du ms. *D*), qui est celle qu'a utilisée G. Paris.

demandent, vint grans jornées u plus. Et pour chou ke il m'*ont* ore en lor destroit, si me convenra par forche et par le destreche ke il me *font*, ke jou leur otroie leur volenté. Ke vaut chou ? Je lor otroi, pour chou ke jou sui en lor prison. Mais jà por voir, se Diu plaist, ne le *tenront* ».

De même, les parfaits et les participes en *u* des §§ 576-77 sont-ils de toute nécessité d'anciennes rimes ? « . . . De chou ke vous iestes *acreu*, est-il biel à monsegneur. Or soiés, por *Diu*, sage et courtois, et prenés entre vous tel consel ki tourt à l'ounour de l'empereour no segneur et de vous, ensi ke vous ne soiiés *decheu*. Cuens des Blans-Dras, te deust ore avoir nus essoignes *tenu* que ne fusses alés encontre ton droiturier segnor, et ke tu chaiens ne l'eusses herbregié et recuelli ? Avoies tu paour ke il ne fust envers toi trahitres ? Or te dirai ke tu feras ; fai avant aporter le chartre ke li marchis eut de l'empereour Baudouin, ki faite *fu* par le commun assentement des haus barons ki por cest atirement furent *esleu* ; et quant on aura *porveu* par le chartre le droit de l'enfant, tout ensi ke li marchis ses peres ot le roialme *tenu*, nos sires li empereres i vaurra si bien garder le droit de l'enfant, ke il de riens n'en serra blasmés, ne li enfes adamagiés. » Sans doute, on trouve huit formes en *u* dans ces treize lignes ; mais qu'y a-t-il de forcé dans leur rapprochement ? Et serait-il impossible d'en rencontrer autant dans nombre d'autres passages de prose qui n'ont jamais été versifiés ?

Tournons quelques feuillets de l'édition Natalis de Wailly. Deux pages après la fin de l'*Histoire* de Henri de Valenciennes nous trouvons un extrait de la *Chronique* dite de Baudouin d'Avesnes. En voici le deuxième paragraphe (p. 424) : « Li *empereres Pieres* ki fu arrivés à Duras, fu recheus à grant hounour . . . Mais il n'i ot gaires esté quant il le fit prendre, et le comte de *Sansuerre* aussi . . . Cil de la *terre* envoiierent *querre* le comte Phelipon de Namur, et li manderent que il venist rechevoir l'empire . . . Quant li Ascres sot que li *empereres Pieres* estoit mors, il entreprist à *conquerre* l'empire ; si coumencha la *guerre* . . . Li autre Gryu se coumenchierent à reveler, et reconquisent la plus grant partie de la *terre* que li *empereres* Henris avoit gaaignie sour iaus. Li message qui estoient alé *querre* le comte Phelippon de Namur li disent que

li baron de Constantinoble le mandoient pour estre *empereres*. Il n'i ot mie conseil d'aler ; ains i envoia Robiert sen *frere*. Cil s'en ala par Hongherie, où il fu recheus a grant hounour de sa serour, qui estoit roine de la *terre*... »

Voilà en vingt lignes quinze mots qui riment ensemble, et ce passage n'est sans doute pas unique en son genre chez Baudouin d'Avesnes. Prétendrait-on pour cela que cette *Chronique* soit la mise en prose d'une chanson de geste antérieure ?

Bien mieux, il arrive par endroits, dans Henri de Valenciennes, que ces retours de finales identiques sont si nombreux, qu'il y en a trop, même pour un passage en vers. Ainsi les finales en *ons*, non pas seulement du § 585, comme le note G. Paris, mais des §§ 585-590, où est rapporté le discours de Conon de Béthune au comte de Blandrate : « ...Sire cuens, se nous *demenons* ensi li un les autres et *alons* rancunant, bien voi ke nous *reperderons* toute le tierre ; et nous meismes *serons* pierdu, se nous ensi [*faisons* et en ce (ms. C)] *morons* ; car nos *morrons* en haine mortel li uns viers l'autre. Et se nous nous *entreguerrions*, dont primes seront Grifon lié, etc... » En cinquante lignes, on peut compter quarante-cinq formes en *ons*. Pourquoi le dérimeur, si dérimeur il y a, aurait-il laissé subsister tant de rimes dans ces six paragraphes, alors que tout son soin aurait dû tendre à les effacer ?

Ce qui prouve bien qu'il n'y a pas eu primitivement de vers sous ce passage, c'est qu'au § 589 le discours s'interrompt et fait place à une discussion entre plusieurs personnages. Un des messagers du comte de Blandrate, à qui s'adressait Conon de Béthune, lui répond, et tout naturellement ce sont les formes en *és* de la deuxième personne qui apparaissent : « Or *saciés* bien ke nous ne nous assentirons à nul consel... *Assés poés* là fors sejorner por nous ; car chaiens ne *meterés*-vous les *piés*. » Ainsi pendant quatre lignes ; puis un compagnon de Conon prend la parole, et de nouveau reviennent les terminaisons en *ons* : « Se nous n'*avons* nul tref ne nul aucube ù nous nos *puissons* hierbregier, *girons* nous dont as cans ausi comme mastin ? » Puis le premier messager reprend, avec des formes en *és* : « Vos *girés* au mius ke vous *porés* et ke vous *sarés*... » ; puis le comte de Blandrate intervient, employant à la fois des

formes en *ons* et des formes en *és* : « A chou nous *assentons* nous, ne ja de nous vous n'*emporterés* autre cose ». Enfin Conon de Béthune conclut, et les finales en *ons* reparaissent : « Nous *retornerons* dont arriere, por dire à mon segneur chou ke nous *avons* trové ; et chou ke il nous respondera, nous le vous *lairons* à resavoir chaiens ». Allons-nous admettre une alternance de laisses en *ons* et de laisses en *és*, et même un croisement des deux rimes ? N'est-il pas plus simple de penser que le texte a toujours été ce qu'il est, et de considérer le jeu des désinences verbales comme amené naturellement par la logique du discours ?

Trop nombreuses aussi les formes en *ant* au § 542 pour qu'elles aient échappé à un homme dont la première tâche eût été d'effacer les rimes : « Si compaignon chevauçoient environ lui, *ardant* molt durement de poindre et *desirant* ; et sivoient à espouron [*brochant*] cels ki *devant* broçoient et aloient *caçant*. Por noient en blasmeroit-on un ; car tout i furent [bien *vaillant* et] preudome, et bien en fist cascuns *samblant*. Chil asquels il fu commandé [de premier asambler se prouverent comme *vaillant*]... »

La surabondance même des rimes témoigne, me semble-t-il, d'une indifférence totale à cet égard chez l'auteur de la rédaction que nous possédons ; il n'a pas évité ces rimes parce qu'il n'était pas un dérimeur.

Pourtant, il y a, dans Henri de Valenciennes, quelques passages où les mots qui riment ensemble offrent des finales relativement rares et dont par suite le rapprochement ne semble pas être le fait du hasard. Tels sont les mots *age* du § 558, sur lesquels insiste particulièrement G. Paris : « Biele fille, or soiiés *sage* et courtoise. Vous avés un home pris avoec lequel vous vos en alés, ki est auques *sauvages* ; car vous n'entendés son *langage*, ne il ne reset point dou vostre. Pour Diu, gardés ke vous ja pour chou ne soiiés *ombrage* vers lui... Sour toute rien, por Diu, gardés ke vos ne lassiés vo boin *usage* pour l'autrui mauvais... » ; — ou les mots en *i* du § 683 : « Li empereres *Henris* entra en Negrepont ; et molt le rechurent joieusement li Grifon de le ville et de le contrée, et vinrent encontre *lui* à grant *taburëis* de trompes et d'estrumens, et le menerent à une eglyse de Nostre Dame pour orer. Et quant il

ot oré tant comme li plot, il s'en *parti* et *issi* de l'église. Et li cuens des Blans-Dras avoit ja ordené comment li empereres devoit estre *ochis*. Et avoient *dit* ke il estoit venus auques à *escari*, car il n'avoit o *lui* ke trente chevaliers... » ; — ou encore les mots en *as* des §§ 597-98 : « Li cuens des Blans-*Dras* descendi à pié... Tant ont fait Lombart ke il ont jeté *ambes as* et le tierc d'un dé dou plus... Et quant il vinrent as aises et as *solas*, si orent auques tost entroublié les paines... Lombart disoient ke il demandoient le tierre à oes l'emperreïs et à oes l'enfant ; mais il pensoient tot el, car il le voloient garder por le marchis Guillaume de *Montferras*... »

Mais comme de telles rimes ne se présentent que dans quatre ou cinq des 194 paragraphes de l'*Histoire de l'empereur Henri*, ne peut-on malgré tout y voir, au moins provisoirement, un effet du hasard, d'autant plus que d'autres œuvres en prose ne sont pas sans fournir des assonances analogues ?

La Conquête de Constantinople de Villehardouin ne dérive pas d'une chronique en vers, et pourtant on y trouve des séries de rimes : § 42 *tuit, petit, eslit* ; § 43 *Soissons, foisons, barons* ; § 51 *pelerins, Baudouins, pelerins, chemins* ; § 70 *à nom, prison, traïson, prison, avoit nom, prison, a non* ; § 156-7 *chevalier, uissier, archier, arbalestrier, baissier, marinier, uissier, chevalier, rengier* ; § 159 *fermoit, movoit, conversoit, voloit* ; *prenoient, rompoient, estoient* ; § 175 *guerpissent, saisissent, garnissent*, etc.

Et dans les *Faits des Romains*, autre œuvre historique contemporaine en prose [1], ne peut-on relever p. 386, l. 3-9 : *tonel, quarel, haterel, tonel* ; l. 13 et suiv. : *Cornille, Juille, fille* ; p. 389, l. 7-9 : *peor, dolor, cremor, amor* ; p. 391, l. 22 et suiv. : *traïtor, honor, procurator, amor* ; p. 686, l. 6-9 : *feruz, venuz, abatuz, irascuz, perduz*, etc. ?

Passons aux autres arguments.

*
* *

« En dehors de ces rimes conservées, écrit G. Paris, l'ouvrage de Henri de Valenciennes présente, comme l'avait remarqué Paulin Paris, une allure épique qui le différencie nettement des

1. Éd. Flutre et Sneyders de Vogel, 2 vol., 1938.

livres d'histoire composés originairement en prose. Cela se sent à la lecture, et ne se laisse guère analyser ; mais on peut relever quelques traits particuliers qui appartiennent bien au style habituel des chansons de geste. Tels sont ces véritables débuts de laisses épiques : § 519 li jours estoit biaus ; 536 li jours estoit si biaus comme vous avez oï ; 526 li jours estoit biaus et seris ; 531 à celui matin, pour le douchour dou tans, chil oiselon cantoient clerement cascuns selon sa maniere ».

Ouvrons encore le livre de Villehardouin ; nous y lisons exactement les mêmes phrases : « § 78 al matin fist mult bel jor et mult cler ; 119 li jorz fu bels et clers, et li venz dolz et soés ; 156 li matins fu biels, un poi après le soleil levant, etc. »

Le deuxième argument de G. Paris est donc sans portée.

Continuons : tel est aussi « le prologue de l'ouvrage de Henri », prologue « qui a bien le caractère d'une laisse préliminaire de chanson ».

Je ne vois pas ce qu'ont de particulièrement épique ces lignes par lesquelles commence l'ouvrage : « Henris de Valenchienes dist ke, puis ke li hom s'entremet de biel dire et de traitier, et il en est graciiés de toz discrés et autorisiés, il se doit bien travellier ke il ensiuce le non [1] de se grace par traitement de plaine verité ».

L'auteur, qui s'attribue une certaine notoriété et prétend écrire pour les connaisseurs, proteste de la véracité de ses récits et se flatte de connaître le beau langage. Mais n'y a-t-il que les auteurs de chansons de geste pour s'exprimer ainsi, et la plupart des rédacteurs de chroniques et de compilations historiques n'en ont-ils pas dit autant et n'ont-ils pas vanté l'agrément ou l'utilité de leur œuvre ? Je rappellerai le prologue des *Faits des Romains* : « Cil qui recordent les proesces et metent en escrit, cil font a loer ; car ou recort des oevres anciennes aprent l'an que l'en doit fere et que l'en doit lessier. Por ce escrivrons nos ci ilueques les gestes as Romains, car en lor fez puet en trover assez connoissance de bien fere et de mal eschiver [2] » ; et celui

1. *Non*, correction de G. Paris, d'après les mss. *D* et *E*, au lieu du *vou* de l'éd. N. de Wailly.

2. Ne pourrait-on pas voir aussi des restes de vers dans ce prologue ? Qu'on change quelques mots, et l'on retrouve des alexandrins : « ...car en lor fez puet on assez trover Scïence de bien faire et de mal eschiver ».

de Baudouin d'Avesnes : « Histoire... est tesmoingz des tempoires, lumiere de verité, vie de memoire, maistresse d'anchienneté [1] » ; et celui de Jean de Tuim en tête de son *Hystore de Julius César* [2] ; etc.

Telles sont encore, continue G. Paris, « ces formules bien connues : § 525 Ki la fust a cel point, assés peüst veoir banieres ; 507 Ki dont fust la, molt peust veïr asprement paleter et bierser ».

Même réponse : voir *Faits des Romains*, p. 483, l. 19 : « Qui lors veïst conment Sceva... lor lançoit piex aguz, de vertueus chevalier li poïst membrer » ; etc.

Et l'on peut en dire autant des « incidentes » qui interrompent le récit : « K'i vaut alongement ? Ke vos conterai jou ? Ke vous diroie jou plus ? » — de ces « réflexions comme on en rencontre à chaque instant dans les poèmes épiques » : « Se il eust en Pieron Vent autant de loiauté come il avoit de traïson, merveilleusement feïst à prisier d'armes (671) » ; — des locutions proverbiales ou imagées « familières aux chansons de geste » : « la forche paist le pré (592) ; tant ont fait Lombarte ke il ont jeté ambes as et le tierc d'un dé dou plus (597) » ; — des « longs discours » ; — des « combats singuliers minutieusement décrits » ; — et enfin de l'allusion aux preux Roland et Olivier, « qui forme, pour peu qu'on retranche les deux *de* inutiles, un alexandrin qu'on retrouverait facilement ailleurs » [entendons : dans quelque chanson de geste] : « Cascuns i fu ou liu d'Olivier et de Rollant » (633) [3].

*
* *

Tout cela, qui se trouve dans d'autres chroniques contemporaines, n'aurait pas dû surprendre Paulin et Gaston Paris. Il semble que la chronique type ait été pour eux celle de Villehardouin, et que tout ce qui n'avait pas la précision de détail,

1. Encore des rimes !

2. Éd. Settegast, Halle, 1881, p. 2-3.

3. C'est d'ailleurs sur ce seul vers, qu'il est obligé de reconstruire, que G. Paris se fonde pour déclarer, p. 70, que « cette Histoire de Henri, empereur français de Constantinople, était originairement écrite en vers alexandrins ».

la rigueur chronologique [1], la simplicité de ton, la sécheresse narrative du maréchal de Champagne, leur ait été suspect. Il semble même qu'habitués par les chroniques en vers du XII[e] siècle à voir traiter l'histoire dans la forme poétique [2], ils aient hésité à admettre comme originale une œuvre historique en prose remontant aux premières années du XIII[e] siècle.

Tel était aussi l'état d'esprit de Paul Meyer, qui n'était pas éloigné de voir dans les *Faits des Romains* le remaniement d'un poème sur César. « Un instant j'ai pu croire, écrivait-il dans *Romania* (t. XIV, 1885, p. 30), que l'auteur avait sous les yeux un poème sur César et même qu'il en avait conservé quelques vers ». On sait en effet qu'utilisant le ms. B.N. fr. 1391, il avait remarqué, au haut du feuillet 162 *b*, un passage en marge duquel le copiste a écrit le mot *rime*, et qui présente cinq décasyllabes sur une même rime suivis de six octosyllabes sur une autre rime [3]. De là à penser à une œuvre dérimée il n'y avait qu'un pas : « il ne semble pas absurde à première vue, continue donc P. Meyer, de supposer que l'auteur inconnu des *Faits des Romains* ait eu sous les yeux... une chanson de geste, d'ailleurs inconnue, ayant pour matière l'histoire de Jules César ». Disons cependant qu'à la suite d'une lecture plus attentive P. Meyer a cru pouvoir « répondre négativement » sur le sujet d'une source versifiée, et déclarer — ce en quoi il se trompait également — « qu'en réalité les vers en question sont l'œuvre d'un copiste qui s'est amusé à mettre en vers la prose qu'il avait sous les yeux ».

Le problème a été repris récemment et définitivement résolu par M. Sneyders de Vogel dans son article des *Mélanges Salverda de Grave* (1932, pp. 295-305) intitulé « les Vers dans les *Faits des Romains* ». M. Sneyders de Vogel a démontré que l'auteur des *Faits* n'a pas eu sous les yeux, en composant son œuvre, de poème français sur César ; qu'il n'a pas non plus, comme P. Meyer l'avait supposé un instant, écrit certains

1. Robert de Clari, chroniqueur pittoresque, plein d'imagination et d'enthousiasme, donne parfois des entorses à la chronologie ; est-il pour cela un poète mis en prose ?

2. Voir ci-dessus le rappel de Wace, Jourdain Fantôme et autres, par G. Paris.

3. Voir éd. Flutre et Sn. de Vogel, p. 578-79.

passages en prose et certains autres en vers, vers qu'un copiste aurait fait à peu près complètement disparaître ; que ce n'est pas un scribe qui a rimé les vers qui restent, selon l'opinion définitive de P. Meyer, mais que c'est l'auteur lui-même qui a parsemé son œuvre de vers [1].

Ces considérations sur les *Faits des Romains* ne sont pas une digression. Elles vont en effet expliquer la méthode de composition de Henri de Valenciennes et par là-même éclairer sa personnalité.

Les *Faits des Romains* et l'*Histoire de l'empereur Henri* sont des œuvres tout à fait comparables. Elles ont été écrites presque la même année, les *Faits* en 1213-14, l'*Histoire* « entre 1210 et 1216 » (G. Paris, *o. l.*, p. 65) ; toutes deux ont une forme romanesque, une allure épique ; toutes deux, surtout les *Faits*, donnent de longs discours (de César et Pompée à Pharsale, p. 512-17 ; de Caton à Thapsus, p. 674-75, etc., d'une part ; de Villehardouin §§ 534-35 ; de Conon de Béthune §§ 576-77, 585-88, etc., d'autre part) ; — décrivent minutieusement des combats singuliers (Induciomarus et Scéva, p. 211-12 ; César et Drappès Brenno, p. 313-19 ; César et Pompée, p. 527-31 ; etc., dans les *Faits* ; l'empereur Henri et un Blaque, § 509 ; Baudouin de Sorel et Pierre Vent, § 630, etc., dans l'*Histoire*) ; — emploient des tournures épiques, des locutions proverbiales ou imagées familières aux chansons de geste (pour Henri de Valenciennes, voir ci-dessus ; pour les *Faits*, voir éd. Flutre et Sn. de Vogel, t. II, p. 48-55).

Si bien qu'à Paulin Paris écrivant : « Quand on a lu quelque chanson de geste, il est impossible de ne pas en reconnaître la marche dans un grand nombre de passages », j'opposerai : « Quand on a lu, relu, scruté dans tous ses détails et dans toutes ses formules les *Faits des Romains*, qui sont la plus vaste, la plus savante, et en même temps la plus vivante et la plus poétique des compositions historiques en prose de la première moitié du XIII[e] siècle, on ne peut pas ne pas être frappé de la similitude de ton, d'allure, de procédés, qui existe entre les deux œuvres. Et si l'on découvre de la poésie sous la prose de

1. Voir en particulier une suite de sept alexandrins en *-ée*, éd. citée, p. 695.

Henri de Valenciennes, que ne pourra-t-on dire de la prose des *Faits*, autrement pleine, sonore et colorée ? Et pourtant il est démontré que jamais les *Faits des Romains* n'ont été écrits autrement qu'en prose ».

Pourquoi donc ces ressemblances, et pourquoi ces procédés de narration ?

C'est que la prose historique française était encore alors à ses débuts. *Conquête de Constantinople* (écrite entre 1207 et 1212 ?), *Faits des Romains* et *Histoire de l'empereur Henri* sont précisément les trois plus anciens ouvrages historiques en prose qui nous soient parvenus. Jusque-là l'histoire était écrite en vers ; et l'on sait qu'à l'origine il n'y avait pas de différence entre les poèmes épiques et l'histoire. « Les chansons de geste ne sont, en principe, a écrit P. Meyer, que des récits historiques mis à la portée des illettrés ». Et même quand la prose se sera imposée en matière d'histoire, au point qu'un poète comme Philippe de Novare rédigera en prose ses *Mémoires*, et que le Ménestrel de Reims, un ménestrel de profession, ne rimera pas ses *Récits*, même alors la forme épique continuera de vivre ; et à la fin du XIV^e^ siècle encore le poème de Cuvelier sur Du Guesclin ne sera pas autre chose qu'une chanson de geste.

Habitudes du public et habitudes des auteurs se retrouvent donc pour les *Faits des Romains* et pour l'*Histoire de l'empereur Henri*. Nourris de la lecture des chansons de geste, et s'étant peut-être eux-mêmes essayés aux vers [1], leurs auteurs n'ont pu se détacher du moule et du style épiques ; les procédés traditionnels, discours, apostrophes, interrogations, jurements, s'imposent à eux ; des expressions entendues mille fois se pressent sous leur plume. Souvent, surtout dans les récits de combats, ces expressions vont former un vers, de douze, de dix ou de huit syllabes : il y en a une foule dans les *Faits des Romains* [2] ; on en trouve beaucoup dans Villehardouin (§ 112 Et d'enqui s'en partirent et vindrent à Corfol ; 155 Li termes vint si com devisez fu ; 161 Si qu'assez en i ot [et] de morz et

1. Voir éd. Flutre et Sn. de Vogel, II, p. 30 ; voir aussi G. Paris, p. 90, le poème des *Sept joies de Notre-Dame* qui a peut-être pour auteur Henri de Valenciennes.

2. Voir Sneyders de Vogel, article cité.

de pris ; Si que de tels i ot qui ne guenchirent mie... Ainz alerent as barges dunt il erent venu ; Et là en rot assez de noiéz, et alquant Eschaperent... Là en i ot assez [et] de morz et de pris » ; etc.), et G. Paris aurait pu en relever un certain nombre chez Henri de Valenciennes (§ 536 Li jours estoit si biaus com vous avez oï ; 538 Je vous commant à toz, en non de penitanche, Ke vous poigniés encontre... ; 631 Si ke poi s'en failli k'il ne li esloça, etc.). Et nous avons vu que l'auteur des *Faits* se laisse même aller quelquefois à écrire une petite tirade rimée.

On comprend ainsi que Henri de Valenciennes, « auteur de profession » (cf. le prologue de son *Histoire* cité plus haut), déjà connu peut-être par d'autres ouvrages, « ce qui ne veut nullement dire qu'il fût un ménestrel » (G. Paris, p. 69), se soit amusé parfois au cliquetis des mots et que tout naturellement des assonances soient venues sous sa plume, assonances courantes et faciles de désinences en *ons*, *ont*, *ant*, *u*, etc., assonances plus rares en *age*, *ance* ou *as*.

Paulin et Gaston Paris ne se sont pas trompés en voyant dans l'œuvre de Henri de Valenciennes des procédés épiques ; mais la conclusion qu'ils en tirent est, à mon avis, erronée. Il y a, dans l'*Histoire de l'empereur Henri*, des séries de rimes, des fragments de vers, des expressions de chansons de geste, mais cela ne veut pas dire que cette œuvre soit un poème dérimé. L'auteur de cette *Histoire* n'était pas un poète qu'on a mis en prose, c'était un prosateur qui avait une éducation, des goûts et des procédés de poète.

L.-F. Flutre.

MÉLANGES

CATALAN *ROLDOR* « SUMAC ».

Telle est la traduction des dictionnaires courants. Mais il s'agit plutôt d'une plante analogue au sumac, et servant comme celui-ci au tannage des cuirs et à la teinture des étoffes, plante spontanée et très abondante en Catalogne. C'est, d'après Costa [1], la *Coriaria myrtifolia*, alors que le sumac est le *Rhus coriaria*.

J'ai relevé le mot prononcé *ruldǫ́* à Barcelone et à l'Abella d'Aiguafreda (Vallès Oriental), *rundǫ́* à Oló et à Avinyó (Bages), *rẹudǫ́* à Muntanyola (Osona), enfin *rudǫ́* au même village, à Taradell et à Querós (Osona). Il y a, d'autre part, l'aragonais *roldón*, le français *roudou*, *rodoul*, *redoul*, l'ancien provençal *rodor*, le provençal moderne *roudou*. Ce dernier est oxyton, comme tous ses congénères, dans certains endroits, par exemple dans l'Aveyron (Vayssier *roudóu*) ; ailleurs, il est devenu paroxyton : en Limousin (Béronie-Vialle *rōdou*), en Quercy (Lescale *ródoul*), dans l'Aude (puisque c'est sur un parler de ce département que s'appuye la *Gramatica Occitana* de M. L. Alibert, qui emploie la graphie *ródor*, II, 214), par un recul de l'accent qui n'est pas rare dans les parlers d'oc modernes [2].

Le mot français, comme on l'a déjà reconnu dans le *Dictionnaire général*, n'est qu'un emprunt au provençal. L'aragonais *roldón* a été de son côté emprunté au catalan, car on ne peut

---

1. *Flora de Cataluña*, nº 440.

2. Voir quelques exemples, qui d'ailleurs ne sont pas tous rigoureusement comparables, dans mon compte rendu de Rohlfs (*VRom.*, II, 462) et dans celui du vol. XXII du BDC par M. Krüger (VKR) à propos du mot *bòria*.

expliquer qu'ainsi son *-n*. On a pris le mot du catalan de vive voix, à une époque où l'*-r* était déjà amui dans la prononciation, en croyant que sa terminaison était la continuation de -ōnem; s'il était autochtone, il se terminerait sûrement en *-r* comme la forme de l'ancien provençal et de l'ancien catalan. Il est vrai qu'en catalan moderne on trouve d'ordinaire la graphie *roldó*, bien que la langue littéraire conserve toujours les *-r*, dans l'orthographe sinon dans la prononciation. Mais ce n'est qu'une graphie fautive et M. P. Fabra, dont l'autorité en matière d'orthographe catalane est reconnue, l'a admis en enregistrant dans son *Diccionari General* de 1933, *roldor*. En effet, le témoignage de l'ancienne langue est unanime : il suffit de renvoyer au grand dictionnaire de Levy pour le provençal et de citer quelques exemples catalans :

« sach de raudor : I d[ine]r », a. 1249, Leude de Collioure, RLR, IV, 254.

« X sous derba que hom apele *reudor* que li liuré e li fiu liurar a conte de XXII diners de barschelona », a. 1252, document de Coll de Nargó, *Primer Congrés Internacional de la Llengua Catalana*, p. 525.

« pot cullir grana y espart e *roudor* e tan e herba tot hom francament », *Costums de Tortosa* (éd. Oliver), p. 408 (deux autres exemples dans le même texte, pp. 390 et 417).

La graphie par *-r* a été employée dans le Pays Valencien, ce qui est important vu que dans cette région l'*-r* a toujours subsisté dans la prononciation : le Dictionnaire d'Escvig-Llombart enregistre « *roudor* zumaque » comme mot vieilli. En Catalogne on employait encore la graphie *roldor* au XVIII^e^ siècle (Dict. Torra, éd. de 1757) et la légitimité de l'*-r* est confirmée par le dérivé *roldorassa* « residus de roldó » (Bulbena), ainsi que par le nom de famille *Rodoreda* et le nom de lieu *El Rodorar* (grange dans le territoire de la commune de Castellar del Vallès). Contre tous ces témoignages le pluriel moderne *roldons*, d'ailleurs rare, car on emploie d'ordinaire le mot au singulier avec une valeur collective, n'a pas plus de valeur que tant d'autres pluriels analogiques, tels que *altans* (de *altar*), *majons* (de *major*), etc.

Les formes romanes analysées, je passe à l'étymologie. Les Latins n'avaient pas de nom autochtone pour cette plante; les Grecs, en même temps qu'ils leur apprenaient l'usage qu'on en

fait pour tanner les peaux [1], leur en ont transmis le nom ῥοῦς (gén. ῥοός), qui a été latinisé en rhus (gén. rhois). Mais, lorsque le mot est entré dans l'usage populaire, cette flexion anormale n'a pas pu être conservée : aussi sur le modèle de mus : muris, mos : moris, honos : honoris, on a eu tout d'abord rhus : rhoris; ensuite on a nivelé la voyelle et on a eu rhos : rhoris. En fait on trouve l'ablatif rore déjà dans Columelle (9, 13), tandis que le nominatif ros n'apparaît que dans Celsus le Médecin (6, 11). De la sorte, notre mot s'est confondu tout à fait avec ros : roris « rosée » et avec le nom du romarin qui est encore ros : roris dans Virgile : « uix humilis apibus casias roremque ministrat » (*Géorg.*, II, 213).

Le résultat de cette confusion est que le représentant latin du féminin ῥοῦς est un mot masculin tout comme ros : roris. Seulement l'homonymie des noms de deux plantes aussi différentes était gênante : Horace et Ovide éprouvent déjà le besoin, pour nommer le romarin, d'ajouter un déterminatif marinus ros, ros maris, puis ros marinus se généralise et devient la seule forme romane (fr. *romarin*, cat. *romaní*, etc.) [2].

Quelque chose de semblable est sans doute arrivé au rodou. Il est normal d'ajouter au nom d'une plante l'adjectif qui indique les pays d'où elle provient ou celui où elle est particulièrement abondante : tout comme nardus indica, syriaca, celtica, gallica, origanum syriacum, cunila gallica, ligustica, santonica, iris illyrica, etc. [3], on a dit d'ordinaire rhus syriacus : « Ros, quem Syriacum vocant » (Celsus), « Uva passa cum rore Syriaco », « Tres heminae roris Syriaci » (Columelle), « Rhus [4] syriaci coquuntur sextarii duo » (Scribonius). J'ignore les raisons pour lesquelles cette combinaison n'a pas pu s'imposer, mais le fait est qu'on n'en trouve pas de trace en roman. Peut-être la Syrie, pays intérieur alors, n'était-

1. Schrader, *Reallexikon*, p. 864.

2. Cependant j'inclinerais à croire que le *ROMARIU que suppose le cast. *romero* représente un léger changement de suffixe de *ros maris* plutôt qu'une « formation régressive » de *ros marinus*.

3. Voir Bertoldi, *Arch. Rom.*, X (1926), 204.

4. Génitif bizarre. D'autres lisent *Rhois*.

elle pas assez connue du peuple romain, et celui-ci a-t-il préféré nommer la plante par le nom du port qui était le débouché naturel d'une grande partie de la Syrie et par lequel le rodou syrien était sans doute exporté ; j'entends Tyr, très connu déjà pour sa pourpre et d'autres produits. *Rhus tyrius aurait évincé rhus syriacus un peu comme le classique mus ponticus [1] a été submergé par *mus armenius (> *hermine*). Nous n'avons pas de témoignages anciens de ce dernier et il n'y en a pas non plus de *rhus tyrius [2].

En latin vulgaire *rorem tȳrium a dû être prononcé *roretŭriu et, le sentiment de la composition du mot disparaissant, le *t* a été traité comme une consonne intervocalique. Pour la terminaison, il n'y a qu'à comparer vultŭrius > *voltor*, rasōrium > *rasor*. Le détail de l'évolution a pu être le suivant : d'une part, une forme dissimilée *rodetŭriu a abouti régulièrement à *rodor* en provençal et à *roudor* en catalan (cf. radere > cat. *raure* et d'autre part, pedem > prov. *pe*, cat. *peu*), d'où *rodor* ou *roldor* (comme dans *malalt* de *malaut* male habitus) ; de l'autre, **rordor* a pu se changer en *rondor* (aujourd'hui *rundó*) par dissimilation [3] ?

Jean COROMINES.

VIEUX FRANÇAIS *CHEVOIR, CHAVOIR.*

Dans la table du livre de *Sidrac*, on trouve une rubrique qui, dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, est ainsi conçue :

---

1. Wartburg, *FEW*, s.v. *armenius*.

2. Peut-être y en a-t-il un dans l'article suivant de Du Cange « *Rusentiras*, et *Rusentiae* et *Rusentru*, et aliquando solumru [lisez : *solum ru*, cf. la variante *rhu* de *ros* qu'on trouve dans Du Cange, s.v. RUFUS], invenitur apud Paulum in multis locis et est Ros siriacus et sumach. Glossar. Medic. MS. Simon. Januens. ex Cod. reg. 6959 ». Ces formes sont évidemment corrompues ; faut-il lire Ῥοῦς ἐκ Τύρου ou Ῥοῦς ἐν Τύρῳ ?

3. Un romaniste peu familiarisé avec la phonétique catalane pourrait être tenté de croire que *roudor* et *rodor* sont sortis de *roldov* par vocalisation de l'*u*, mais on sait que l'*l* catalan ne se vocalise pas devant un *d*.

Combien puet estre grant li ciel et enfers de *chavoir* touz les peuples qui sont et seront ? (ms. 11110, fol. 13 v°).

A l'intérieur du manuscrit, la rubrique se présente ainsi :

Combien puet estre granz li cielz et enfers de *chevoir* tout le peuple qui furent et sont et seront ? (fol. 151 v°).

Voici la réponse à la question :

Se toute la gent qui furent et sont et seront au monde et cent mil foiz autretant et pluz et fussent tuit en paradiz et chascuns d'euls eust une grant maison pour *chavoir* mil hommes et chascuns des mil hommes eust maison et four et molin et jardin, touz ceux n'enpliroient mie la x^e^ partie du ciel, et ensement d'enfer (*ib.*).

Parmi les nombreux manuscrits de *Sidrac* que j'ai consultés, le ms. cité est seul à porter le verbe *chevoir, chavoir*. Les autres manuscrits offrent à leur place : *rechevoir,* Bibl. nat. de Paris, ms. 1157, fol. 12 v° et 155 v°, *recevoir*, Bibl. nat. de Paris, ms. 762, fol. 15 et 168, ms. 1156, fol. 298 v°-299, ms. 19186, fol. 154d et 239a, ms. 24395, fol. 8b et 88d-89a, etc. Le sens du verbe *chevoir, chavoir* saute aux yeux : il est employé aux trois endroits comme verbe transitif au sens « contenir ». Tobler-Lommatzsch offrent deux exemples au sens neutre de « trouver place » : *chavoir* du chansonnier d'Oxford, *chevoir* de *Claris*. *Chavoir*, qui est le même verbe qu'esp. *caber*, provient de capere, et Meyer-Lübke a inséré dans l'art. 1625 *capere* de la dernière édition de son *Rom. etym. Wörterbuch*, v. fr. *chavoir*. M. W. von Wartburg, *Franz. étym. Wörterbuch*. art. *capere*, signale dans Cotgrave moyen fr. *chevir* « trouver place, être contenu dans », dû à un changement de conjugaison.

Un exemple de *chaveir* se cache aussi, comme l'a brièvement signalé M. Lommatzsch, sous l'art. *chaver* 2 dans Godefroy :

La cité estoit si pleine de gens, de femes et d'enfanz qui estoient foys la qu'il ne povoient *chaver* dedenz les mesons, ainz gisoient par les rues (*Continuation de G. de Tyr*, ms. Florence, B. Laur. 10, v).

Godefroy traduit à tort *chaver* par « coucher ». Il est évident que le sens du verbe neutre est « être contenu dans, trouver

place », comme dans les deux exemples cités dans Tobler-Lommatzsch [1].

L'édition de Guillaume de Tyr offre dans le passage correspondant le verbe *estre* :

Et si vos di veraiement que la cité fu pleine de menues gent et d'enfantz, qui tuit s'en furent afui en la cité, quant il oirent dire que li rois estoit pris et que li Crestien estoient desconfit ; si sot en por voir que tant en i ot ja fui, que les genz ne poeent *estre* dedens les maisonz, anceis les covenoit estre en mi les rues (*L'estoire de Eracles empereur*, livre XXIII, chap. XLVI, *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux*, II, Paris, 1859 p. 70).

Aucun des manuscrits de Guillaume de Tyr que j'ai pu consulter n'offre le verbe *chevoir*, qui est évidemment très rare. C'est pourquoi j'ai tenu à en signaler quelques nouveaux exemples.

Gunnar Tilander

ADDITIONS A L'ARTICLE DE M. TILANDER SUR LE FR. *MOT*. (*ROMANIA*, LXIV, 347 sq.)

1) Le lat. muttus n'est probablement pas seulement le son mu- (Ernout-Meillet, s. v. muttire), mais l'équivalent de l'all. *ein Muckser* [2], un petit mouvement spontané, un geste irréfléchi (incluant ou non un son émis), de là muttum facere dans saint Jérôme et Guibertus, cf. *faire un geste*. Une civilisation plus primitive que la nôtre ne séparait pas encore le son et le geste et voyait dans une manifestation un tout indivisible. C'est d'ailleurs ce fait qui explique l'anc. fr. et le fr. mod. *faire* au sens de « dire » (*fait-il*, etc., cf. mes *Stilstudien*, I).

1. La terminaison du verbe (*chaver* pour *chaveir*) est étonnante. Peut-être le scribe, auquel le verbe *chaveir* de son original était inconnu, a-t-il changé mécaniquement *chaveir* en *chaver* sous l'influence du verbe *chaver* (cavare), qui lui était familier. Tobler-Lommatzsch, II, col. 350, offrent un exemple de la *Chevalerie Ogier de Danemarche* où le scribe paraît avoir substitué *caoir* à *chavoir* ; M. Lommatzsch y traduit *caoir* « Platz finden », renvoyant à l'art. *chavoir*.

2. Cf. le terme provençal et catalan *ucar* (L. Spitzer, *Lexikalisches aus dem Katal.*, p. 148).

2) Dans *ne sonner mot* au contraire le côté auditif de la manifestation est accentué. Je ne crois pas à un calque de l'ancien fr. *sonner* sur l'usage poétique latin ni à une fausse interprétation de *sonner* par « dire, parler » dans *ne sonner mot* ni à une origine cynégétique de cette locution : M. T. nous dit lui-même que les chasseurs communiquaient entre eux par des cris et que le cor de chasse fut introduit plus tard. *Sonner* a le sens général de « produire un son », et ce son ne devait pas toujours être articulé : c'était bel et bien un cri plus ou moins fort, un bruit (cf. esp. *sonarse* « se moucher le nez [avec bruit] »). On trouve de même dans des romans anglais modernes : *he sounded*, pour introduire un discours : c'est à peu près, avec en plus l'allusion au côté auditif de la manifestation, le fr. *fit-il*, plus émotif que rationnel ; le romancier insiste par cette expression sur le caractère involontaire du discours. L'allemand va encore plus loin, :... *tönte er*, qui indique une sorte de torpeur de l'âme s'extériorisant, en sons, et *tönte es von seinen Lippen*, où le discours ne semble pas produit par le personnage parlant. En niant par *ne sonner mot* l'émission même d'un son équivalant à un mot, on réduit l'homme à une passivité plus grande encore que dans *ne dire mot*. Ce caractère affectif de la locution expliquera sa prévalence en a. fr.

3) Les analogies germaniques montrent que *ne tinter mot* n'est pas une « fausse analogie » d'après *ne sonner mot*, interprété comme « sonner de la cloche ». C'est un renforcement de *sonner* au sens de « produire un son involontairement ». *Ne parler, araisnier, respondre mot* sont des expressions beaucoup plus rationalistes que les deux précédentes.

4) Par *mot* « manifestation » s'explique *mot* « phrase, débit » et d'autre part « chant, mélodie », « strophe ». Je suis d'accord avec M. Tilander pour l'explication du *mot* « parole » comme un développement ultérieur dû à l'expression *ne dire mot*.

5) Le caractère auditif de *mot* apparaît encore aujourd'hui dans son opposition avec *terme* et *parole* (cf. en italien *voce* opposé à *parola*). Lafaye, *Dict. des synonymes*, dit : « Le *mot* se considère en lui-même indépendamment de la pensée, comme son ou comme assemblage de lettres... Le *terme*, au contraire,

a rapport à la pensée... (Pascal : « Il y a deux choses dans ce *mot* de *grâce suffisante* : il y a le son qui n'est que du vent et la chose qu'il signifie. Et ainsi quand vous êtes d'accord avec les Jésuites, touchant le *mot* de suffisance, et que vous leur êtes contraires dans le sens, il est visible que vous leur êtes contraires dans la substance de ce *terme*, et que vous n'êtes d'accord que du son » ; un mot *dur* est tel pour l'oreille, des *termes* sont tels pour le sens, etc.)... [*parole*]... signifie quelque chose de moins bref [que *mot*]. Les *paroles* d'un opéra forment un tout assez long ; le mot d'une *devise* est très court ». — Le *mot* est donc un son *minimum*, de là l'acception de *mot* « parole écrite, parole d'une langue, d'un dictionnaire », où l'acception auditive a complètement sombré (cf. aussi l'ital. *voce* « vocable » = lat. vox) [1].

6) Il faudrait mentionner *mot !* (et la latinisation *motus !*) au sens de « pas un mot ! », issu de la même locution *ne dire mot* et conservant encore le sens de « minimum de son » > « silence complet ». Par ce développement, la course du mot *mot* est achevée : de « mouvement minime et irréfléchi » à « parole saisissable à l'oreille » et à « silence » il y a un aller et retour sémantique [2].

Leo Spitzer.

---

1. Le *mot* a quelque chose de cristallisé, voire de pétrifié, alors que la *parole*, plus proche de l'idée, reste vivante : le titre du chapitre LVI du *Quart Livre* de Rabelais est assez significatif à cet égard : « Comment, entre les *paroles gelées*, Pantagruel trouva des *motz de gueule* » : « les paroles » habitent (chap. LV) ensemble avec les idées, les exemplaires et portraictz de toutes choses passées et futures « dans » le « manoir de Vérité », les « paroles de Homere » sont « volantes, mouvantes, et par conséquent animées », les « paroles dégelées » (LVI), jetées à poignées sur le tillac du vaisseau de Pantagruel, se muent instantanément en « des motz de gueule, des motz de sinople, des motz d'azur, des mots de sable, des mots dorés » — se matérialisent ; ce sont eux (avec cette longue séquelle d'onomatopées « ...et ne sçay quelz aultres motz barbares... *vocables* (!) du hourt et hannissement des chevaulx à l'heure qu'on choque ») que Panurge veut « mettre en reserve dedans de l'huile », ce même Panurge matérialiste qui ne veut avoir que le « mot », le mot-miracle tout fait, de l'oracle de la Dive Bouteille.

2. On peut comparer l'angl. *mum* 1) ' un son inarticulé ', 2) ' (not)

L'EXPLICIT DE *PARTONOPEUS DE BLOIS* DANS LE MS. BIB. NAT. N. ACQ. FRANÇ. 7516

Ce manuscrit, que le catalogue de M. Omont (*Nouvelles acquisitions pendant les années 1898-99*) date du XIII^e^ siècle, a eu une existence mouvementée : il a fait partie de la bibliothèque de François Gonzague, capitaine de Mantoue, qui l'aurait acheté en 1389, au cours d'une mission en France [1]. Les livres des Gonzague furent vendus à Venise au début du XVIII^e^ siècle ; au commencement du siècle suivant, notre manuscrit appartient à la bibliothèque du marquis Garnier, pair de France ; l'éditeur du roman dans la collection de Crapelet, Robert, connut un certain nombre des leçons de ce ms. par l'intermédiaire de Monmerqué qui l'avait eu quelque temps entre les mains [2]. On perd ensuite la trace du manuscrit de Gonzague pendant quelques dizaines d'années : transporté en Angleterre, il faisait partie dans la seconde moitié du siècle de la bibliothèque des comtes d'Asburnham ; les érudits qui s'occupent alors du roman de *Partonopeus* déplorent de ne pouvoir le consulter. En 1897, G. Paris, souhaitant de voir enfin entreprise une nouvelle édition de ce poème, écrivait : « Malheureusement il sera difficile de l'entreprendre tant qu'on ne pourra utiliser le manuscrit qui est (ou qui était) à Ashburhnam Place [3] ». C'est peu de temps après, au cours de l'année 1898, que le manuscrit fut mis en vente et acquis par la Bibliothèque nationale.

Sans en entreprendre ici la description, nous en signalerons seulement une particularité qui n'a pas été jusqu'ici relevée, sans doute parce que le manuscrit n'est que depuis un temps relativement court à la disposition du public [4].

---

the slightest word ' ([pas] le moindre son), *Oxford Dict.*, 3) ' silence !, pas un mot ! ' (*to stand mum* ' rester coi ').

1. *Romania*, IX, 497 et ss.

2. *Partonopeus de Blois*, publié par Crapelet, p. LXIII.

3. *Romania*, XXVI, 574-575.

4. Dans le dernier tome de la *Romania* auquel il a collaboré, G. Paris annonçait qu'il donnerait très prochainement une note sur le ms. Gonzague qui présente des particularités curieuses (*Romania*, XXXI, p. 473).

Voici comment le texte se termine :

L'istorie ici finerai
Qar ge plus n'en trovai
Et s'uns autres vos dit avant
Ne l'en creez ne tant ne quant
Qar Gauter Mape plus n'en dist
Trestoz de deo nos beneist
Qi l'istorie avons oie
En paradis tenions la vie.
Explicit liber Partolopei de Bleis
A deo nos comandons e a ses leis
Qu'il nos fera d'infern garanz
Si atendons le suen comanz [1].

Si nous laissons de côté les formules finales, ce passage peut s'entendre de façons assez différentes suivant qu'on donne au verbe *trover* le sens particulier qu'il a au moyen âge de « composer en vers » ou son sens habituel. Dans le premier cas, l'indication viendrait de l'auteur, qu'il soit lui-même *Gauter Mape* — rien ne s'oppose, en effet, à ce que le *ge* sujet de *trovai* et *Gauter Mape* ne fassent qu'un — ou qu'il nomme *Gauter Mape* comme celui qui lui a fourni la matière de son poème. Sinon, elle viendrait du jongleur affirmant que sa version du poème est la seule authentique. Quelle que soit l'interprétation adoptée, le fait à retenir est que *Gauter Mape* est cité ici soit comme l'auteur, soit comme l'inspirateur du roman de *Partonopeus de Blois*.

Qui est *Gauter Mape* ? On reconnaît aisément, sous cette orthographe, le personnage auquel sont attribués les romans en prose de la Table Ronde dans la plupart des manuscrits. L'opinion généralement reçue est que Gautier Map n'est pour rien dans la composition de ces romans qui lui sont, du reste, postérieurs d'au moins une quinzaine d'années. M. Ferdinand Lot pense que l'attribution à Gautier Map vient de l'auteur lui-même désireux de placer son œuvre « sous le patronage d'une autorité littéraire considérable [2] ». Tout récemment, M. Frappier a écrit : « Depuis longtemps, cette attribution

1. Ces lignes sont de la même main que le reste de l'ouvrage.
2. *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 127.

du *Lancelot* en prose ou d'une de ses parties à Gautier Map... a été dénoncée comme une supercherie littéraire ; si l'auteur réel de *la Mort Artu* a eu recours à cette feinte, c'est sans doute parce qu'il a voulu donner une apparence d'authenticité historique aux aventures qu'il racontait et aussi parce qu'il n'était pas tourmenté par le démon de la gloire ; l'anonymat semble être un trait d'humilité commun aux romanciers en prose du XIII^e siècle » [1]. Pas plus pour *Partonopeus* que pour le *Lancelot* en prose une attribution à Gautier Map n'est vraisemblable. Outre qu'il n'est nommé que dans un seul manuscrit sur six et que par ailleurs aucun autre témoignage ne vient appuyer celui-ci, on ne voit pas comment, au cours de sa vie très active, Gautier Map aurait trouvé le loisir de composer une œuvre d'aussi longue haleine ; et surtout, le tour d'esprit qui se manifeste dans le *De Nugis Curialium*, seule œuvre dont l'attribution au clerc anglais soit certaine, est celui d'un observateur, d'un critique, d'un amateur de curiosités de tout ordre, anecdotes piquantes, coutumes singulières, mais non d'un poète ; et cela rend également peu vraisemblable qu'il ait fourni la matière de l'ouvrage sans le composer lui-même. On est donc amené à accepter pour *Partonopeus* l'explication donnée pour les romans en prose de la Table Ronde et à admettre que la mention de Gautier Map à la fin du manuscrit 7516 visait à conférer plus d'autorité à cette version du poème, à la faire préférer à celles qui, dès cette époque, devaient « dire avant », ainsi que cela ressort des vers transcrits ci-dessus et comme nous le montrent deux autres manuscrits de la Bibliothèque nationale et plus encore un manuscrit de Tours qui contient un supplément d'environ trois mille vers. Toutefois, contrairement à ce que M. Lot croit s'être produit pour les romans de la Table Ronde cette mention ne peut dans le cas de *Partonopeus* venir que du jongleur [2] ; le roman a dû être composé entre 1165 et 1185 ; l'auteur n'aurait pu l'attribuer à un de ses contemporains. Il est de plus invraisemblable que deux

1. *Étude sur la Mort le roi Artu*, p. 21.

2. Le ms. 7516 est, en effet, sans doute, un manuscrit de jongleur, de format réduit, avec une colonne de texte par page ; comparé à celui des autres manuscrits, son texte est sensiblement plus bref.

hommes se soient rencontrés pour attribuer gratuitement à un même personnage deux œuvres n'ayant aucun rapport direct entre elles. A qui dans ces conditions revient l'initiative ? Le fait que presque tous les manuscrits du *Lancelot* en prose ont cette indication, tandis que seul un des manuscrits du roman de *Partonopeus* la contient, sous une forme moins développée [1] et seulement à la fin, prouve suffisamment, selon nous, que le jongleur du manuscrit 7516 a été l'imitateur. S'il en est ainsi, l'explication donnée pour les uns vaut pour l'autre et de même que l'auteur ou les auteurs du *Lancelot* en prose ont voulu donner une authenticité historique aux aventures de leurs héros, à leur exemple le jongleur qui utilisait le manuscrit 7516 voulait faire considérer comme la seule authentique la version de *Partonopeus* qu'il récitait.

Un doute néanmoins subsiste. Il est sûr que les romanciers du moyen âge s'efforcent de faire passer pour histoires vraies les aventures les plus extraordinaires qu'ils racontent, mais les artifices par lesquels ils pensent y réussir ne tirent pas à conséquence, au lieu que l'attribution à Gautier Map d'un ensemble aussi considérable que les romans en prose de la Table Ronde, est d'une tout autre gravité. Or, il faut bien reconnaître que l'explication qu'on en donne ne satisfait pas complètement. Sur quoi repose « l'autorité littéraire considérable » qu'on se plaît à accorder à Gautier Map, on peut se le demander, s'il est vrai qu'aucune des poésies latines qu'on lui attribue n'est certainement de lui et puisque le *De Nugis Curialium* ne paraît pas avoir été connu au moyen âge [2]. S'il ne s'agissait que de placer une œuvre sous le patronage « d'une autorité littéraire considérable », d'autres que lui n'avaient-ils pas autant de titres à être choisis et en premier lieu son contemporain Giraud de Cambrie, auteur d'ouvrages importants et qui précisément dans le *Speculum ecclesiae* [3] décrit la découverte du tombeau d'Arthur

1. Voir dans l'édition de la *Mort d'Arthur*, par J. Frappier. Introduction, page IX et suivantes, de nombreux exemples de la formule d'attribution à Gautier Map de ce roman.

2. Cf. *De Nugis Curialium*, édité par Montague Rhode James (Oxford, 1914), Introduction.

3. *Œuvres*, tome IV, II, 8 à 10.

et rapporte à ce sujet les légendes qui avaient cours sur la mort du roi breton ? N'y a-t-il pas à présumer qu'une raison plus spéciale a conduit au choix de Gautier Map ? Cette raison, il semble bien qu'un texte nous la fournisse. Nous en devons l'indication à M. E. Faral.

Au début de son *Historia regum Britanniae*, Geoffroy de Monmouth révèle qu'il a reçu de Gautier, archidiacre d'Oxford, un livre très ancien en langue bretonne contenant l'histoire des rois Bretons depuis Brutus jusqu'à Cadwallado et qu'il l'a traduit en latin.

Talia mihi et de talibus multotiens cogitanti obtulit Walterus, Oxenefordensis archidiaconus, vir in oratoria arte atque in exoticis historiis eruditus, quemdam britannici sermonis librum vetustissimum, qui a Bruto, primo rege Britonum, usque ad Cadwalladrum, filium Cadwallonis, actus omnium continue et ex ordine perpulchris orationibus proponebat. Rogatu itaque illius ductus, tametsi infra alienos hortulos phalerata verba non collegerim, agresti tamen stylo propriisque calamis contentus, codicem illum in latinum sermonem transferre curavi [1].

Arrivé au terme de son ouvrage, il recommande à d'autres écrivains de son temps, entre autres à Guillaume de Malmesbury et Henri de Huntingdon, de garder le silence au sujet des rois bretons, car ils ne possèdent pas l'ouvrage en langue bretonne qui lui a été apporté de Bretagne par Gautier, archidiacre d'Oxford.

Quos (les écrivains qui viennent d'être nommés) de regibus Britonum tacere jubeo, cum non habeant librum illum britannici sermonis, quem Walterus, Oxenefordensis archidiaconus, ex Britannia advexit, quem, de historia eorum veraciter editum, in honore praedictorum principum hoc modo in latinum sermonem transferre curavi [2].

Le personnage nommé ici « Walterus, Oxenefordensis archidiaconus » est connu par différentes pièces d'archives. M. Faral, résumant ce que nous savons de lui [3] admet qu'il a exercé les fonctions d'archidiacre d'Oxford de 1115 à 1151 et qu'il a eu sur Geoffroy de Monmouth une influence considérable. Une

1. *Historia Regum Britanniae*, éd. E. Faral, [2].
2. *Ibid.*, [208].
3. E. Faral, *La légende Arthurienne*, II, 6 à 8.

cinquantaine d'années plus tard, en 1197, la dignité d'archidiacre d'Oxford était dévolue à un autre Walterus, familier du roi d'Angleterre Henri II et bien connu en France où il avait étudié et fait différents séjours; ce Walterus, lui aussi « Oxenefordensis archidiaconus » n'était autre que Gautier Map. Si l'on réfléchit que l'*Historia regum Britanniae* a été une des principales sources du *Lancelot* en prose, on en vient à se demander si l'auteur ou les auteurs de ces romans n'ont pas confondu les deux Gautiers d'Oxford et si « Maistre Gautier Map » dont le nom revient au commencement et à la fin de la plupart des manuscrits qui les contiennent ne s'identifie pas pour eux avec « Walterus, Oxenefordensis archidiaconus » cité par Geoffroy.

Une telle confusion était en effet fort possible. Comment pouvait-on connaître Gautier Map en France entre 1215 et 1235, c'est-à-dire à l'époque où ont dû être composés les romans du cycle Lancelot-Graal ? Sans doute de deux façons : soit par des textes où il était nommé, soit par le souvenir qu'on avait gardé de lui; les textes pouvaient être des documents témoignant de son activité de haut dignitaire ecclésiastique; il était également nommé dans les ouvrages de Giraud de Cambrie; ce qu'on lisait dans les uns comme dans les autres, c'était la plupart du temps l'appellation en quelque sorte officielle « Walterus Oxenefordensis archidiaconus », Map n'étant qu'un surnom porté par des Gallois. Il est certain d'autre part, qu'une personnalité aussi marquante que celle de Gautier Map n'avait pu manquer d'impressionner fortement les milieux ecclésiastiques français avec lesquels elle s'était trouvée en contact et qu'encore en 1215 on devait se souvenir des séjours du clerc anglais en Champagne, en 1179, alors que, délégué par son souverain Henri II au concile du Latran, il avait été quelque temps l'hôte du comte Henri le Libéral, et de celui plus récent qu'il fit, en 1199, à Angers, où il était venu solliciter un bénéfice auprès de l'évêque Hugues de Lincoln. Ceux qui l'avaient connu ou avaient entendu parler de lui, l'avaient appelé ou entendu nommer « Maistre Gautier Map ». Ainsi, tandis que les documents écrits mentionnaient « Walterus Oxenefordensis archidiaconus » la tradition orale conservait le nom de Maistre Gautier Map; entre ces deux appellations un lien existait, et il n'est pas exagéré de dire que

pour un clerc français, peu versé dans l'histoire ecclésiastique anglaise, peu soucieux d'exacte chronologie, il n'y avait à l'époque où nous nous plaçons qu'un « Walterus Oxenefordensis archidiaconus » et que c'était Gautier Map ; c'était son souvenir qu'évoquaient inévitablement les premières lignes de Geoffroy de Monmouth, et, puisque celui-ci révélait qu'il se bornait à traduire un livre breton apporté par « Walterus Oxenefordensis archidiaconus », on comprend que l'auteur français, utilisant l'*Historia regum Britanniae*, rendant à César ce qui était à César, ait reconnu ce qu'il croyait devoir à Gautier Map.

Il y a plus : s'il n'est pas possible d'apporter la preuve formelle que cette confusion ait été commise par l'auteur ou les auteurs du *Lancelot* en prose, nous savons du moins qu'elle l'a été par un autre, puisque nous lisons dans les *Commentarii de Scriptoribus Britannicis* de l' « antiquaire » anglais John Leland (mort en 1552) les lignes suivantes :

Gualterius Mapaeus, archidiaconus Isidis Vadi [1] a Gallofrido Monœmuthensi, Henrico Venantodunensi atque adeo aliis historiarum scriptoribus candide celebratus est, sed hoc praecipue facto memorabili quod veterum indagator sedulus librorum ex Armorica Britannicam historiam, Britannice scriptam, ad suos Britannos reduxerit ac publicam esse voluerit... Floruit Gualterius imperante in Anglia, Henrico Bello clerico.

On dira que John Leland écrivait environ trois siècles après la composition des romans de la Table Ronde et que son erreur en est plus explicable. Mais J. Leland est un Anglais qui parle d'Anglais et la distance dans le temps pourrait être compensée par la proximité dans l'espace. Ajoutons que, par l'objet de son ouvrage, Leland était conduit à rechercher une connaissance particulière des hommes dont il parlait ; si, malgré cela, il a confondu les deux archidiacres d'Oxford, on ne s'étonnera pas qu'un Français assez ignorant des choses d'Angleterre — les nombreuses erreurs que commet par exemple l'auteur de *la Mort d'Arthur* sur la topographie anglaise le montrent [2] —

1. Isiacum et Isidis Vadum : Ouseford quod vulgo sed, Lelando judice, corrupte Oxford urbs pulcherrima et Academiarum decus. (Note de J. Leland à l'index de son livre.)

2. Cf. Frappier, *Étude*, p. 22.

et que rien ne poussait à entreprendre une recherche spéciale sur le personnage qu'il trouvait nommé par Geoffroy de Monmouth, ait pu commettre la même erreur.

Concluons que, dans le cas de *Partonopeus de Blois*, la mention de Gautier Map à la fin du seul manuscrit 7516 est due à un jongleur, soucieux de faire valoir la version de l'œuvre qu'il récitait et qui a suivi l'exemple de manuscrits des romans en prose de la Table Ronde. Pour ces derniers, il est sans doute inexact de parler comme on l'a fait de « supercherie littéraire », inexact et injuste aussi : il est sûr que la mention de Gautier Map visait bien à conférer une authenticité historique aux aventures de Lancelot et de ses compagnons; mais, si l'on admet notre explication, cette mention était faite de bonne foi avec le souci de rendre à l'archidiacre Gautier d'Oxford, sur le témoignage de Geoffroy de Monmouth, ce que celui-ci affirmait tenir de lui.

Henri MARTIN.

UN MANUSCRIT DU *ROMAN DE LA ROSE* A JERSEY

Au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle, le révérend Philip Falle, natif de Jersey, chanoine de Durham et chapelain du roi Guillaume III, donna à son île natale une bibliothèque. Il devança ainsi de plus de cent ans le premier « Public Libraries Act » en Angleterre. Falle pensait que les connaissances littéraires ne devraient pas être le privilège du seul clergé, mais être « ouvertes aux meilleurs, du moins, des Laïques.... La lecture donnerait à nos Gentilshommes des Notions plus justes des Choses, élargirait leur esprit, et les rendrait plus utiles à leur Pays. » Il ne se contenta pas de donner sa bibliothèque particulière, composée de « plus de deux mille volumes, échantillons de presque tous les genres de la bonne Littérature », mais il y ajouta un don d'argent suffisant pour construire un édifice propre à servir de bibliothèque publique. Après sa mort, son neveu et sa nièce firent don des sommes nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état et pour y installer des rayonnages.

La Bibliothèque ainsi constituée occupe maintenant un édi-

fice plus moderne, tient à jour sa collection de livres de prêt et de référence, et se vante à juste titre de posséder plusieurs incunables et deux beaux manuscrits du moyen âge[1]. Grâce à l'obligeance de M. le Major N. V. L. Rybot, co-secrétaire honoraire de la Société Jersiaise, et de M. le Bibliothécaire A. S. H. Dickinson, j'ai pu profiter d'un récent passage à Jersey pour examiner ces deux manuscrits. L'un porte l'ex-libris du rév. Falle lui-même. C'est une Bible latine de petit format (150 × 110 mm.), écrite au XIV^e^ siècle, sur vélin très fin, en caractères gothiques français extrêmement petits. L'autre fut donné à la Bibliothèque il y a une quarantaine d'années, ayant été ramassé par un passant curieux parmi les décombres d'une vieille grange[2]. Il contient le *Roman de la Rose*.

Ernest Langlois n'a connu l'existence de ce manuscrit qu'au moment où son étude sur les manuscrits du *Roman de la Rose* était déjà sous presse[3]. Le manuscrit ne se trouve donc pas à l'index alphabétique de ce livre ; mais une courte notice a pu être insérée en cours d'impression à la p. 162 : Langlois y fait savoir qu'il n'avait pas pu obtenir de renseignements sur le manuscrit de Jersey, mais qu'il espérait pouvoir l'examiner avant de publier l'édition définitive du texte. Cependant, bien qu'il ait ajouté dans son Introduction à cette édition[4] des détails sur plusieurs manuscrits qu'il n'avait pas décrits dans l'étude antérieure, il n'est pas revenu sur le manuscrit de Jersey[5]. Ce manuscrit paraissant dater du second quart du XIV^e^ siècle, il me semble mériter une description[6].

1. A.S.H., Dickinson, « The Story of the Jersey Public Library » in *Rapport sur l'Administration de la Bibliothèque Publique... pour l'année 1936, etc.* (Jersey, 1937), pp. 9 ff. (réimprimé dans le *Bulletin de la Société Jersiaise*, 1937).

2. Dickinson, *op. cit.*, p. 24.

3. *Les manuscrits du Roman de la Rose* (Travaux et mémoires de l'Université de Lille, nouv. sér. I. Droit, Lettres, vol. 7), Lille et Paris, 1910. Ce fut Léopold Delisle qui la lui fit connaître. On pourrait ici signaler une légère correction à apporter à la page 158 : à la marge supérieure du fol. 1^a^ du ms. Bodl. Selden supra 57, lire « 21° January » pour « 21° Sauvage ».

4. S.A.T.F., 5 vols., 1914-24.

5. Vol. I (1914), p. 49, n. 1.

6. D'autres trouvailles ont été signalées dans *Romania*, LV, 263-5 ; LVII, 233-4 ; LVIII, 265-73.

Langlois a aussi donné une liste de manuscrits *du Roman de la Rose*, connus dans le passé, dont la trace est aujourd'hui perdue[1]. Malheureusement la plupart de ces descriptions sont trop courtes pour que les manuscrits se laissent identifier ; entre celles qui sont un peu plus riches de détails aucune ne paraît s'appliquer au manuscrit de Jersey.

Celui-ci, sans cote, est écrit sur vélin et mesure 280 × 205 mm. Les feuillets, à deux colonnes de 40 lignes à la page, sont numérotés de 2 à 130. L'écriture est une gothique du type employé dans le Nord de la France et paraît dater du second quart du XIV^e^ siècle : les lettres, bien que serrées, sont néanmoins assez rondes, formées d'une allure libre, voire quelque peu irrégulière, et ne montrent pas la raideur des manuscrits liturgiques ; les hastes des *b*, *h*, *l* sont souvent fourchues. Il y a vingt miniatures multicolores, larges d'une colonne et hautes de dix lignes écrites (c'est-à-dire 70 × 45 mm.), et qui sont aussi du style de la France septentrionale (très semblable à ce qu'on trouve dans les manuscrits exécutés en Angleterre à la même époque). Ces petites scènes, sur fond quadrillé ou losangé, sont encadrées aussi de couleurs. L'initiale qui suit chaque miniature est assez grande ; elle est en rose ou bleu sur fond or, et se prolonge dans la marge par des branches ornées de feuilles, d'un dessin lourd. Les autres lettrines sont en or sur fond rose cendré ou bleu, relevé de blanc. La lettre majuscule qui commence chaque vers est éloignée du corps du vers de quelques millimètres et teintée de jaune. La reliure, apparemment du XVIII^e^ siècle, est en veau repoussé ; le dos a été réparé.

Le volume n'est pas parfait : plusieurs feuillets manquent, et d'autres, dans la première partie du manuscrit, ont été déplacés par le relieur. Je suis redevable à M. Dickinson de photographies de deux pages et d'un collationnement du texte avec l'édition de Marteau[2], que j'ai moi-même recollationnée avec celle de Langlois. L'ordre correct des feuillets est celui-ci : 2, 3, 4-7, 17, 16, 8-15, 19-22, 18, 23-130. La comparaison des deux éditions avec le manuscrit, si nous comptons 10 lignes

1. *Les mss., etc.* (1910), pp. 199-212.
2. P. Marteau, *Le Roman de la Rose* (5 vols.), Orléans-Paris, 1878-80.

par miniature, conduit à croire qu'il manque des feuillets ainsi qu'il suit : 2 au commencement, un après les ff. 3, 17, 16, 19, 22, deux après le f. 38, un après les ff. 71, 99 ; c'est au feuillet qui manque entre f. 22 et f. 18 que devrait se trouver la fin de la partie composée par Guillaume de Lorris. Ce résultat pourtant ne saurait être qu'approximatif, vu qu'au seul f. 56 manquent 185 vers du *textus receptus* de Langlois ; il est donc possible que quelques-unes des lacunes soient dues à l'inattention du copiste [1], ou encore à la volonté du rédacteur, plutôt qu'au relieur ou aux accidents qu'a subis le manuscrit. Une étude plus attentive du texte montrerait quelles lacunes violent le sens. Le collationnement fait par M. Dickinson prouve déjà qu'il y a d'autres lacunes que celles du f. 56, aussi bien que plusieurs interpolations.

Selon le classement établi par Langlois, le manuscrit de Jersey appartiendrait au groupe II pour chaque partie : dans la composition de Guillaume de Lorris, telle que ce manuscrit la présente, le nombre des gardiens du jardin est réduit de quatre à trois [2], et dans la partie de Jean de Meung surviennent dans notre manuscrit les deux vers du *Livre des proverbes* interpolés entre les vers 8178 et 8179 [3]. Le manuscrit étant dans une bibliothèque d'accès difficile, il m'a semblé bon de faire connaître la langue et les habitudes du copiste en transcrivant plusieurs vers des première et dernière pages. Dans son état actuel le texte s'ouvre ainsi au f. 2[a] :

Car tout ses cors estoit sechiez (Langlois, vers 350)
De villesse et amortis.
Touz estoit ja son vis fletris,
Qui fu jadis souef et plains ; [4]
Les orelles avoit mossues,
Et toutes les denz si perdues
Qu'elle n'en avoit neiz une.
Tant par estoit de grant viellune

1. Par exemple, les vers 354 (de Langlois) manque au f. 2[a].
2. *Les mss., etc.* (1910), pp. 241 ff.
3. *Ibid.*, pp. 351 ff. Précis des deux discussions dans l'Introduction à l'édition (S.A.T.F.) I (1914), pp. 48-55.
4. Manque le vers qui devrait suivre.

Qu'el n'alast mie sanz doutance
XIIIJ. toises sanz potance...

La fin du *textus receptus* se trouve au f. 130c ; suivent 24 vers, imprimés par Marteau comme addition postérieure, qui font finir notre manuscrit au f. 130a de la façon suivante :

... Ma volenté toute acomplie. (Marteau, vers 22597)
Folz est qui en Dieu ne se [1] fie ;
Et quiconques blasme les songes,
Et die que ce sont mençonges,
De cestui je ne le di mie,
Car je tesmoigne et certifie
Que tout quanque j'ay recité
Est fine et pure vérité.

Explicit le Romans de la Rose
Ou l'art d'amours est toute enclose.

Ruth J. DEAN

1. MS. : *fe*.

CORRECTIONS

I

La Destruction de Rome, Ms. Egerton 3028 du Musée britannique, p. p. Louis Brandin (*Romania*, LXIV, p. 29-53).

Le vers 361 doit être compris dans les guillemets et précédé de deux points ; il fait partie du compte rendu de Lucafer à Laban :

Kar la fossé[1] est parfonde, n'i pooms adeser : 360
Od granz peres comencierent Romeins a ruer »
Kant Laban l'entent...

— 490 : *suyé* = « suivi » non « poursuivi » (Ies païens suivent leur chef). — 595 à placer entre guillemets : ce vers rapporte les paroles des chefs païens pleurant Estragot :

« Mahon receit ç'alme, qi tot poet justiser. »

Pour le compte des syllabes, écrire : [*sa*] *alme*, ou peut-être : *recei*[*ve*], (mais cf. : *conduit*, subjonctif présent, 559 etc.). — 928 : couper *a hastier* — INDEX : *s. v.* OLIVER, ajouter 328 ; — *s. v.* ROLLANT, ajouter 328, 964, 970, 972, 986 ; — *s. v.* SEINT PIER, ajouter 205, 342 (*saint Pier*).

II

Fierabras, même ms., p. p. L. Brandin (*Romania*, LXIV, p. 55-100).

Vers 113 : corriger *garri ne*(*t*)*respaséz*. — 527 : *palmier* doit être corrigé en *pasmier*. Olivier, affaibli et souffrant de ses blessures avivées par l'eau de mer, se pâme ; c'est pourquoi (528)

A mun escient ja le veisséz neier

et pourquoi Roland vient le « redrescier ». — 673 : couper *en pernez pitéz*. — 879-880 : garder la leçon *vois*, et couper *demoer ge* : Naimes parle de lui-même : il assiste à la messe célébrée en présence du roi :

Kant li rois se leve, si vois al mustier :
Umblement i demoer ge sun servise escoter 880

1. Ne faut-il pas écrire *fosse* ?

Tout le passage concerne les barons, non le roi lui-même. — 936 : lire *qu'il quide afoler*, au lieu de *qi le...* — 1017 : La note à ce vers est placée au bas de la page précédente qui se termine à 1007. — 1049 : corriger *Et cil* [*les*] *ruerent*, au lieu de *sei ruerent*. Il s'agit évidemment des pierres du v. 1048. — 1156 : peut-être faut-il corriger *n'averas la ture al terre cravanté* en *n'avera*[*i*]... Laban, en effet, pense plutôt à l'ensemble des opérations qu'à l'attaque que va mener Sortibrans. — 1187 : *qi* = *q'il* : il lui donne un tel coup, que celui-ci, « l'a trouvé mauvais ». — 1153 : lire *si me frai coroner*, au lieu de *s'i*. — 1668 : la corr. proposée par l'éditeur allonge encore le vers.

Les gentz le roi est peut-être une glose là où le texte avait : *cil*. On peut conjecturer, en supprimant *l* :

Cil les chacierent, occis ont et detrenchié.

— 1723 : Même cas. On peut conjecturer, en adoptant la correction de l'éditeur :

Diables receurent s'alme, en enfern l'ont portié.

— INDEX : Intervertir les articles ALLORIS et APPOLIN ; — *s. v.* DAMIDEE..., ajouter 1288 ; — *s. v.* FLAGOT, ajouter 1512. — *s. v.* NORMUNDIE (RICHARD DE), ajouter 1284, 1286, 1339, 1345, 1350, 1362, 1364, 1393, 1396, 1399, 1410, 1414, 1415, 1426, 1450, 1453, 1462, 1464, 1466, 1480, 1487, 1492, 1501, 1592, 1594, 1604, 1607, 1628. Il est remarquable que Richard, qui dans cette version F^2 — contrairement à la version F^1 — n'est pas nommé à la scène de la désignation des ambassadeurs (F^2, v. 649-717, cf. introd. de l'éditeur, p. 26-27) apparaît au milieu d'eux à partir du v. F^2 1284, pour jouer le rôle important d'agent de liaison avec Charlemagne. — Les articles OLIVER I et ROLLANT I doivent être également complétés par plusieurs références.

Francis BAR.

COMPTES RENDUS

Il canzoniere inedito di Cerveri di Girona. *Memoria di Francesco* A. Ugolini ; Rome, 1936 ; in-4, 173 pages (*R. Accademia dei Lincei*, anno CCCXXXIII, 1936, serie VI, vol. V, fasc. VI, p. 513-683).

A. Kolsen, **Sechs Gedichte des Trobadors Cerveri de Girona**, dans *Neuphilologische Mitteilungen* (Helsinki), t. XXXIX, 1938, p. 314-38.

Il y a longtemps que nous aurions dû signaler ici cette très intéressante publication de M. Ugolini. L'édition diplomatique des œuvres lyriques de Cerveri n'en constitue pas le seul intérêt ; celle-ci est précédée en effet d'une description du célèbre chansonnier Gil, plus complète et précise que celles que nous possédions déjà. M. M. en a étudié de plus près la structure interne aussi bien que les caractères extérieurs ; il y a relevé de curieux traits paléographiques[1] et en a analysé très soigneusement la graphie, nettement catalane[2].

Le seul point sur lequel il n'ait pas satisfait pleinement notre curiosité concerne la date du manuscrit, exécuté, selon lui (p. 33), entre 1350 et 1375. Il aurait pu suppléer, en quelque mesure, à l'insuffisance des indices paléographiques en rassemblant ce que nous savons des auteurs les plus récents (ceux du groupe toulousain, représenté par dix-sept pièces) dont les œuvres ont été insérées dans le recueil. Le seul qu'il cite est Joan de Castelnou qut aurait été, selon lui (p. 33), mainteneur du Consistoire en 1355 ; or nous possédons la liste des mainteneurs de cette année (Anglade, *Las Leys d'Amors*, t. I, p. 15) et Castelnou n'y figure pas[3]. Mais nous possédons d'autre part

1. Le plus curieux est l'emploi, avec la valeur de *r*, d'un signe ondulé surmontant une voyelle ; M. U. lui attribue, peut-être un peu imprudemment, une origine italienne, ce qui l'incline à admettre, pour certaines parties du ms., un archétype de même provenance (p. 33 ss.).

2. Il a déchiffré aussi (p. 37) un curieux rébus cryptographique qui avait voilé l'identité de deux pièces consécutives (nos 37-8), au reste sans grand intérêt.

3. L'indication est empruntée à F. de Gélis (*Histoire critique de l'Académie des Jeux Floraux*, p. 274), qui avait du reste écrit « vers 1355 ». En réalité la date

quelques données chronologiques sur d'autres membres du même groupe, Bernart de Panassac, Bertran del Falgar, Raimon At de Montaut et Thomas Periz de Fozes ; l'étude de ces données, comme j'espère le montrer bientôt, ne modifierait pas au reste sensiblement la datation ici proposée.

Des 104 pièces de Cerveri publiées par M. U. (et dont aucune ne se retrouve parmi les seize conservées dans *CR* et connues depuis longtemps). 84 étaient inédites. C'est donc un somptueux cadeau qu'il fait aux provençalistes, une mine singulièrement riche qu'il leur ouvre. Le plus actif de ceux qui nous restent n'a pas au reste tardé à l'exploiter : M. Adolf Kolsen s'est, d'emblée, adjugé 32 pièces, qu'il répartira entre diverses revues et dont il publie aujourd'hui une première série. Ce sont les nos 10, 11, 41, 63, 72, 73, de la liste de Pillet-Carstens, ici présentées simplement dans l'ordre alphabétique des *incipit* [1].

La plupart ne sont pas des plus faciles à interpréter. M. K. a déployé dans cette tâche, comme d'habitude, les ressources d'une extrême ingéniosité, non exempte de hardiesse. Mais il se rend compte sans doute que ce premier essai laisse place à bien des recherches et des réflexions. Voici, en attendant mieux, le résultat des miennes [2].

I. Il faut se garder, pour s'excuser soi-même, d'accuser autrui.

Om deu si eys de tot mal escusar,
No acusar, si escusan, altruy ;
C'altre acuzan estusian si destruy
Trop malamen.....
C'om ditz : Qui mal percaça son vezi,
Dan e blasme s'acapt, e mal mati.

Aux v. 1 et 7, *Om* et *vezi* sont de bonnes corrections pour *Ben* et *vers*. Au v. 3, le ms. porte, d'après la transcription, *estusan* ; *estusian*, proposé par l'éditeur, et traduit par « avec soin », serait le gérondif de *estudiar*, « s'appliquer ». Mais outre que le mot serait une pure cheville et que la forme savante *estudiar* ne saurait être ainsi modifiée, un régime direct est ici indispensable : il faut lire *escusan* et, pour introduire ce régime, corriger *si* en *si's* : « en accusant autrui pour s'excuser, on se ruine ». — Au v. 8, *acapt*[*a*] est une correction inutile pour *agatx*[*a*] qui peut se prendre au sens de « présager ». L'éditeur, au v. 7, prenant *mal* pour un adverbe et *vezi* pour un accusatif,

---

la plus récente concernant ce personnage est celle de son *Glosari*, qui fut terminé le 31 octobre 1341 (Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits provençaux*, p. 239).

1. Il en a récemment publié vingt autres dans le volume intitulé *Beitræge zur altprovenzalischen Lyrik* (Florence, 1939), qui forme le t. XXVII de la *Biblioteca dell'Archivum romanicum* (série I).

2. Chacune de ces pièces traitant un sujet déterminé (en général, de caractère moral), je crois utile, pour la commodité du lecteur, de la résumer en quelques mots. Le texte que je cite est, sauf indication contraire, celui de l'éditeur, avec sa ponctuation.

traduit : « celui qui poursuit méchamment son voisin s'attire dommage » etc. Il est clair que *mal* est substantif et *vezi* régime indirect : « celui qui poursuit, prépare du dommage pour ... » ; c'est une simple variante du proverbe bien connu : *Qui a mal voisin a mal matin.*

Quand une personne vient vous dire du mal d'une autre, vous devez vous demander

.....calz es ne per que ne de cuy
Lo mal vos ditz o si vos e selui
12 Doncs accor*t no* vol malvolenz mesclar.....

Le *no* intercalé par l'éditeur après *accort* (ms. *accors*) fait un vers boiteux et est inutile au sens ; il faut lire au lieu de *doncs, don es* : « s'il veut vous brouiller, vous et cet autre, avec qui vous êtes en bons termes ». C'est au reste le sens que propose M. K., mais je ne vois pas comment il le tire de son texte.

Avant de médire d'autrui, il faut se demander si l'on ne donne pas soi-même prise à la critique :

19 E qui mays val, deu dire mens de vuy...

Ce dernier mot, inconnu des lexicographes modernes, est traduit arbitrairemenr par « chose déraisonnable », mais le contexte exige celui de « propos malveillant » ; ce *vuy* ne serait-il pas un équivalent du fr. *fi* (allem. *pfui*), expression de la dérision ou du mépris ? — 39 *ligen* est le gérondif de *legir*, très clair dans ce contexte : *trover lisant* est une expression des plus communes ; je ne m'explique pas la traduction « qui est à lire ».

Dans la pièce II le poète regrette de s'être adonné à l'art des vers, qui l'a laissé pauvre, tandis que plusieurs de ses amis d'enfance alors pauvres comme lui se sont enrichis :

Can era paucs, avia compagnos,
Paubres d'aver, com eu de sen, emfans,
3 Qu'eras vey rics e sus e benenanz.
Ez eu fora atretals, si no fos
Amors, que·m fetz metre·l cor e·l poder
6 En justar chans gays en lonh d'autr'aver.

Au v. 3, le ms. porte, non *sus*, mais l'inintelligible *ous* : or il faut là un adjectif : *gras* serait plausible, mais *sas* (s a n o s) se rapprocherait plus de la leçon du manuscrit. Les vers suivants sont traduits : « Amour m'a entraîné à appliquer mes forces à mélanger de joyeux chants, loin de la richesse des autres », ce qui a vraiment bien peu de sens. *Justar*, que M. K. tire d'un hypothétique j u s t a r e, est une simple variante de *jostar, ajostar*, « assembler » ; le *en loncs* du ms. doit être corrigé en *en loc* (cela résulte clairement des vers 13-16, cités ci-dessous) et le sens devient limpide.

« Si j'étais riche, ajoute-t-il, fussé-je dénué de toutes qualités, je serais consulté sur les plus graves affaires :

10 C'om man sens sels, don fo rics salamos...

Traduction : « de façon que je communique de ces choses raisonnables, dont Salomon était riche ». M. K. n'a modifié que très peu le texte, qui porte *Co mans* ; il voit avec raison dans *sens* un substantif à sens concret (« trait de sagesse ») dont il y a du reste un autre exemple plus bas (VI, 18) ; mais il admet, ce que l'on acceptera difficilement, que *om* est synonyme de *eu* et que *mandar* signifie « faire savoir » ; d'où la traduction rapportée ci-dessus. Le vers, évidemment altéré au début, fournira le sens requis si on lit *com* (ou *co m'*) *acs es*, « comme si j'avais ». Ce vers ayant été raccourci d'une syllabe par une mauvaise lecture, le scribe l'a complété en glosant *sens* par le superflu *cels*.

13 En loc de blat e de vi vist razos
E per diners plas metres consonans...
17 On cal c'ora auran alcu plaser
C'om ges toz temps no pot mal segl' aver.

Au v. 14 le ms. porte : *p. met e c.* — Traduction : « Au lieu de grains et de vin, vous vîtes des sujets de chansons ; au lieu d'argent, de simples et harmonieuses chansons ». Ce *vist*, où M. K. voit la 2e pers. pl. du prétérit de *vezer*, doit manifestement être lu, comme l'exige le thème de la pièce, *just*, au sens signalé ci-dessus, de « j'amasse ». Au v. 14 le mot *metre*, pour désigner une poésie en langue vulgaire, est bien impropre : *motz* s'écarte à peine de la leçon du ms. et fournit un excellent sens. — La traduction v. 18 (« de façon qu'on ne puisse se trouver dans une pénible situation ») est aussi erronée : le *que* du début signifie simplement « car » ; sens : « Car on ne peut pas toujours vivre dans la tristesse ».

III. Sujet : il ne faut jamais donner à son seigneur que des conseils irréprochables.

7 E qui sab dreyt preyar è conseyllar
Son bon senhor a de ver Deu enveya...

La traduction : « celui qui ... rivalise avec le vrai Dieu » est évidemment peu séduisante : il faut simplement conserver la leçon du ms. *az aver Deu env.*, c.-à-d. celui qui conseille à son seigneur de tourner vers Dieu tous ses désirs ». Sur ce sens de *enveja*, voy. Appel. éd. de B. de Ventadour, Gloss., à *enveya*.

22 E fara si e sou seynor blasmar
Que·s deu per far tot fals conseyll loynan
Gardar d'errar.

La correction, au v. 23, de *que* en *que·s* est fâcheuse : *que* est un relatif au régime direct (*quem*) ; c'est son seigneur, et non lui-même, que le bon conseiller doit prémunir contre l'égarement.

27 E ja nuyl hom mos vers ditz no desreya...

Trad. : « mes paroles véridiques ne doivent troubler personne ». Mais il faut ici un subjonctif, qui est en toutes lettres dans le ms., qui a *de creya* : « que personne ne refuse de croire mes paroles ».

IV. Sur la caducité de la richesse et de la santé.

Si tot m'esmay, cant la cigala canta
2 Elz arbres pis...

Au v. 2 nous n'avons pas affaire à deux substantifs juxtaposés désignant le même arbre (le pin) : *arbrespis* est une variante de *albespis* ; le premier *r* s'explique par une influence de *arbre*, le second est purement épenthétique ; la forme *arb.*, *albrespi* est au reste très répandue dans les dialectes modernes (voy. Mistral, s. v. *aubespin*). — Au v. 8 : *Per que son tan avar e vil e lec ? Tan* n'est pas un adverbe modifiant les adjectifs suivants, mais un adjectif : « pourquoi y a-t-il tant d'avares ?... »

9 ...Que tan con l'uis obre la boc'e tanca,
Fina·l plus fortz...

Trad. : « de même que la porte ouvre et ferme l'entrée ». On admettra difficilement que *boca*, sans autre détermination, puisse signifier « entrée ». Le poète, par cette image, aussi expressive que juste, veut figurer la soudaineté de la mort ; or, le battement d'une porte peut n'être pas rapide. Entendez : « aussi vite que le brochet ouvre et referme la bouche (sur sa proie) » ; la forme correcte *lus*, que porte le manuscrit, a été altérée en *luis* pour les besoins de la rime.

13 Membre·us lo rams, que tan plasens parec,
E·l vertz jardis e·l flors vermeyll' e blanca
E·l jorns tan clars con es terbols enfers.

Trad. : « pensez ... au jour, aussi clair que l'enfer est sombre ». Mais *enfers* est une correction pour *e fers*, qu'il fallait garder : « souvenez-vous du jour (qui fut) si clair, (maintenant) si sombre et maussade ». L'opposition entre l'aspect des choses hier et aujourd'hui est exprimée seulement pour le dernier objet envisagé, mais elle se sous-entend aisément pour les deux premiers.

18 Si·l paubres fes en vida tot quant dec,
Si Deus a sis Pres, si·l te e l'estanca
Ez als reys es tant faitz mals durs con fers.

Le ms. porte, au v. 19, *asis p. sils te elz e.* et, au v. 20, *fait mal d.*

Trad. : « si le pauvre, sa vie durant, a fait son devoir, Dieu a fait ses réserves (*sic*) en le maintenant et le protégeant, alors qu'aux rois est infligé un mal dur comme le fer ». Cette traduction repose sur des postulats assez hardis : *si* serait la conjonction concessive substantivée (qui n'apparaît que dans des locutions comme *ses tot si*) et pourvue de la marque du pluriel (ce dont je ne connais aucun exemple) ; on admettra non moins difficilement,

au v. 20, l'interversion de *tant* (il faudrai. *tanz*) et de *faitz*. J'accepte, au v. 19, la correction proposée et je lis *ases pres si·l* (sans virgule). Au v. 20, je lis *cant fan mal* et je traduis : « Dieu le tient assis et le fixe près de lui, tandis qu'envers les rois, quand ils ont fait le mal, il se montre dur comme le fer ».

La pièce V me reste énigmatique : il s'agit de l'offrande à saint Marc de certaines armes en vue de guérir le mal d'amour. L'éditeur n'a même pas jugé utile de signaler la difficulté. Je crois devoir, dans ces conditions, m'abstenir de toute conjecture sur le texte.

La pièce VI (sur ce thème que les grands doivent être, plus que quiconque, sobres de paroles et prudents en leurs propos) ne présente que de menues difficultés. Je me bornerai, pour abréger, à indiquer comment je les résous, sans discuter en détail les propositions de l'éditeur. La leçon du ms. est :

8 Savis fols e savis tria
El parlar...

Je ne vois pas l'utilité de corriger, comme il le fait *Savis* en *C'avis*. Sens : « le sage discerne, d'après leurs paroles, les sages des fous ».

10 Car fols parla lay on calars valria...
12 E fay esforc qui sap, can tayn, celar...

La correction de *celar* en *calar*, vu le contexte, me paraît s'imposer.
Les évêques devraient donner l'exemple de la vertu :

27 E si. l pastor m'en vey mal chabtener,
Com sabray eu mays que· l pastor(s) valer ?

Au v. 27 la correction de *m'en* en *en* me paraît s'imposer.
Aux v. 32-3 le ms. porte :

C'autre no pot dreçar qui si desvia
Ne de mi de ço quel fay gen chastiar...

Ce texte, bouleversé par l'éditeur, n'exige que de légères corrections.
Dreçar ne signifie pas « élever », mais, comme *endressar* « diriger, mettre dans la bonne voie » ; au v. 33 le premier *de*, qui fait le vers trop long, est à effacer ; *gen* « raisonnablement, convenablement » ; « celui qui se détourne du bon chemin ne peut guider autrui, ni, en bonne justice, me blâmer de ce qu'il fait lui-même ». Il y a peut-être là une réminiscence du distique de Caton souvent cité (I, 30) :

Quæ culpare soles, ea ne tu feceris ipse :
Turpe est doctori, cum culpa redarguit ipsum.

A. JEANROY.

La chanson de Floovant, **étude critique et édition** par F. H. BATESON,

thèse offerte à l'Université de Paris pour le grade de docteur de l'Université; Loughborough, 1938; in-8, 171 pages.

La *Chanson de Floovant* est loin d'être une œuvre de premier ordre, mais l'édition de Guessard et Michelant dans les *Anciens Poètes de la France* est épuisée, et l'élégant petit volume de M. Bateson sera le bienvenu auprès des travailleurs. Une mort prématurée a malheureusement empêché le jeune auteur de mettre la dernière main à son ouvrage et d'en surveiller de près l'impression, comme d'en retirer la récompense universitaire qu'il était en droit d'en attendre. Aussi des accidents et des inadvertances apparaissent deci de-là. C'est ainsi que l'imprimé actuel a oublié le v. 139 : *S'orendroit ne forgure ma terre et tot mon fier* et le v. 243 : *Je ne porai garir por ma chivalerie*; comme ces deux vers, quoique absents, sont compris dans la numérotation, le compte total n'est pas faussé, et si ce compte s'élève à 2534, au lieu de 2533 dans G. et M., c'est que ces derniers, de leur côté, avaient sauté le v. 1534 : *Por Mahonmot mon deu, que vos le feroiz jai* ! — D'autre part, le texte de Montpellier est reproduit, nous dit l'introduction, sans aucun autre changement que ceux qui s'imposent d'une façon évidente. Mais ce principe n'est pas appliqué avec rigueur. Par exemple, il arrive au scribe, d'ailleurs très négligent, d'écrire *n* pour *m*, et inversement : 2082 *nain* p. *main*, 2094 *nort* p. *mort*, 2458 *nontez* p. *montez* d'une part, de l'autre : 542 *traimant* p. *trainant*, 872 *somant* p. *sonant*. On peut différer d'avis sur l'opportunité de redresser ici l'erreur; mais pourquoi, au vers 130, imprimer *merci*, puisque le ms. porte *nerci* ? La correction, introduite dans ce seul cas, risque de faire naître un doute sur l'exactitude des autres lectures dans l'esprit du lecteur qui ne peut se reporter au ms. Une note sur cette particularité et qui avait sa place dans l'introduction aurait levé toute difficulté. — Au v. 742, l'éd. lit *festes annez*; on lit aujourd'hui d'habitude *anvez* : on aimerait à être renseigné sur la question de savoir si le scribe distinguait les *u* des *n* ou non. — Au v. 1476, de même, M. B. lit *ne vauroiz*; G. et M. avaient lu *n'en auroiz*; pour le sens, les deux leçons peuvent se défendre; nous aimerions trouver quelque part les raisons du choix. — Au v. 1496, je relève la forme étrange *coniutre* (G. et M. *connitre*) : le scribe accentuait-il ses *i* ? Une incertitude analogue se fait jour à propos de la forme *niuit* (525, p. *nuit*) : le scribe n'avait-il pas écrit *muit*, comme *traimant*, comme *somant* ? Une remarque, là encore, aurait été la bienvenue. — Le ms. offre un certain nombre de vers trop courts, phénomène banal; mais pourquoi proposer en note une correction pour quelques-uns (171, 241, 262, 382, 884, 1510, 1993) ou signaler simplement le fait (2019), et ne dire rien des autres (153, 765, 1391, 1674, 1942, 2003, 2355, 2531), qui pourraient se redresser aussi facilement que les premiers. — Le v. 437 est trop long d'une syllabe, il faut lire *el* évidemment : pourquoi n'en rien dire, le même fait étant signalé aux vv. 566 et 1504 ? Au v. 538 on nous avertit qu'il faut lire *veisez* (ms. *veisz*) :

mais que pensait l'éditeur des formes *jiez* (1359, le sens et G. et M. *piez*), *reslimer* (1564, le sens et G. et M. *reslumer*), *anmoichai* (805, G. et M. *anboichai*) ? — Au v. 1537, la nouvelle édition lit *moronsnes* (G. et M. avaient lu *moromsnes*); n'y a-t-il pas là une erreur du scribe, une de ces dittographies dont il est coutumier et qu'il valait la peine, non de corriger, car le cas est douteux, mais de signaler (cf. les vv. 677, 785, 1068, 1845) ? — Par contre la correction du vers 714 est sans doute superflue : *daigner a prendre* semble, en effet, très acceptable. — La correction de *abardemant* en *hardemant* n'est peut-être pas heureuse, si l'on pense aux formes *aielme* (909) et *aiuz* (1589). — Aux vv. 456 et 1172, la correction de *et* en *a* est inutile, la confusion étant constante dans les mss. originaires de l'Est de la France, quand ils offrent une forte teinte dialectale : elle se rencontre par exemple à chaque page du ms. Add. 15606 du British Museum, ms. bourguignon qu'a étudié P. Meyer, *Romania*, VI (1876), pp. 1-46, et dont la graphie est tout à fait analogue à celle du ms. du *Floovant*. Notons que, dans le cas présent, nous ne sommes pas renseignés sur la façon dont le scribe écrivait la conjonction *et*. — Relevons encore un oubli : le ms. au v. 769, porte non pas *li portiers fit que sages*, mais *li portiers...*, suivi d'un grattage qui permet encore de déchiffrer, d'après G. et M., *li portiers fit que fous* ; *sages* est une correction des deux premiers éditeurs.

Pour la disposition du texte, on reprochera sans doute à M. B. de n'avoir pas séparé les différentes laisses du poème — laisses qu'il appelle d'ailleurs strophes, contrairement à l'usage (p. 51) — ou, plus exactement, de n'avoir suivi à cet égard aucune sorte de règle (cf. par exemple les vv. 132, 388, 550, et *contra* 95, 106, 233) : ce détail n'aurait guère d'importance, si l'Introduction nous offrait un tableau commode de ces mêmes laisses : mais celui que l'on trouve p. 51, note *a* est difficile à consulter, et, surtout, ne mentionne même pas la qualité de l'assonance, ce qui le rend presque inutile. Plus grave est la maladresse avec laquelle ont été utilisés les fragments de Fribourg. Ces deux fragments d'une recension tardive de notre poème, publiés par Gehrt en 1896, ne se suivent pas : l'un vient se placer dans la lacune qu'offre le ms. de Montpellier entre les vv. 432 et 433, et permet ainsi de la combler dans une certaine mesure, l'autre contient quatre laisses qui doublent des laisses que le ms. de Montpellier nous a conservées. Il est visible que ces fragments reproduisent un texte beaucoup plus récent et très différent de notre texte de base. Dans ces conditions, il n'était guère indiqué d'introduire le premier fragment à la suite du v. 432 et de mélanger ainsi deux versions disparates ; mais il ne fallait à aucun prix imprimer dans le corps même du texte, à la suite de chaque laisse du ms. de Montpellier, la laisse correspondante du ms. de Fribourg : on découpe ainsi indûment un développement qui est dans la réalité d'une seule venue et on en rend la lecture pénible par des séparations aussi brutales que celle qui a décroché par exemple le v. 494 du v. 493 : tout cela aurait dû être rejeté en note ou en appendice.

L'introduction examine les problèmes littéraires ou grammaticaux soulevés par notre texte. M. B. refuse toute valeur historique ou traditionnelle à la chanson ; il ne voit en elle qu'une œuvre d'imagination construite sur un patron bien connu et utilisant des lieux communs épiques dès longtemps répandus ; nous lui donnerons volontiers raison sur ce point, malgré le caractère un peu sommaire de sa démonstration ; la forme du nom de *Floovant* fait toutefois quelque difficulté et personne ne croira, je pense, que l'auteur ait pu aller la chercher « dans un manuscrit de l'époque mérovingienne ». — L'étude grammaticale reste, elle aussi, dans les généralités, et l'on eût aimé trouver sur la graphie, si intéressante, des remarques plus précises que celles de la page 47 : le scribe, p. ex., néglige souvent d'indiquer la nasalité (165, 228, 268, 368, etc...), les doubles *r* (*aroient* 510, *demorai* 674 et ailleurs ; il laisse tomber l'*r* devant ou derrière consonne : *cocle* 1179 = *cercle*, *fanc* 1184 = *franc*, *depatirent* 1202, *moilous* 1494 = *meilleurs*, *traite* 1645 = *traitre*, etc...). Le vocalisme aurait donné lieu à une étude vraisemblablement fructueuse, et l'origine du ms. aurait pu être déterminée ainsi avec plus de précision que ne l'avaient fait G. et M., dont M. B. se contente de reproduire l'opinion. Pour ma part, j'y verrais une copie originaire, non de la région de Metz, mais d'une région plus méridionale, franc-comtoise ou bourguignonne.

On corrigera encore les quelques fautes suivantes : 99 *croitral*, l. *croitrai* ; 352 *it*, l. *il* ; 529 *dolour*, l. *do lour* ; 2009 *li*, l. *il* ; au v. 2275, il faut lire sans doute *Ilci* = *iciz* ou *icist*, cf. 1377 et 2025 (G. et M. avaient lu *Il ap-*). Je ne comprends pas le v. 1985 : faut-il couper *ou ce sou non* ? Il reste dans l'ensemble que la transcription du ms. est exécutée avec un soin et un scrupule qui méritent tous les éloges. Un glossaire abrégé et une table des noms propres terminent l'édition.

F. Lecoy.

Renaut [de Beaujeu], **Le lai d'Ignaure ou lai du prisonnier**, édité par Rita Lejeune, Bruxelles-Liége, 1938 ; in-8, 75 pages (Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique, *Textes anciens*, tome III).

I

Le *Lai d'Ignaure*, alerte récit de 664 vers, nous a été conservé dans le manuscrit 1553 du f. fr. de la B. N. à Paris, fos 485-488. Il a été publié par L. J. N. Monmerqué et F. Michel en 1832, puis par Bartsch dans son livre sur *La langue et la littérature française, depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle* (pp. 554-568). Mme Lejeune en donne une nouvelle édition qu'elle justifie en disant que Bartsch a apporté au texte trop de corrections et que, par ailleurs, l'œuvre n'avait encore fait l'objet d'aucun commentaire. Nous ne nous plaindrons pas de cette initiative, encore qu'on puisse s'étonner qu'un

texte si bref ait pu fournir la matière de tout un tome, assez mince, il est vrai, des publications de l'Académie R. de L. et de Litt. franç. de Belgique.

Le texte a été étudié à tous les points de vue. Des *Notes*, une *Table des Noms propres* et un *Vocabulaire* font pendant à une *Introduction* qui compte huit chapitres. C'est sur l'auteur que Mme L. a du nouveau à nous apprendre. Le *Renaus* du vers 621 (*Ensi con tiesmoigne Renaus, Mourut Ignaures...*) serait Renaut de Beaujeu, l'auteur du *Bel Inconnu*, ce Renaut que l'éditrice a déjà rencontré lorsqu'elle a édité le *Guillaume de Dôle* de Jean Renart (Paris-Liége, 1936 ; c. r. de M. A. Jeanroy dans cette revue, LXII, 262). Ses arguments sont nombreux sinon convaincants ; ils sont résumés à la p. 40 : « traits bourguignons caractéristiques subsistant dans le dialecte franco-picard, des similitudes de rimes et d'habitudes syntaxiques, une versification identique jusque dans les anomalies, et, enfin, une parenté étroite dans l'esprit qui préside à la composition des deux œuvres » ; il y a aussi, dans les deux œuvres, des allusions à la dame aimée. Mme L. défend sa thèse avec une conviction hardie, mais il faut éviter que l'enthousiasme bouscule l'esprit critique.

Je ne puis reprendre ici tous les arguments, j'y songe d'autant moins que j'aurais dû pour cela faire un examen comparatif approfondi des deux œuvres. Après avoir dit une fois pour toutes que Mme L. m'a *presque* convaincu (question sans importance, d'ailleurs), je me ferai dès l'abord l'avocat du diable.

Au début de son roman, Renaut de Beaujeu nous dit que sa dame, pour qui il compose le *Bel Inconnu*, lui a déjà *doné sens de cançon faire* [1] : du *Lai*, composition bien plus importante qu'une simple chanson et pourtant écrit lui aussi pour une dame (et avant le roman, selon Mme L.) il ne nous dit rien.

En outre, parmi les quatre traits linguistiques bourguignons signalés par l'éditrice du *Bel Inconnu* (Me G. Perrie Williams, *Class. fr. du M. A.*, p. IX), je n'en retrouve aucun dans le *Lai*. Il y en a même un [« *maçue* : *anuie* 775-6 atteste la prononciation orientale *úi* pour le groupe *ui* »] qui ne me paraît pas s'accorder très bien avec ce que dit Mme L., p. 15 [« A remarquer la rime *delis* : *bruis* brugitus 315-16 avec accentuation sur la seconde partie de la diphtongue *ui* »].

Si je compare les rimes imparfaites du *Lai* p. 24 aux rimes imparfaites du *Bel Inc.*, citées p. 27, je n'en vois guère d'analogues.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue le caractère « neutre » de nombreux arguments qu'on pourrait tout aussi bien proposer en comparant au *lai* de nombreuses œuvres médiévales : laissons de côté, pour l'instant, les arguments d'ordre linguistique ; je songe aux ressemblances invoquées p. 20, à certains faits de versification, au « penchant vers une certaine forme de pornographie [2] ». Mais, je le répète, la *somme* des arguments est à considérer.

---

1. La chanson reprise par Jean Renart ; je considère comme sans fondement la note 1, p. 40.

2. Me L. dit d'ailleurs : « on le décèle, avec moins d'insistance, il est vrai, dans le *Bel Inconnu* ».

Faisons maintenant la part de l'esprit critique : je crains qu'il n'ait fort à se plaindre.

La rime *donné* : *assasé*, seule invoquée pour justifier la rubrique « *a* ton. libre let. précédé de yod est confondu avec *é* » n'est pas probante car *assaser* est un de ces verbes qui, dès les plus anciens textes, ont les deux formes (*-er* et *-ier*). De même pour la rime *envie* : *vie* (voir plus bas).

J'avoue ne pas comprendre quand je lis (nº 40) : « *R* tombe devant consonne » justifié par *mete* : *ademetre* et *prestre* : *teste*. On croit tout d'abord à un *lapsus calami*, mais on se heurte, p. 40, à la même inexactitude, dans la *conclusion tendant à prouver que certains traits linguistiques sont bourguignons* : « La chute de *r* devant cons. (nº 40) est attestée dans la Bourgogne occidentale » et si l'on va jeter un coup d'œil à l'étude de Philippon invoquée ici on voit que là il est bien question, en effet, de *r* devant consonne (*aubre*, *sacler*) ou après un *groupe* de cons. (*Romania*, LI, 589) Alors ?

Je sens ma confiance vaciller lorsque je lis (nº 42) : « Les fautes de déclinaison sont nombreuses », par exemple, « Cas sujet singulier sans s » *sire* (!), *prestre* (!), *losengier* (v. 378, sujet réel de *avoir* employé impersonnellement), *cruel* (adj. se rapportant au subst. précédent), *premier* (v. 285, employé adverbialement), *asseur* (v. 404, id.). Quant au « Cas régime singulier avec s », *amours* est un mot particulier qui a presque toujours *s*, *deduis* est un cas particulier, car la rime *deduis* : *pertruis* montre que les deux cons. finales s'étaient amuïes, *fins et entiers* 294 peuvent très bien être attributs et non se rapporter à *devrai cuer* [1]. Voilà bien réduites les fautes de déclinaison invoquées p. 20 comme argument de parenté.

Je me suis heurté aussi à ceci (p. 20) : « La rime *Dex* : *crueus* du *Lai* 323-4 et celle du *B. D cels* : *cruels* pour *ceus* : *crueus* 583-4. L'une et l'autre postulent un *crudēlis pour crudalis ».

J'ai essayé en vain de me raisonner en lisant, p. 21 : « La diphtongaison de *e*, même entravé en *ie* est constante » avec, comme exemples *biel*... *connissiés* (?), *laissiés* (?), *brisiés* (?) [2].

N'insistons plus sur certaines petites inadvertances [3] ou affirmations par trop hardies [4], mais, puisque la question est d'importance, que penser main-

---

1. Comp. par ex. de la *Chron.* de God. de Paris (cité par Godefroy) : *Aussi comme ses devantiers Qui furent preudoms et entiers.*

2. Mᵉ L. ajoute, toujours sous la même rubrique : « Par contre on a *matere*, *amisté* (!), *pité* (!). — On sait qu'il s'agit là de formes fréquentes en picard.

3. P. 14, pourquoi des libellés différents (12, 13 <> 15, 16)? — P. 24, « Licences qui lui son propres ». — P. 33, note : je ne vois pas pourquoi Arnaut Guilhem de Marsan aurait dû figurer dans *La poésie des troubadours* de M. Alfred Jeanroy.

4. P. 20 « élision du pronom *qui*, trait du Nord-Est et de l'Est selon Foulet ». On trouve cette particularité un peu partout et, d'ailleurs, M. L. F. dit « surtout dans les textes de l'Est ». — P. 28 *cos* et *caus* peuvent se rencontrer

tenant des « traits de l'Est » dans la langue du *Lai* (*Conclusion*, p. 18 et 19)? Nous avons vu ce qu'il fallait penser de *r* devant cons. et de la confusion entre *er*... et *ier*... (*assasé*). Pour -aticu > *-aige*, Mme L. dit que ce trait pourrait être aussi caractéristique d'une partie de la Picardie » ; dont acte. Restent deux traits. Pour l'un, je lis : « Quant à estranea > *estraigne* le trait est typiquement champenois et bourguignon ». Je ne sais sur quoi s'appuye Mme L. pour affirmer cela. La rime est *Bretaigne* : *estraigne* ; qu'y a-t-il à en tirer de positif puisqu'on peut y voir aussi bien *ẽi* que *ã* ou *a* (cf. Schwan-Behrens, § 55, 203, 256). L'autre, « le plus important », est « *u* latin soustrait à la palatalisation ». Or, nous n'avons, en l'occurrence, que la rime *paour* : *asseur*. Rien ne nous impose de voir là une non-palatalisation quand on songe que *paour* évoluait déjà vers *peeur* et, surtout, quand on voit l'auteur se contenter de si nombreuses rimes imparfaites (invoquées, *pour leur caractère imparfait*, par Mme L. elle-même).

Bref, on pourrait tout aussi bien montrer que la langue du *Lai* est le franco-picard avec quelques picardismes en plus et qu'elle n'a rien à voir avec le bourguignon.

Pour ce qui est du texte je me vois aussi, sur plusieurs points, en désaccord avec Mme L..

Voici les vers 44-56 dans l'édition :

Ignaures, qui ot le cuer gent,
A toutes douse s'acointa ;
E tant chascune l'en creanta
S'amour trestout a son voloir,
Et s'[el] de li voloit avoir, *Ms.* il
K'il seroit servis comme quens,
Chascune cuide k'il soit siens
Si s'en fait molt jolie et cointe.
Ignaures si très biel s'acointe ;
Et chascune, quand il i vient,
Que de l'autre ne li souvient
Ne nul samblant k'il l'ait envie,
Molt demainne cortoise vie.

Non seulement le texte ainsi corrigé et ponctué m'est incompréhensible mais la traduction même des v. 46-51 que donne Mme L. à la p. 64 ne me paraît pas claire [1].

Suppr. *le point et virgule* du v. 45 — rétablir la forme *il* du ms. au v. 48

---

concurremment dans un même texte picard, même à la rime. — P. 25. Je ne vois pas ce qui permet d'affirmer que l'enclise est ici « un trait archaïque d'auteur provincial ».

1. *l'en* n'est pas traduit ; le *l'* de *l'agréait* ne figure pas dans le texte ; je ne vois pas le lien entre « si elle l'agréait » et « il se considérerait servi » ; enfin, je ne saisis pas l'idée que « la dame aurait l'amour d'Ignaure tout à sa volonté » : n'est-ce pas, d'ordinaire, le contraire qui se produit ?

et mettre point et virgule ou deux points après le v. 48. Le sens est : Ignaure... fit sa cour à toutes les douze et (fit) tant [1] que (sous-ent. comme il arrive si souvent) chacune lui en promit son amour tout à sa volonté (à lui) et s'il voulait d'elle (*li*, s'il s'agissait d'Ign. on aurait *lui*) du bien (*avoir* est subst., comp. le v. 62 *Mais les dames trop li donnoient*) qu'il serait servi...

Je ne vois pas d'explication définitive pour les v. 52-56. Mme L. considère *envie* comme le part. de *envier*, traduit au glossaire par « en parlant d'une femme, la désirer » et elle tire même parti de cette forme dans son étude de la langue (p. 13 » *iée* réduit à *-ie*). *Envier*, au sens moderne, n'est guère attesté avant le XVIe siècle (un seul ex. dans une *Bible* du XIIIe) et il l'est moins encore au sens indiqué par l'éditrice ; d'autre part, il semble bien qu'il soit un dérivé, tardif, du substantif *envie* et que, au point de vue phonétique, il n'ait donc aucune valeur. Ne faut-il pas lire *k'il l'aït en vie* ou *k'il l'ait envie* (*l'* datif) ou *k'ill* [2] *ait envie* en considérant *envie* comme étant le substantif ?

V. 84 remplacer le point par deux points — V. 136 *Par foi ! vous estes mesjugiés*. L'éd. dit (n. p. 65) qu'il faudrait *avés mesjugé* ou *vous vous estes mesjugiés*. La forme *vous estes m.* est à conserver : on sait que l'auxil. *être* avait un emploi beaucoup plus étendu en anc. fr. que dans la langue mod., surtout avec les intransitifs (dans la *Vie de Saint Thomas* : *Se sui rien meserrez* et *Trop avez vers lui meserrez* — *Nicolete fu montée le fosssé* etc.. voir aussi l'italien). — Le v. 186 est à corr. ou à ajouter à la liste p. 26. — V. 301 La leçon du ms. est excellente. — V. 363 lire *lor*. — V. 377 *Seües furent ens el vregié*. Vers altéré, est-il dit, sans plus, en note. Je comprends : elles (les paroles) furent sues (*savoir* et non *seoir*) dans le verger même. — V. 379 La répétition de *losengier* s'explique très bien. — V. 387 La leçon du ms. est parfaite. — V. 449 Les vers 449 et ss.

« De cest chastiel auront dangier
Se nous ne nous poons vengier :
Dont sommes nous fin recreant. »

sont glosés comme suit :

« Monmerqué et Michel, suivis par Bartsch, corrigent la leçon du ms. en *aurons dangier*. Mais je pense qu'on peut très bien comprendre la réflexion des maris comme suit : « Si nous ne pouvons nous venger de nos femmes, elles seront les maîtres de ce château ; dès lors, nous sommes de fiers lâches ! » — Non, il s'agit avant tout de se venger d'Ignaure (cf. v. 452-465) ; d'autre part, les femmes ne peuvent être envisagées comme devant être maîtresses du château ; ce sujet n'est d'ailleurs pas exprimé et *dont* est le « corrélatif » de *Se*. Il faut détacher le v. 449 du discours qui suit et le

1. Cet emploi de *et* renforçant n'est pas inconnu à l'ancien français : j'en ai relevé des exemples analogues dans le *Roman du Hem* ; comp. un autre emploi, proche, au v. 106.

2. Ce redoublement graphique n'est pas fait pour nous étonner.

mettre entre parenthèses, le sujet étant aussi le *cil* des vers précédents : de ce château ils sauront bien se rendre maîtres.

Les vers 452-60 sont ainsi interprétés :

> Dist li uns : « Je vous acreant;
> Se vous créés ma demoustranche,
> Nous end arons bonne venjanche.
> Ja n'i convenra metre espies,
> Puis k'il les a toutes guerpies
> Fors cheli u il va souvent ;
> Se cil nous avoit en couvent,
> U il va, ki le gaiteroit,
> Legierement le prenderoit. »

Non : après *acreant*, une virgule (le verbe n'est pas employé absolument : je vous promets, si..., que nous en...) ; après 455 mettre deux points, après 457 une virgule et au v. 459 lire *k'i* (= k'il) ; les vers 456-60 sont l'explication du v. 455 et l'exposé du stratagème. —

V. 483 deux points. — V. 489 un point et virgule ; les v. 490-91 méritaient une note. — V. 495 *fois* est *fais* ; s'il s'agissait de *fides*, le sens ne s'accorderait pas avec le v. 496 ; remarquons, d'autre part, que dans le *B.D.* *foi* rime avec *moi*. — V. 523 Je comprends ce vers à peu près comme l'éd. (note p. 67) mais je n'y vois pas un appel. Il faut remplacer les *!* ; du v. 523 par deux points et les deux points du v. 524 par un point et virgule. Rem. le parallélisme des vers 523-24 et 525-26. — V. 553 La corr. de *les* en *le* n'est pas nécessaire, car il est des cas de non-accord du part. p. avec avoir.

V. 562 Ne pas corriger *lor* en *li* : c'est un collectif analogique (*chacune* du v. précédent ; comp. *lor cuer* du v. 560). — V. 637-638 *tex* est-il le même mot dans les deux cas ?

Table des Noms propres. Mme L. fait remarquer que saint Germain est un saint bourguignon : mais on le trouve invoqué partout, surtout à la rime.

Vocabulaire. Corr. *acointer* en *acointier*. — *Deporter* ; le vers est *A ceste fois me deportés* et le voc. en fait un réfléchi ; *deporter* est ici transitif et signifie *ménager*. — *Huihot* : rem. que Mme L. dit elle-même que le terme n'est répandu que dans le Nord et particulièrement en Picardie. — *Paire* 281 est rattaché à *parer* (expier) mais cet emploi intransitif est bien étrange (*drois est que vostre outrage paire*) ; je rattacherais la forme à *paroir* (soit dévoilé, apparaisse au grand jour). — L'expr. *a esmut tel plait* du v. 210 n'est pas employée plaisamment et le sens est : Ign. a tramé une telle affaire qu'il... (il faut supprimer la virgule après *plait* car il y a un *que* sous-entendu). — *Repondre* (cacher) est signalé aux v. 1 et 246 ; et le vers 470 ? — *Tiesmoing* = garant. — Il y a dans le *Vocabulaire* des mots que j'aurais laissés de côté, mais d'autres étaient dignes, me semble-t-il, d'y prendre place : *carole*, *clamer*, *errement*, *espars*, *œs*, *remés*. —

Albert HENRY.

II

La nouveauté de ce travail consiste surtout dans l'identification, qui y est proposée, de l'auteur du lai, qui se nomme au v. 621, à celui du *Bel Inconnu*. Le principal argument invoqué à l'appui de cette hypothèse est que les deux auteurs prétendent avoir écrit pour plaire à leur dame et intercalent dans leur récit des plaintes ou protestations d'amour : indice au reste assez faible, car cette forme de galanterie apparaît dans plusieurs œuvres de la fin du XIII^e^ siècle et il n'est pas assuré que le lai soit de beaucoup antérieur à cette date, comme le prouve l'élision de *e* protonique en hiatus, dont il y a six exemples (p. 15) [1]. Je n'attache pas non plus une grande importance à certains traits de versification qui sont ou peu sûrement attestés ici ou fréquents dans d'autres textes. La question reste, à mon avis, en suspens.

Je ne m'attarde pas à relever, dans les deux études sur la langue (de l'auteur et du scribe), plus détaillées qu'il n'était nécessaire (p. 13-23), certaines impropriétés d'expression ou erreurs de classement [2] et passe à la question, beaucoup plus intéressante du traitement du manuscrit.

Obéissant à une mode dont on reviendra, l'éditrice écarte la plupart des corrections proposées par ses devanciers pour revenir (au moins en principe) à la leçon du manuscrit, tout en déclarant que le scribe « s'est parfois montré négligent ou tout au moins distrait ». Ce « parfois » est un bel euphémisme : aussi bien M^me^ L., en dépit de son parti pris de conservatisme, ne modifie guère moins le texte que les précédents éditeurs. En réalité, les passages inintelligibles y abondent (voy. notamment, en dehors des passages commentés ci-dessous, les v. 213-4, 244, 269, 297, 436, 449, 567). La vérité est que ce scribe est détestable : écrivant sans doute sous la dictée, il écoute ou entend mal, confond les homophones, brouille les prépositions et les conjonctions, ajoute ou supprime des particules, etc. Ce texte est donc de ceux où la critique a le plus lieu de s'exercer et le plus de chance de le

---

1. La plüpart des six cas (énumérés p. 24) de non-élision de *e* final dans le lai (je dis six et non sept, car le second [*Car elle aime en confession* est à rayer] seraient écartés par des corrections très plausibles. L'éditrice croit découvrir dans le lai (*ibid.*) l'emploi de la césure épique. Cette expression est fort impropre, l'octosyllabe ne comportant (en dehors des plus anciens textes) aucune « césure » à place fixe. Les cas allégués sont des vers trop longs d'une syllabe qu'il y a lieu (et qu'il est facile) de corriger. L'idée qu'un mot comme *chascune* (devant consonne) peut être dissyllabique est absolument inadmissible.

2. Dans la première de ces études (sur les fautes de déclinaisons), le § 42, (p. 16) est particulièrement inexact : *prestre*, *sire* sont les seules formes correctes du cas sujet : *losengier*, *cruel* (v. 378-9) après *ot*, sont correctement au cas régime ; dans *premiers*, pris adverbialement, l'*s* est analogique ; *amours* est souvent indéclinable ; *fins* et *entiere* qualifiant un sujet masculin, sont corrects. Les n^os^ 3, 6, 12, 17, 19 (p. 13-4) appelleraient aussi des retouches.

faire avec succès : j'espère que l'étude de quelques passages, qui sont loin d'épuiser la matière, suffira à en convaincre le lecteur.

L'auteur déclare, en parlant de son ouvrage :

5 Bien honneur i peuc avoir,
Mais ja n'i conquerrai avoir.

La correction de Mme L. *B.* [*et*] *h.* (v. 5) est en contradiction avec le v. 6. Le sens appelle plutôt [*grant*] ; intercaler *bien* entre *p.* et *a.*

9 Tolu sont et remés li don,
Et nus hom n'ert mais guerredon.

L'éditrice propose *nul hom* « au datif » (sic) et admet que *guerredon* est un nominatif incorrect. N'est-il pas tout simple de corriger *n. h. n'a m.* ?

Ignaure devient l'amant de douze dames à la fois :

12 Ignaures si tres biel s'acointe ;
Et chascune, quant il i vient,
Que de l'autre ne li souvient
Ne nul semblant qu'il l'ait envie.

Les trois derniers vers ne se construisent pas. Il suffit, pour les rendre intelligibles, de supprimer le point-virgule après *s'acointe* (v. 52), de corriger (53) *Et* en *A* et *nul* (55) en *fait* ; dans ce vers *l'* est pour *li* au datif. « Ignaure est si aimable avec chacune, quand il la visite, qu'il ne pense à aucune des autres et qu'il ne semble pas, à son attitude, qu'il l'ait jamais aimée ».

L'une des douze amantes annonce aux autres qu'elle va leur faire une proposition intéressante (celle de jouer au jeu de la « confession ») :

76 Voire itel chose i porés dire,
Bien sai, quant le raison orés,
Ke volentiers l'otrïerés. »

La correction de *porés* en *porāi* s'impose, puisque c'est elle-même qui va faire la proposition annoncée.

L'une des dames dit à une autre qu'elle a exagéré les qualités d'Ignaure :

236 Par foi, vous estes mesjugiés :

Le participe devrait être au féminin. Corr. Par [*ma*]*f.*, *vous vous m.*

Le vers 143, trop court d'une syllabe, se termine par le mot *lie* (læta) qui assone avec *aprise* ; la correction de Bartsch (*alise*), qui rétablit la mesure et la rime, doit être maintenue.

Dans un passage assez libre, qu'il y a toutefois quelque excès à qualifier de « pornographique », l'une des dames rappelle les exploits amoureux d'Ignaure :

190 « Dex me ramaint a iteus caus
Ne plaigne pas la [bon] fuison ! »

Le ms. a *bonne*, qui est correct, mais fait le vers trop long : il suffit, pour le rétablir, de lire *plaing*, du reste impérieusement exigé par le sens.

Voici un exemple des prétendues « césures épiques ». Une des dames propose de massacrer le coupable :

219 [S'aport] chascune coutiel a pointe...

Le ms. a la forme picarde *aporche*. Une simple transposition de mots *chascune aport* rétablit la mesure. Aux v. 288 et 321, on obtient le même résultat par la suppression de deux mots (*puis*, *vous*) non indispensables au sens.

220 De fol outrecuidier et cointe
Ki vers nous toutes a mespris
Soit cruele venganche prise.

L'infinitif *outrecuidier* doit être remplacé par le part. passé *outrecuidié* (ou *-iet*). Ce sens de *cointe* « audacieux » méritait d'être signalé.

363 Quant devisé ont or afaire,
Chascune a on ostel repaire.

Or et *on* sont évidemment des fautes d'impression pour *lor* et *son*. — *Respondre* (470) pour *repondre* (se cacher) devait être signalé. — 479-80. La rime *deduit* : *pertruis* est choquante, mais le pluriel *deduis* est ici très admissible.

Ignaure, pris en flagrant délit par un mari outragé, s'écrie :

494 « Sire, fait il, por Diu, merchi !
Vous veez bien ques est nos fois :
Durement sui vers vous mesfais :
N'i vaut escondis ne celers ».

Le v. 495 ne peut signifier que : « vous voyez quelle est notre bonne foi, notre innocence », ce qui est absurde ; du reste l'aveu est exprimé nettement deux vers plus bas ; la correction de Bartsch (*fais*) rétablit sûrement le texte original.

L'une des dames propose aux autres de faire toutes, en signe de deuil, la grève de la faim :

522 Ne sai s'il (Ignaure) est u mors u vis !
Et chascune ot trestout son voel ! ;
Or m'aidiez a faire mon doel :
525 Ensi com joie en ot chascune,
[Si] nous soit la dolors commune.

La copule *Et* (523) ne se justifie pas. Corr. : *De ch.* ; « de chascune de nous il fit sa volonté » ; ce vers prépare 525 et la conclusion.

Les maris décident leurs femmes à rompre cette grève et leur font servir l'affreux repas :

557 Lor signor tant le losengierent
K'eles burent et si mangierent.

La correction de *le* en *les* s'impose ; *losengier*, « fléchir par de bonnes paroles »,

a été traduit approximativement par « flatter » ; mais pourquoi ajouter « vanter » qui n'offre ici aucun sens ?

593 L'autre pleignoit son grant barnage
Et son [gent] cors et sa largeche... !

A aucune époque et dans aucun dialecte *barnage* et *largeche* n'ont constitué même une assonance ; la correction *sa grant proeche* est assurée par le v. 24.

Le Glossaire non plus n'est pas irréprochable : *acointer, sacher* sont incorrects au XIIIe siècle ; je n'ai jamais rencontré *cuevrir*. — *Deporter* (233), traduit bizarrement par « borner son plaisir » signifie « dispenser ». — Pour *entremès* (*Ichi a malvais entremès !*, 393), il serait tentant de le traduire par « divertissement scénique », mais ce sens n'est pas suffisamment attesté au XIIIe siècle (il n'apparaît pas nettement dans le vers de *Lanval* cité par Godefroy, *Compl.*) ; on peut entendre « friandise servie entre deux mets principaux » ; « entremise » en tout cas, est un faux sens. — *Paire* (281) n'est pas le subjonctif de *parer* (dont du reste je ne connais pas d'exemple pour *comparer*, « expier »), mais celui de *paroir*.

A. JEANROY.

GRACE FRANK ET DOROTHY MINER, **Proverbes en rimes**. Text and Illustrations of the Fifteenth Century from a French Manuscript in the Walters Art Gallery Baltimore ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1937 ; in-8, X-118 pages, avec 186 planches.

I

Mmes G. Frank et D. Miner ont rendu un appréciable service en publiant un manuscrit français de la collection Walters. Ce manuscrit contient au bas de chaque page un huitain de six ou huit syllabes, terminé par un proverbe ; au-dessus se trouve un dessin qui éclaire le sens des vers. L'Introduction ne laisse rien à désirer tant pour l'étude des proverbes eux-mêmes que pour l'examen minutieux des illustrations. Quelques pages sont consacrées aux différents manuscrits, à la langue, à la versification. Le texte lui-même est suivi de notes explicatives et d'un glossaire que d'aucuns jugeront sans doute un peu maigre. La reproduction de 182 pages du manuscrit et l'addition de quelques planches complémentaires donnent à l'édition un caractère artistique. Le travail diligent et soigné apporte aux études parémiologiques une précieuse contribution.

Mmes Frank et Miner ont bien fait de marquer l'importance des manuscrits de ce genre pour les artisans. Ceux d'entre eux, en particulier, qui s'occupaient de tapisseries ou de verrières y trouvaient des modèles ; en reproduisant l'image, ils pouvaient montrer leur habileté technique ou leur science du coloris, tandis que le texte accentuait l'intention morale. Deux de ces manuscrits sont tout à fait hors de pair : c'est le no 24461 du fonds français

de la Bibliothèque nationale et le n° 5066 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Le contenu est identique et les légendes à peu près semblables ; les dessins à la plume, ombrés ou peints, sont également les mêmes, mais ceux du second manuscrit paraissent moins soignés. Tous deux reproduisent un recueil de dits ou proverbes, dont quelques-uns se trouvent déjà dans le manuscrit Walters. Il n'aurait pas été sans intérêt de comparer les vers qui, de part et d'autre, sont illustrés. Voici, par exemple, ce qui correspond au ms. Walters, fol. 41 r° dans le ms. 24461, fol. 88 r° : *Quant est de moy, mais que j'aye souffisance, L'honneur mondain je ne prise un denier, Et ne quiers point a nul faire nuisance, Car a petit mercier petit panier.* Parfois un huitain du ms. Walters fol. 68 r° est remplacé par deux quatrains dans le ms. 24461, fol. 60 v°. Comme il arrive dans le ms. Walters, les dits du ms. 24461 ne répugnent pas au calembour. En voici un exemple, fol. 74 r° : *Mon cueur cause de dueil n'a mie, Mais peult estre en joye remys Par fortune, qui m'est amye : Je suis dessus mes asnes mys.* L'image représente un homme planté debout sur le dos de deux ânes et le jeu de mots nous renseigne exactement sur la ponctuation du terme *ennemis*. On a de même, fol. 66 r° : *Les ungs sont au hault eslevez, En grans dignitez et esbatz, Et les autres, comme voyez, Sont defferrez et mis aux bas.* Cette fois, le dessin représente des personnages qui sont installés chacun auprès d'un bât. A plusieurs reprises, le texte des proverbes dans les mss 24461 et 5066, qui sont du début du XVI^e^ siècle est modernisé. Dans J. Molinet, *Faictz et Dictz*, I, 72, 80 on a une forme plus archaïque : *Les grands poissons mengüent les petis* ; dans Walters, fol. 5 r°, on a encore : *Les gros mengüent les menus.* Par contre le ms. 24461, fol. 83 r°, donne : *Car les gros mengent les menus.* De même on avait dans J. Molinet, *Faictz et Dictz*, II, 577 : *Esperance paist les quetifz* et l'on trouve dans 24461 fol. 73 r° : *Esperance paist les petis.*

Voici maintenant quelques explications complémentaires et quelques rectifications :

V. 6, au lieu de *D'arriere le bois et l'oreille* lire *Darriere...*, le mot *oreille* fait un calembour : il désigne l'organe de l'ouïe et aussi la lisière d'une forêt, cf. Lacurne, VIII, 107^a^ ; l'image représente un homme assis à l'orée d'un bois, tenant la main derrière l'oreille, pour mieux entendre ce qui se passe ; — v. 47, le verbe *brouiller* signifie ici « barbouiller » ; c'est le sens que donne encore le *Dictionnaire* de Huguet qui cite un passage de Calvin : *Et n'a point de honte de brouiller beaucoup de feuillets d'un tel badinage* ; — v. 126, au lieu de *Se fortune luy baille l'onde* lire *...baille londe* : on voit l'image d'un bûcheron chargé d'un tel faix de morceaux de bois que l'un d'eux tombe devant lui et risque de le faire trébucher. Comme M. van Moe nous l'a fait aimablement remarquer, on a une illustration identique dans le ms. 24461, fol. 72 r°, qui a la légende suivante : *Je ne puis venir a mes fins, De perdre mon fais suis contrains ; Atrapez y sont les plus fins : Qui trop embrasse peu estraint.* La correction *londe*, désignant d'abord un bois, puis une pièce de

bois, paraît s'imposer. On a, en effet, dans Du Cange, VI, 466b : « Sylva, londe gallice. Silvaticus, boscain gallice, in glossar. lat. gall., ex cod. reg. 521. Nostris alias selve pro forest, silva ». Le mot est d'origine norroise : le fait est bien établi par Ch. Joret, *Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*, p. 40 : « Lund-r, danois-suédois *lund* « bois », commun dans tous les pays scandinaves et dans la partie de l'Angleterre colonisée par les Danois, devenu le féminin *londe*, bas-latin *lunda*, se rencontre dans tout le nord de l'ancienne Neustrie occupée par les Vikings pour désigner des bois et des forêts ». Ce terme se trouve non seulement dans des composés comme Orlonde, Becquelonde, Azelonde, Quokelonde, mais, comme mot simple, il désigne des localités situées dans le voisinage de forêts encore existantes ou d'anciens bois défrichés. Joret relève, en outre, des villages ou hameaux de ce nom dans la Manche, le Calvados, la Seine-Inférieure, l'Eure et l'Orne. C. Hippeau dans le *Dictionnaire topographique du Calvados*, p. 171, enregistre 18 fois la Londe, 7 fois le Londel, 2 fois les Londes, 1 fois le Londain, les Londets, la Londonnière, la Londre. De même, le marquis de Blosseville, *Dict. top. de l'Eure*, p. 126, signale 9 fois la Londe et parfois le Londe, 4 fois les Londes, 1 fois le Londette, les Londettes, la Londière, le Londin. K. Nyrop, *Grammaire historique*, I, 19, aboutit aux mêmes conclusions en observant que les noms de lieu scandinaves en Normandie rappellent ceux qu'on trouve dans l'est et le nord de l'Angleterre et sont de provenance danoise ; — v. 195-6, *C'on ne le puist larder D'ung mauvaix hauvredois*, *hauvredois* est traduit justement par « coup » ; nous croyons pouvoir élucider ce terme rare : c'est, avec un changement de suffixe, une variante de *havredas*, qui est enregistré par Godefroy, IV, 445a, avec le sens de « coup violent » ; Godefroy en cite deux exemples, l'un de *Bauduin de Sebourg*, l'autre de G. Chastellain, ce qui pourrait indiquer une origine septentrionale ; selon nous, en effet, *havredas* est la transcription de l'ancien néerlandais *overdaet* que J. Verdam traduit sous le n° 4 par « violence », « brutalité », et par suite « acte violent ou brutal » ; *havredas* n'est pas plus surprenant que *hawerdraq* ou *auvredage* qui viennent du flamand *overdrach* et désignent une sorte d'écluse, voir *Romania*, LXI, 500 ; — v. 251-2, *estature*, comme au v. 225, veut dire « état », « condition » ; *pour luy bailler correction* est une construction qui serait incorrecte aujourd'hui ; le vers signifie : « pour que le noble lui baille correction » ; — v. 379, il faut, nous semble-t-il, supprimer la virgule après *vilennye* ; — v. 448, les *flutes au verjus*, ce sont, croyons-nous, des petits pains allongés qui sont trempés non point dans du bon vin, mais dans de la piquette et, par extension, des choses trompeuses ; de là l'expression *bailleur de flutes* signifiant « trompeur » ; — v. 523, *S'il est paisible ou tost fumé*, *fumer* qui n'est pas au glossaire veut dire « irriter », « exaspérer » ; on peut en rapprocher un vers de J. Molinet, *Faicts et Dictz*, II, 650 : *Duc, que tu me tasnes et fumes...* ; v. 611, la locution *bailler un revers* n'est pas expliquée ;

selon Godefroy, X, 571c, le revers est un coup donné de gauche à droite avec une arme maniée de la main droite ; — v. 647-8, *Petit mercier, petit pannier* est le premier vers d'un rondeau de Charles d'Orléans, voir *Poésies*, éd. P. Champion, p. 480 ; — v. 654, *sambler chievre* a un sens voisin de *prendre la chèvre*, qui veut dire : « se mettre en colère sans raison sérieuse », cf. Huguet, *Le langage figuré*, p. 208 ; — v. 745-6, *Rente, fief noble et heritage Directes et pocessions*, il faut placer une virgule après *heritage* ; *directes* est un substantif qui exprime une notion juridique. Voici la définition qu'en donne le *Dictionnaire civil et canonique de droit et de pratique*, Paris, 1717, p. 332 : « Directe est une seigneurie dont un fief relève immédiatement : retenir la directe est se conserver les droits et devoirs seigneuriaux lors du démembrement ou de l'aliénation que l'on fait de partie de sa seigneurie ; de sorte que, quand un seigneur a la directe sur l'autre, c'est une marque que celui qui est sujet dérive de celui qu'il sert » ; — v. 755, au lieu de *D'avantage* lire *Davantage* ; — v. 784 au lieu de *Reserve, a la morte* lire *Reservé a la mort* ; — v. 814-6, dans une lettre à Louis Barangier, premier secrétaire de Marguerite d'Autriche, Jean Lemaire se plaint mélancoliquement de l'injustice qui lui est faite et cite le même proverbe, *Arch. Nord*, B 18854 n° 30325 (25 décembre 1511) : *J'ai grand peur que je ne soie celui qui bat les buissons et ung autre prend les oisillons ; s'il est ainsi, il faudra que j'aye patience* ; — v. 955-6, *Se fol gouvernement Ne fait determiner, determiner* n'est pas au glossaire ; comme il s'oppose à *bien finer*, nous pensons qu'il signifie « mal terminer » ; — v. 984, *Fait couverte de grumisseaulx*, les *grumisseaulx* sont bien des pelotons et le mot est effectivement étudié par Meyer-Luebke, REW³, n° 3799 ; certaines formes présentent l'aphérèse du *g* ; voir le *Recueil général des Lexiques français du moyen âge*, p. p. M. Roques, I, 33 : glomus *lonseaus* ; 77 : glomus *lonschaus* ; 348 : glomissellus *petit linsel* ; on a de même dans un document des *Archives du Nord*, B 16223, fol. 2 (1384) : *Item, IIII loichiaux de fil de poil de cheval pour espringale* ; — v. 986, *Redoubtant* qui n'est pas expliqué veut dire « redoutable », « terrible » ; il rentre dans la catégorie des participes présents de sens dégénéré, qui sont commentés par A. Tobler, *Vermischte Beitraege*, Erste Reihe, VII ; — v. 1026, le *papelart* est un hypocrite ; le mot est formé de l'impératif du verbe *paper* « manger avidement » et du substantif *lard* : c'est celui qui, en cachette, avale gloutonnement du lard ; — v. 1030, *A tout sa robe bleue*, la *robe bleue* n'est pas celle du *papelard*, comme l'indique le glossaire, mais celle du *preudomme* loyal et franc qui ne se laisse pas duper par un faux bonhomme ; la couleur bleue est bien, en effet, l'emblème de la loyauté ; on a dans le ms. 24461, fol. 108 ro, l'*exposition des couleurs*, c'est-à-dire leur interprétation symbolique et voici le quatrain sur le bleu : *Et moy qui suis de coulleur celestine, Dont fin azur a son pris et valleur, Signiffiant loyaulté pour meilleur, Je doy au blanc par droit estre voisiue* ; — v. 1135-6, *advenir de l'ung des pains jusques a l'aultre* est traduit par « arriver à avoir assez de pain » ; il s'agit, en réalité,

d'un pauvre diable, qui est obligé de vivre chichement ; quand, à midi, il a dîné d'un côté ou d'autre, le soir il ne passe pas d'un pain à l'autre, il ne mange rien ; — v. 1160-1176, c'est le sujet d'un apologue qui eut grand succès, puisqu'on en a jusqu'a cinq versions différentes, dont quatre en vers, voir J. Bastin, *Recueil général des Isopets*, I, 40, 121 ; II, 112, 229, 396 ; les vers de La Fontaine, *Fables*, IV, 5, concordent parfaitement avec les illustrations du ms. Walters : *Lève une corne toute usée, La lui porte au menton fort amoureusement, Non sans accompagner, pour plus grand ornement, De son chant gracieux cette action hardie* ; — v. 1221, au lieu de *Ou aultrement rien en vauldroit* lire *rien ne vauldroit*, qui est la leçon du ms. ; — v. 1235, au lieu *Quil se treuve a malaise* lire *Qu'il...*, la confusion de *qui* et de *qu'il* est usuelle ; — v. 1248, *Son corps n'est pas sans aultre paine*, nous résolvons plutôt l'abréviation comme suit : *sans avoir paine* ; — v. 1263-4, *Et, d'avoir fait mestier, Tousjours au fol la masse*, les virgules sont à supprimer ; nous comprenons : et toujours il est nécessaire au fol d'avoir la massue ; — v. 1275, *Il est pire qu'ung loup, ravage*, la virgule doit disparaître ; selon nous, *ravage* « ravisseur », « terrible », est un adjectif dérivé de *ravir*, comme *ombrage* (adj.) de *ombrer*, *volage* de *voler* ; *ravage* serait devenu un substantif par l'ellipse d'un mot comme *acte* ou *fait*, de même qu'on a eu d'abord un *chaut ramage*, puis un *ramage* ; — v. 1291, *Fault que mainte parsonne, Tienne l'argent de court*, l'expression *argent de court* est expliquée comme « une monnaie altérée, avilie » ; mais ce sens ne s'accorde point avec le vers suivant qui dit que *la denrée est bonne* ; nous croyons qu'il faut rattacher *de court* au verbe *tenir* ; la locution *tenir court* ou *tenir de court* est enregistrée par Godefroy, IX, 227[a] ; elle signifie « tenir serré » ; en conséquence, l'argent doit être tenu bien caché dans la bourse ; cette interprétation est confirmée par les derniers vers de la strophe : *L'argent qui ne sonne Se trouve le meilleur.*

Noël DUPIRE.

II

V. 266 ss. Si on vous fait un cadeau,
Il doit estre accepté
Sans estre avironné
Ne dehors ne dedans...

Avironné est traduit par « tourné, manié » ; je comprends : « garni, enrichi » (d'accessoires), ce qui s'accorde mieux avec *dehors ne dedans*.

V. 769-76. Le proverbe : *Se becq i vient, faucille soit*, ne me paraît pas si obscur qu'à M[rs] Fr. et à M. Morawski (*Romania*, L, 512). Il est mis dans la bouche d'un forgeron qui, par maladresse, a recourbé une pièce de fer qu'il voulait faire droite ; il ne signifie pas que ce forgeron est assez sot pour croire que toute lame recourbée est une faucille ; c'est une plaisanterie par laquelle il montre qu'il s'intéresse peu à la réussite de son travail.

V. 1105-8. Le dessin représente un vilain dépeçant un animal qui paraît être un mouton :

Ceste povre beste a prinz mort
Pour servir ce vilain a table,
Lequel n'a jamais son remort
En chose fryande ou notable.

La traduction de *remort* par *remords* ne satisfait évidemment pas ; le mot, dérivé de *mordre*, est pris au sens propre : le vilain n'a jamais porté la dent sur un mets de choix ; il doit se contenter des aliments les plus vulgaires. Le mot paraît avoir un sens analogue dans le huitain 174 où est développée l'idée qu'il faut se défier des gens qui vous font belle mine :

1389 A peine aurait on cognoissance
Lequel a bon ou faulx remort.

« Avoir bon ou mauvais coup de dent » signifierait « être d'un commerce sûr ou non ».

On regrette, au glossaire, l'absence des mots ou locutions suivantes : *bailler l'onde* (121) « favoriser » ; *perdre son propos* (203) « perdre la tête » ; *biguot* (354) « astucieux, hypocrite » ; *faire sembler chievre* (654) « mettre en fureur ».

A. Jeanroy.

Les Miracles de sainte Geneviève, **neu heurausgegeben nach der einzigen Handschrift 1131 der Pariser Bibliothek Sainte-Geneviève. Ein Beitrag zur Geschichte des Heiligenspieles im mittelalterlichen Frankreich**, von Clotilde Sennewaldt [*Frankfurter Quellen und Forschungen zur germanischen und romanischen Philologie* herausgegeben von Erhard Lommatzsch, Hans Naumann und Franz Schultz, 17] ; Frankfurt am Main, M. Diesterweg, 1937 ; in-8, viii-183 pages.

Des pièces publiées par Jubinal, en 1837, dans son recueil de *Mystères inédits du XV^e siècle*, M^lle S. réédite ici les 3125 vers des *Miracles ma dame sainte Genevieve*, consistant en quatorze scènes, en ne comptant pas les 24 vers d'une scène qui n'est à vrai dire qu'une prière intercalée entre les n^os 3 et 4 ; les n^os 11 et 12 sont incomplets, l'un de la fin, l'autre du début. Dans son introduction M^lle S. traite notamment du manuscrit, de la date de composition, des sources, de la mise en scène, de la langue et du style. Dans l'un quelconque des derniers chapitres il aurait fallu réserver une place à la parodie qui apparaît tout au moins dans une de ces scènes burlesques qui sont un élément indispensable du drame religieux de la fin du moyen âge. Voici le dialogue entre deux « fols » du douzième miracle (p. 148) :

LE QUINT FOL

(en chantant ou chanz de Sanctus [et] de Requiem)
Sanz tu, sanz tu, sanz tu,
.ij. menus dansabot ?

LE VI. FOL

(en chantant comme l'autre)
Mens tu, mens tu, mens tu ?
.iij. quiens, iij. quas a .j. rabot.

Mlle S. y voit de simples « jeux de sonorité ». Il n'en est pas ainsi. Les deux premiers vers parodient *Sanctus sanctus sanctus dominus Sabaoth*, dans la seconde réplique je reconnais au moins, sous *trois* (prononcé *troé*) *quiens*, le mot *requiem*. Le glossaire montre que l'éditeur n'a pas non plus reconnu les mots picards *quiens* (chiens) et *quas* (chats). En effet, dans l'étude linguis-. tique aucune mention n'est faite de la teinte picarde [1] des textes, que Mlle S. dit d'origine parisienne (ce qui peut être vrai).

Au chapitre sur les sources il y a aussi une addition à faire. Le miracle nº 10 (v. 2111-2) contient une réminiscence facilement reconnaissable de Gautier de Coinci [2] :

Que vault chose que bouche die,
Quant le cuer fait chastiaux en Brie ?

Cf. *De la nonnain a cui nostre Dame abreja son Ave Maria* :

Que vaut quanque la boche dit ? 190
Que vaut quanque dient mes levres,
Puis que mes cuers est si chalevres
Que tote jor s'en va ribant
Par le païs et regibant ?
Que me vaut chose que je die,
Quant mes cuers fait chastiaus en Brie ? 196

Mlle S., il est vrai, renvoie, s. v. BRIE, à Godefroy qui cite deux vers de Gautier, mais elle n'a pas suffisamment souligné ce témoignage de l'influence du prieur de Vic-sur-Aisne. Elle n'a non plus reconnu les nombreuses réminiscences bibliques ni les passages remontant aux pères de l'Église que l'on rencontre dans les Miracles.

---

1. Ainsi il n'y a aucune raison de remplacer, comme le fait Mlle S., *cha* par *ça* au v. 3037.

2. Voir mon édition, *Miracles de Gautier de Coinci extraits du manuscrit de l'Ermitage* (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B XXXIV (1937), p. 330, et mon article *Châteaux en Brie et en Espagne*, dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XVI, 1914, p. 107.

Par ailleurs, l'introduction de Mlle S. témoigne d'un louable souci d'exactitude [1]. Son texte mérite les mêmes éloges. Je n'y ai trouvé que peu de chose à reprendre. Le v. 593 paraît corrompu et l'explication proposée est certainement inacceptable, surtout il ne faut pas changer *respirer*, exigé par la rime riche, en *respiter* qui n'aide en rien à l'intelligence du passage — 931. Dans *Vous l'avez rescoucé des chiens* il faut lire *rescouce*, participe passé fém. de *rescourre*, corriger le glossaire en conséquence. — 971. *Ainçois que l'ame faces perdre*, corr. *la me faces perdre*. — Il y a deux erreurs de ponctuation au v. 1602. Il faut lire le passage ainsi :

Ne penssez pas que Diex souffrist
Que vostre enfant ainssy perist,
Se ce ne fust pour aucun bien,
Pour le vostre, espoir, ou le sien, 1602
Sy souffrez, puis qu'il plaist a Dieu.

— 1730. *Vous m'enjurez de jus de bete*. Godefroy a, il est vrai, le verbe *enjurer* qu'il traduit par ' ensorceler ', mais son unique exemple, pris dans le *Recueil de chansons historiques* de Leroux de Lincy, repose sur une erreur. La chanson en question a été republiée par M. Jeanroy et moi-même dans les *Chansons satiriques et bachiques*, p. 29, où on lit (le mot est à la rime) *enivre*. De même, il faut lire dans le Miracle : *Vous m'enivrez de jus de bete*, ' vous cherchez à m'égarer '. — 2070. Le point d'interrogation est mal placé, il faut le mettre après *Qu'en dites vous* ? — 2160. *Hé, pour Dieu, mon amy, tour toy*. Mlle S. propose de corriger *pour toy*, ce qui ne donnerait aucun sens, *pour toy* figure d'ailleurs à la rime du vers correspondant. Tiebault dit à l'autre ribaud, Foucault : « tords-toi », c'est-à-dire « retourne-toi », et à cette invitation il y a une raison valable, comme il ressort du vers suivant : *Tu as le cul tourné au prone*.

Car loyaument comme monniers 2290
Ouvrerons cest[e] euvre d'eglise.

Ces vers auraient demandé une explication : la loyauté de meunier est une plaisanterie, cette corporation jouissant au moyen âge d'une solide réputation de malhonnêteté. — 2374. *Tenez, maistre, emplez l'amulete*. Le glossaire explique *amulete* ' nom donné par plaisanterie au hanap '. Il faut lire *la mulete* ' estomac ' [2]. — V. 2378-9 :

1. P. 13, note 83, à propos de la Vie en vers français de sainte Geneviève, du clerc Renaut, le manuscrit latin 5667 de la Bibliothèque nationale a été oublié, il figure cependant dans la liste de Paul Meyer (*Hist. litt. de la France*, XXXIII, 351), à laquelle renvoie Mlle S.

2. *Amulette* n'apparaît en français qu'un siècle plus tard, le premier exemple figure chez Pontus de Tyard (1558). Voir A. Dauzat, *Dict. étymologique de la langue française*. — D'après les exemples fournis par Godefroy, V, 447a, *s. v.* MULETTE 2, ce mot se dit exclusivement de l'estomac de certaines bêtes.

Vous avez pissé contre bise,
Sy vous est prins le mal roulant.

Je crois qu'il faut imprimer *mal Roulant*. — 2410. *Vin de bouche*, le glossaire explique avec raison ' guter Wein '. L'expression manque dans les dictionnaires, il y a d'autant plus de raison de rappeler à ce propos *pain de bouche* ' pain de luxe ', dont je ne connais d'autre exemple que celui que j'ai relevé ici-même [1] dans la *Voie de Pauvreté et de Richece* de Jacques Bruyant. — 2840. *Enmetre*, lire *en metre*.

Au glossaire, qui contient beaucoup de choses dépourvues d'intérêt, il manque plusieurs mots et locutions qui devraient y figurer, parce qu'ils sont constamment mal compris des lecteurs peu expérimentés, ou qu'ils offrent un intérêt plus ou moins grand au point de vue de la lexicographie : *acompere* 625, de *acomparer* ' être comparable ' ; *belement* ' lentement ' 2508 (indication du régisseur) ; *boire leurs folies* (*lessiez leur*) 672 ; *buffet* (*vin de*) 2603, voir Tobler-Lommatzsch ; *habiter* (*que Dieu veult et daigne*) 2957 ; *loy* ' foi, religion ' 493 ; *maise poitrine* 2760 ; *par sur tout* 469 ; *pointure de mariage* 326 ; *quant que* ' tout ce que ' 494 ; *vertueuse* ' forte ' 24. — *Avoir garde*, expression sur laquelle on a beaucoup écrit, est bizarrement traduit ' n'avoir besoin d'aucune protection ', tandis que le sens est : (la voyante déclare que Paris) devra s'attendre au pire. — Pour la locution *a quoy ce monte* ? ' de quoi s'agit-il ? ' 833 il y a dans le glossaire pour toute explication : *monter* ' sichbeziehen auf ', et à propos de : *de quel aconte* ? 1795 on y lit : *aconte* ' Anspruch ', traduction qui vient de Tobler-Lommatzsch, qui cependant ajoute : *Grund* et, en traitant de la locution synonyme *de quel conte* ? traduit correctement ' aus welchem Grunde ? ' tandis que Godefroy indique ' à quel titre ', traduction qui, en effet, rend le sens de certains passages où figure cette formule. — Si *feinterole* 2763, dans une énumération de maladies, qui figure dans Godefroy avec le seul exemple fourni par notre texte, a quelque choses à voir, comme le veut M^lle^ S., avec *fainture*, il ne signifie pas « simulation » (*Heuchlerei*), mais ' paresse, flamme ' ; au reste il désigne peut-être la diarrhée.

Plusieurs passages des Miracles demanderont encore des efforts considérables avant d'être intelligibles. Ceci concerne notamment les scènes comiques avec leur langage plus ou moins argotique.

Arthur LÅNGFORS.

1. *Romania*, XLV, 56.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN, t. CLXXIII (1938), fasc. 3-4. — P. 152-62. O. Löhmann, *Waberlohe als Märchenmotiv*. A la suite de l'article de M. A. H. Krappe (signalé ici, LXIV, 267), M. L. confirme, sur la base de matériaux nouveaux, l'explication de celui-ci, selon laquelle le rideau de feu mouvant est un motif faisant partie des croyances populaires relatives à l'au-delà et à la rédemption. — P. 203-8. R. Glasser, *Zur Objektivierung menschlicher Beziehungen im französischen Spätmittelalter*. S'occupe de tournures comme *gagner quelqu'un*, *faire son profit de quelqu'un* et (Pathelin) *vous serez despeché present*. — P. 216-17. G. Rohlfs, *Ueber einige Suffixe zur Bildung von Ethnica*. Les suffixes servant à désigner les habitants d'une localité varient selon les régions : ainsi sont caractéristiques de l'Italie du nord *-asco* (type *Bergamasco*), du midi de la France (avec des apparitions sporadiques en Catalogne, en Corse, à l'île d'Elbe) *-enc* (d'origine latine, cf. propinquus), de l'Espagne *-iego* (supposé d'origine ibérique, mais les preuves manquent). Le suffixe *-otu* de l'Italie méridionale (type *Liparotu*) remonte au grec -ώτης. On n'a pas encore signalé un autre suffixe grec, *-ίτης*, survivant dans *Bruzzanitu*, etc., se soudant aussi avec le lat. -anu (cf. *Napolitano*). — Dans la Chronique, p. 252 et suiv., comptes rendus sommaires de : A. H. Krappe, *La genèse des mythes* (A. Brandl) ; C. Battisti, *Fonetica generale* (G. Rohlfs) ; P. Breillat, *La Quête du Saint-Graal* (W. Th. Elwert) ; K. Jaberg, *Sprachwissenschaftliche Forschungen und Erlebnisse* ; I. Iordan et J. Orr, *An Introduction to Romance Linguistics* ; Karin Ringenson, Dies *et* diurnum ; H.-J. v. d. Brelie, *Haus und Hof in den französischen Zentralpyrenäen* ; J. M. Carrière, *Tales from the French Folk-Lore of Missouri* ; H. Glättli, *Probleme der kirchlichen Toponomastik der Westschweiz und Ostfrankreichs* ; J. U. Hubschmied, *Frz.* brancard, bayart, bard ' *Bahre* ' ; W. v. Wartburg, *Franz. etym. Wörterbuch*, 30 ; *Dizionario di marina medievale e moderno* (G. Rohlfs).

A. LÅNGFORS.

ARCHIVUM EUROPÆ CENTRO-ORIENTALIS, III (1937). — P. 208-227. I. Kniezsa, *Zur Frage der gepidisch-rumänischen Symbiose in Siebenbürgen*.

Discussion des thèses de Diculescu et surtout d'E. Gamillscheg. — P. 228-243 et p. 344. L. Tamás, *Sur la méthode d'interprétation des cartes de l'Atlas linguistitique roumain.* Le point de départ de cette note est une brochure de M. Puşcariu, *Les enseignements de l'Atlas linguistique roumain*, que nous n'avons pas malheureusement entre les mains, mais sur laquelle nous reviendrons prochainement à propos du premier volume de l'*Atlas roumain* ; nous reprendrons à ce moment l'exposé des critiques de M. T. — P. 279-316. I. Révész, *La Réforme et les Roumains de Transylvanie.* — P. 348-54. L. Tamás, C. r. de L. Gáldi, *Contributions à l'étude des lexiques latins-hongrois du moyen âge.* — P. 367-71. I. Kniezsa, C. r. de Şt. Paşca, *Nume de personne şi nume de animale in Ţara Oltului.*

M. R.

Arthurian Bibliography, II (1930-1935) prepared by John J. Parry and Margaret Schlauch for the Arthurian group of the Modern Language Association of America, 1936. — Le premier volume (1922-1929) comportait 686 numéros ; celui-ci va de 687 à 1774 ; certains numéros appartiennent par leur date à la période du t. I.

Bulletin du Cange (Archivum latinitatis medii aevi), VIII (1933). — P. 1-76. P. Æbischer, *Les pluriels analogiques en -ora dans les chartes latines de l'Italie.* Ce ne sont, par la force des choses, que des données fragmentaires, mais qui renseignent sur la vitalité de ce trait morphologique dans toute l'Italie médiévale et rejoignent de façon intéressante les pluriels roumains en *-uri.* — P. 77-163. M. Helin, *Index scriptorum operumque latino-belgicorum medii ævi.* — P. 164-68. W. B. Sedgwick, *Notes, chiefly textual, on Cohen's « La Comédie latine en France ».* — P. 171-74. Codification des règles adoptées par le Comité central du Dictionnaire du latin médiéval en vue du dépouillement.

IX (1934). — P. 26-36. P. Æbischer, *Quelques nouveaux cas de pluriels analogiques en -ora provenant en particulier de chartes napolitaines.* — P. 46-54. Pierre de Labriolle, *Le « démon de midi ».* — P. 55-87. M. Nicolau, *Les deux sources de la versification latine accentuelle.* « La technique du vers accentuel a été élaborée dans les écoles d'Afrique au cours du v^e^ et du vi^e^ siècle. C'est là une des sources de la versification accentuelle. La rime, ornement surajouté au vers ancien, est l'œuvre des rhéteurs : c'est la seconde forme du vers moderne, et là aussi les écoles romaines d'Afrique ont joué, à la même époque, un rôle décisif. » — P. 113-28. P. Æbischer, « *Pensulum* » *dans le latin de Naples au moyen age et dans la toponymie romane.* Pensulum, désignant un rocher surplombant ou une paroi rocheuse à pente raide et transformé en pesclum, est à la base des noms du type *Peschio*, cf. insula > iscla > *ischia.* — P. 252-55. A. Steffen, *Index operum latinorum medii ævi quae in hodierni finibus Luxemburgensis ducatus scripta*

fuerunt. — P. 256-58. Br. Migliorini, *Cirolus*, qui se trouve au XII[e] siècle chez Nigellus de Cantorbery, est une latinisation du fr. *suiron*, *ciron*.

X (1935). — P. 1-240. *Latinitatis italicae medii ævi inde ab a. CDLXXVI usque ad a. MXXII lexicon imperfectum cura et studio Francisci Arnaldi... Pars prior litteras* a-gradior *continens*.

XI (1936). — P. 1-14. Dom G. Morin, *Quelques raretés philologiques dans les écrits de Césaire d'Arles*. Notamment conogla « quenouille », conrogata « corvée », se culcare « se coucher »... — P. 15-22. Paul Faider, *Sur quelques expressions touchant au domaine du livre au moyen âge*. — P. 23-31. O. Speutsch, *Lexikalisches und kritisches zu lateinischen Medizinern*. — Le second fascicule de ce volume a été remplacé par un fascicule spécial encarté dans le tome XIII (1938) et contenant les *indices verborum* des tomes VI, VII et IX et la table générale des matières des tomes I-X.

M. R.

Les dialectes belgo-romans, revue trimestrielle publiée par « Les Amis de nos dialectes », compagnie d'études linguistiques et littéraires belgo-romanes, I (1937). — P. 1-13. L. Michel, *Les Dialectes belgo-romans, une revue, un titre, un programme*. — P. 15-27. Jean Haust, *Une « Paskeille » liégeoise de 1683 sur le siège de Vienne*, avec un fac-similé de ce curieux placard resté jusqu'ici inconnu. — P. 29-41. A. Bayot, *Les Abannets de Nismes et les dialectes*. Ce nom désigne des bois interdits à la pâture et se rattache au verbe *abaner* dérivé de *ban* ; c'est par erreur que depuis quelques années ce nom a été donné à des gouffres de la région de Couvin-Nismes. — P. 103-112. E. Legros. *A propos des éléments germaniques en wallon liégeois*. — P. 112-5. L. Michel. C. r. de M. Wilmotte, *Nos dialectes et l'histoire*. — P. 156-9. Enquête sur le nom de *gaumais* ou *gaumet*, qui s'applique à la Lorraine belge, arrondissement de Virton. — P. 161-5. L. Michel, *Antoine Meillet : le legs d'un éminent linguiste à la dialectologie*. — P. 165-70. A. Henry, *Wilhelm Meyer-Lübke*. — P. 251-62. L. Michel, *Alphonse Bayot*. — P. 262-66. Ch. Bruneau, *Oscar Bloch*. — Chacun des fascicules des *Dialectes belgo-romans* (4 en principe par an, 3 en 1937) se termine par une *Bibliographie dialectologique belgo-romane* publiée sous la direction d'Omer Jodogne, qui atteint en 1937 le chiffre de 1.354 articles et que complète dans le dernier numéro un index des noms d'auteurs.

M. R.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LIX (1938), 1-2. — C. 1-3. A. Reichling, *Het woord* (F. Kainz). — C. 29-31. E. Löfstedt, *Syntactica*, II, *Syntaktisch-stilistische Gesichtspunkte und Probleme*, et *Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax* (E. Richter : excellents travaux qui enrichissent et éclairent l'idée que nous nous faisons du latin ; leur intérêt dépasse le cadre de cette langue et a une

portée générale). — C. 31-36. Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Worterbuch*, t. I et II (K. Voretzsch : rappelle l'histoire de ce dictionnaire ; voudrait qu'une place plus importante fût donnée au sens et à l'étymologie, qu'en tête des articles on fît figurer les formes dialectales à côté des formes franciennes; espère une renaissance des études médiévales en Allemagne). — C. 36. F. Mainone, *Formenlehre und Syntax in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (J. Kollross : étude détaillée de la morphologie du pronom et du verbe ; le reste de la morphologie et la syntaxe sont traités de façon beaucoup plus sommaire). — C. 36-37. G. Frank and D. Miner (ed.), *Proverbes en rimes* (W. Gottschalk : ces 182 proverbes du XVe siècle méritaient d'être édités autant pour eux-mêmes que pour leur illustration ; bonne édition, mais regrette qu'aucune comparaison ne soit établie avec les *Proverbes au vilain* et que les locutions nouvelles ne soient pas signalées). — C. 47-50. R. C. Johnson, *Les poésies lyriques du troubadour Arnaut de Mareuil* (H. Spanke : bonne édition ; nombreuses remarques de détail). — C. 51-53. F. Schürr, *La posizione storica del romagnolo fra i dialetti contermini* (M. Rheinfelder : très bonne étude de dialectologie). — C. 53-57. W. Matthies, *Die aus den intransitiven Verben der Bewegung und den Partizipien des Perfekts gebildeten Umschreibungen im Spanischen* (E. Glässer : travail consciencieux, mais de caractère plus lexicologique que vraiment syntaxique ; suggère que l'emploi de *andar* et de *ir* pour exprimer le repos viendrait de la confusion des formes de *seer* (*sedere*) et de *ser* et de la substitution à *seer* de verbes plus dynamiques).

3-4. — C. 81-84. L. Hjelmslev, *La catégorie des cas* (A. Schmitt : critique l'attitude a-prioriste de l'auteur). — C. 101-106. *Festchrift für Ernst Tappolet* (H. Rheinfelder). — C. 106-112. H. Kjellmann, *La vie Seint Edmund le Rei* par Denis Piramus (W. Kellermann : bonne édition qui doit permettre l'étude littéraire du poème). — C. 115-116. J. Siciliano, *Medio Evo e Rinascimento* (W. Mulertt : défense de la renaissance italienne qui n'apporte rien de nouveau aux spécialistes). — C. 116-117. A. M. Espinosa hijo, *Arcaismos dialectales : la conservación de « s » y « z » sonoras en Cdceres y Salamanca* (W. Mulertt : étude approfondie d'enclaves archaïques dont les origines historiques ne sont pas encore éclaircies).

5-6. — C. 171-174. J. Svennung, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache* (H. Flasche : travail pénétrant et approfondi ; remarques de détail). — C. 174-175. R. Carstensen, *Die Interjektionen im Romanischen* (E. Glässer : bonne étude du matériel roman, mais des principes théoriques discutables). — C. 176-180. A. Dauzat et collaborateurs, *Où en sont les études de français* (E. Lerch : remarques sur les diverses parties de l'ouvrage). — C. 180. M. Boas, *De Cato van Adam de Suel* (H. Gelzer : étude détaillée d'une traduction française des distiques). — C. 180-181. Ph. Aug. Becker, *Die Narrenspiele des neuentdeckten Mischbandes von Trepperelddrucken* (H. Gelzer : modèle d'étude philologique sur les textes

publiés par Mlle E. Droz). — C. 181-182. L. Michel, *Les Légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse* (E. Richter : excellent travail). — C. 187-189. A. Cavaliere, *Le poesie di Peire Raimon de Tolosa* (H. Spanke : bonne édition, introduction un peu sommaire ; observations sur le texte et sur le commentaire). — C. 189-192. J. Storost, *Studien zur Alexandersage in der älteren italienischen Literatur* (K. Knauer : bon travail sur un terrain peu exploré). — C. 192-193. P. Toschi, *La poesia popolare religiosa in Italia* (H. Spanke : bonne étude qui renferme un inventaire de la poésie religieuse populaire ; l'auteur a tort de nier les rapports de cette poésie avec celle des Laudi). — C. 199-201. *Bulletin linguistique* publié par A. Rosetti, III (L. Tamás : reproche aux collaborateurs de ce périodique de ne pas tenir compte des particularités communes des langues balkaniques). 7-8. — C. 225-228. A. Wadler, *Der Turm von Babel* (F. Kainz : sans valeur scientifique, mais des suggestions de détail à retenir). — C. 230-233. W. Betz, *Der Einfluss des Lateinischen auf den ahd. Sprachschatz*, I, *Der Abrogans* (Baesecke : ne tient pas compte du classement des mss. ; méthode juste, mais manque un peu de fermeté). — C. 255-261. O. E. Albrecht, *Four Latin Plays of St. Nicholas* (H. Spanke : édition utile à cause du matériel abondant qu'elle réunit ; de très bonnes choses sur saint Nicolas, son culte et les miracles traités dans les pièces ; dans la partie consacrée à la versification, l'auteur ne tient pas assez compte du fait que ces vers étaient destinés à être chantés ; remarques sur le texte). — C. 261-265. E. Richter, *Beiträge zur Geschichte der Romanismen*, I, *Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts* (J. Kollross : entreprise toute nouvelle qui met en lumière la vie de la langue ; le défaut de la méthode chronologique est de reposer pour une large part sur des principes théoriques et de ne pas faire ressortir le système de la langue). — C. 265-266. A. Tabachowitz, *Quelques remarques complémentaires sur la langue des Serments français* (W. Suchier : l'auteur reprend quelques points de sa dissertation ; il défend son point de vue avec habileté, mais exagère la valeur des graphies). — C. 266-268. E. Poppe, *Der Wortschatz des Journal du Sieur de Gouberville in seinen Beziehungen zu den heutigen normannischen Mundarten* (W. Giese : travail intéressant ; remarques de détail). — C. 268-270. W. Hering, *Die Mundart von Bozel (Savoyen)* (W. Giese : contribution intéressante à l'étude de la culture rurale de la Tarentaise ; la façon dont l'accent est indiqué prête à la critique). — C. 270-271. E. Walberg, *Quelques aspects de la littérature anglo-normande* (A. Långfors : excellents chapitres d'histoire littéraire ; érudition impeccable). — C. 277-279. R. Besthorn, *Ursprung und Eigenart der älteren italienischen Novelle* (R. Palgen : l'auteur ne s'est pas dégagé de la conception romantique de l'origine populaire des nouvelles italiennes, de là de faux problèmes). — C. 279-282. F. Krüger, *Notas Etnográfico-Linguisticas da Póvoa de Varzim* (H. Flasche : bon travail sur l'ethnographie et le vocabulaire des côtes nord du Portugal). — C. 282-

284. Th. Capidan, *Romanitatea balcanică* (M. Friedwagner : vues nouvelles sur l'extension du latin dans les Balkans).

9-10. — C. 305-308. K. Jaberg, *Aspects géographiques du langage* (M. Regula : très bon travail). — C. 326-329. A. Devaux, *Les Patois du Dauphiné*, p. p. A. Duraffour et P. Gardette (K. Jaberg : très abondant ; répond à toutes les exigences de la science ; l'Atlas a un caractère plus phonétique que linguistique). — C. 329-333. R.S. Willis, *The Debt of the Spanish Libro de Alexandre to the French Roman de Alexandre* ; E. B. Ham, *Five Versions of the Venjance Alixandre* ; *La Prise de Defur and Le Voyage d'Alexandre au Paradis terrestre*, ed. P. G. Peckham and M. S. La Du (S. Hofer : le premier ouvrage est une enquête pénétrante qui conduit à des conclusions provisoires sur les sources du poème espagnol ; les deux autres sont de bonnes éditions de textes). — C. 335-336. W. von Wartburg, *La posizione della lingua italiana nel mondo neo-latino* (W. Mulertt : trois conférences riches en suggestions intéressantes). — C. 336-337. H. Schuchhard, *Beiträge zur Geschichte der italienischen Scheidewörter* (J. Kollross : abondant et solide ; trop de subdivisions).

11-12. — C. 393-394. J. B. Hofmann, *Lateinische Umgangssprache*, 2. Aufl. (E. Lerch : remarques de détail). — C. 394-399. H. W. Klein, *Die volkstümlichen sprichwörtlichen Vergleiche im Lateinischen und in den romanischen Sprachen* (W. Gottschalk : l'auteur n'a pu traiter qu'une petite partie du sujet qui demanderait plusieurs volumes pour être étudié à fond). — C. 399-401. A. Lombard, *L'infinitif de narration dans les langues romanes* (M. Regula : étude solide, surtout en ce qui concerne l'essence et l'emploi de l'infinitif de narration ; le problème de l'origine attend encore une solution définitive ; quelques remarques de détail). — C. 401-405. L. Cons, *État présent des études sur Villon* (G. Moldenhauer : quelques compléments). — C. 400-408. E. G. Wahlgren, *Evoluzione semasiologica d'alcune parole dotte nell' italiano* (B. Migliorini : bonne étude sur la dégradation de quelques mots savants ; souhaiterait une orientation un peu plus précise sur des faits d'histoire de la civilisation ; quelques remarques de détail).

G. Gougenheim.

Medium Ævum, VI (1937). 1. — P. 1-20. F.J. Tanquerey, *Giraut de Barri et le « Roman de Tristan »*. En se basant sur les dires du bavard tendancieux qu'est Giraut le Cambrien, et en faisant état de considérations racistes et psychologiques, F.J.T. croit pouvoir établir que certains épisodes du *Tristan*, auxquels plusieurs critiques, et non des moindres, ont attribué une origine ancienne, ne remontent pas plus haut que le XII^e siècle ; question entièrement à reprendre. — P. 21-30. Louise W. Stone, *Old french translations of the « De consolatione philosophiæ » of Boethius : some unnoticed manuscripts*. — On trouvera quelques remarques sur cet article dans l'étude méthodique et minutieuse de A. Thomas et Mario Roques : *Traductions françaises de la*

« *Consolatio philosophiæ* », dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII, p. 419-488. — P. 31-33. M. Dominica Legge, *The Vatican of Edward the Confessor*. Publication des passages de ce ms. correspondant aux paragraphes 56 (fin), 57, 58 (début) de la vie en prose (ms. de Welbeck). Remarques sur les rapports des mss. de Welbeck et du Vatican. Le poème contenu dans ce dernier est donné comme pouvant avoir Clémence de Barking pour auteur. — P. 34-40. O. Elton, C. r. de Ernst Gamillscheg, *Romania Germanica*. Bd. II : *Die Ostgoten. Die Langobarden. Die altgermanischen Bestandteile des Ostromanischen. Altgermanisches im Alpenromanischen*. Bd. III : *Die Burgunder. Schlusswort*. — P. 76-79. Raphael Levy et J. Orr, *La damoisele a la mure : étude textuelle*. Suite de la discussion entre les deux philologues (cf. *Romania*, LXIV, 1938, p. 133, l. 15-18 et p. 134, l. 3-5).

2. — P. 99-121. Tania Vorontzoff, *Malory's story of Arthur's roman campaign*. Observations importantes sur les rapports entre Malory et les sources françaises. — P. 125-130. E.V. Gordon, C. r. de John Livingston Lowes, *Geoffrey Chaucer*. — P. 151-156. G.R. Owst, C. r. de Harry Caplan, *Mediæval artes præcandi. A hand-list*, 1934. *A supplementary hand-list*, 1936. — P. 156-162. Douglas G. Gillain, C. r. de Hans R. Hahnloser, *Villard de Honnecourt, Kritische Gesamtausgabe des Bauhüttenbuches Ms. fr. 19093 der Pariser Nationalbibliothek*. — P. 166-168. N.B. Jopson, C. r. de Ignacio González Llubera, *Coplas de Yoçef, a medieval spanish poem in hebrew characters*.

3. — P. 193-194. Ivor D.O. Arnold, *Thomas Sampson and the « Orthographia gallica »*. Examen d'un ms. (Longleat 37) appartenant au marquis de Bath et décrit dans le 9e rapport de la *Historical manuscripts commission*. Ce ms. a pour auteur John Jeppe de Hastings ; il contient des lettres le concernant ou se rapportant à quelques événements de son temps et enfin les notes qu'il avait prises au cours que Thomas Sampson faisait à Oxford, cours dont l'*Orthographia gallica* constituait une des sections. — P. 210-212. Johan Vising, *Deux cas de métathèse vocalique en français. Types « tiule > tuile » ; meole > moelle »*. Groupement en ordre alphabétique des exemples relatifs à ces cas et signalés en plusieurs ouvrages, notamment dans les dictionnaires de Littré, Godefroy, Meyer-Lübke et dans l'article de W. Lunderstedt, *Z. für rom. Phil.*, XLVIII, 261-331. — P. 216-218. Phyllis Abrahams, C. r. de Otto E. Albrecht, *Four latin plays of Saint Nicholas from the twelfth century Fleury play-book. Text and commentary with a study of the music of the plays, and of the sources and iconography of the legends*. — P. 224-226. A.E., C. r. de Alfred Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours* ; p. 226. C. r. de Gustave Cohen et Jacques Chailley, *Le jeu d'Adam et Ève, mystère du XIIe siècle* ; p. 227. C. r. de Louis Réau et Gustave Cohen, *L'art du moyen âge (arts plastiques, arts littéraires) et la civilisation française* ; C. r. de Louis Réau et Gustave Cohen, *La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident (Arts plastiques. Art littéraire)* ; p. 225-229. C. r. de Mario Roques, *Recueil général des lexiques français du moyen âge. I. Lexiques alpha-*

bétiques, t. I. — P. 229-230. C. F., C. r. de Pearl Kibre, *The library of Pico della Mirandola* ; p. 230-232. C. r. de Florence Edler, *Glossary of mediæval terms of business. Italian Series, 1200-1600.* — P. 233-235. D.A.C., C. r. de Antonius Dondaine et Raymundus Klibansky, *Magistri Eckardi opera latina auspiciis Instituti sanctæ Sabinæ ad codicum finem edita.* XIII. *Quæstiones parisienses.* — P. 237-238. Gervase Matthew, C. r. de A. Wilmart, *Meditationes Guigonis prioris Cartusiæ.* — P. 238-240. Johan Vising, C. r. de E. Walberg, *Quelques aspects de la littérature anglo-normande.* — P. 242. William J. Entwistle, C. r. de Raymond L. Grismer and Elizabeth Atkins, *Book of Apollonius.*

VII (1938). 1. — P. 1-14. Max I. Wolff, *Rom und die Romania.* Courants intellectuels et littéraires depuis l'époque de la république romaine jusqu'au Ve siècle après J.-C. et fusion des éléments latins et étrangers qui ont formé l'esprit de la Romania. — P. 15-28. Ig. González-Llubera, *Three jewish spanish ballads in ms. British Museum Add. 26967.* Ces ballades font partie de poèmes espagnols écrits en caractères hébraïques qui ont été ajoutés à ce ms. très probablement peu après 1702, date de la compilation dudit ms. par un membre de la congrégation levantine de Venise. — P. 56-59. J. H. M., C. r. de Nathaniel Edward Griffin, *Historia destructionis Troiæ* ; p. 62-64. C. r. de H. C. Butler, *The autobiography of Giraldus Cambrensis with an introductory chapter by C. H. Williams.* — P. 70-71. Ig. González-Llubera, C. r. de R. Aramon i Serra, *Curial i Guelfa.* — P. 72-73. P. Abrahams, C. r. de Von Hans Heinrich Borcherdt, *Das europäische Theater im Mittelalter und in der Renaissance.* — P. 74-75. Ivor D. O. Arnold, *Malory's story of Arthur's roman campaign* (*M. Æ.* V, *qq. ff.*). Réfutation de la thèse de Miss Vorontzoff d'après laquelle Wace n'aurait pas traduit Geoffrey de Monmouth, mais aurait utilisé une version française perdue de Geoffrey (cf. plus haut VI, 2, p. 99-121).

2. — P. 98-104. Kathleen Chesney, *Nicolas de Clamanges, Some supplementary bibliographical notes.* La connaissance des œuvres de Nicolas de Clamanges en Angleterre est attestée par les éditions que la Bodléienne possède du *De ruina et reparacione Ecclesiæ*, par la présence du ms. Hatton 36 dans ladite bibliothèque et du ms. 128 au New College. — P. 105-112. F. M. Dear, *Chaucer's « Book of the Lion »*. Ce poème (perdu) de Chaucer n'a pas dû être une simple traduction ou même une pure adaptation du *Dit dou Lyon* de Guillaume de Machaut. Le titre a pu être inspiré par le nom du prince Lion(el), 3e fils d'Édouard III, roi d'Angleterre. C'est probablement pour ce personnage que le poème a été composé. Si cette hypothèse est juste, le *Book of the Lion* peut fort bien se rapporter soit aux négociations en vue du mariage de Lion (25 avril 1368), soit à la célébration de cette cérémonie (5 juin 1368). — P. 113-117. M. Dominica Legge, Georgine E. Brereton, *Three hitherto unlisted mss. of the french prose « Brute Chronicle »*. Ce sont les mss. suivants : 1° ms. 181, Bibliothèque de l'Université d'Edimbourg ;

2° ms. 25 de l'abbaye de Westminster ; 3° ms. 3346 de la bibliothèque de l'Arsenal ; p. 125-127. K. C., C. r. de Kenneth Urwin, *Georges Chastelain, la vie, les œuvres* ; p. 127-131. C. r. de Fernand Desonay, *Antoine de la Sale, Œuvres complètes*, Vol. I., *La Salade*, et de A. Coville, « *Le petit Jehan de Saintré* ». *Recherches complémentaires.* — P. 132-134. F. J. Tanquerey, C. r. de Georgine E. Brereton, *Des Grantz Geanz, an anglo-norman poem* (*Medium Ævum Monographs* II). — P. 134-137. Percy Simpson, C. r. de C.W. Previté-Orton and Z.N. Brooke, *The Cambridge medieval history, vol. VIII, The close of the middle ages* ; p. 142-147, C. r. de M. Grabmann, *Mittelalterliches Geisterleben : Abhandlungen zur Geschichte der Scholastik und Mystik. Vol. II.* — P. 151-153. B. E. C. Davis, C. r. de H. H. Glunz, *Die Literarästhetik des europäischen Mittelalters. Wolfram-Rosenroman-Chaucer-Dante.* — P. 153-159. Mario A. Pei, C. r. de Louis Furman Sas, *The noun declension in merovingian latin.* — P. 164-166. A. Ewert, *Anglo-norman studies.* Liste des éditions d'œuvres anglo-normandes inédites en cours de publication ou en préparation pour l'impression.

3. — P. 184-198. Alexander Bell, *Maistre Geffrei Gaimar.* Discussions sur plusieurs points concernant cet auteur : étymologie de son nom, composition de l'*Estoire des Engleis*, façon dont il a utilisé ses sources, notamment la *Chronique anglo-saxonne* ; valeur comme historien et attribution qu'on lui a faite des ouvrages suivants : *Description de l'Angleterre*, fragments d'une traduction en vers anglo-normands de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffrey de Monmouth, *Lai d'Haveloc.* — P. 199-203. T. B. W. Reid, *A note on the origins of French « on »*. Contrairement à l'opinion de M. L. Foulet (*Chanson de Roland*, glossaire, article *hum*), l'évolution de *on* et celle de *homme* dans le sens de *personne* sont indépendantes l'une de l'autre. — P. 240-241. R. C. Johnston, C. r. de Raphael Levy, *Répertoire des lexiques du vieux français.* — P. 246-247. J. M. M., C. r. de H. M. Smyser, *The Pseudo-Turpin, edited from Bibliothèque Nationale, fonds latin, ms. 17656 with an « Annotated synopsis »*.

Louis Brandin.

Modern Philology, XXXIV (1936-1937). — P. 119-132. Jacob Hammer, *The Poetry of Johannes Beverus with Extracts from his* Tractatus de Bruto abbreviato. — P. 133-154. Germaine Dempster, *On the Source of the Deception Story in the* Merchant's Tale. L'influence des fabliaux français a pu se joindre à l'imitation du *Novellino*, si même il n'a pas existé une forme française de l'histoire. — P. 197-8. R. McKeon, C. r. de H. R. Patch, *The tradition of Boethius : a study of his importance in medieval culture.* — P. 200-2. Archer Taylor, C. r. de R. L. Greene, *The early English carols.* — P. 225-248. L. E. Kastner, *Bertran de Born's Sirventes against King Alphonso of Aragon*. Étude des allusions historiques contenues dans cette pièce. —

P. 315-17. Ch. H. Beeson, C. r. de J. D. A. Ogilvy, *Books known to Anglo-Latin writers from Aldhelm to Alcuin (670-804)*. — P. 318-19. V. Fr. Kœnig, C. r. de E. Boman, *Deux miracles de Gautier de Coinci*. — P. 319-22. B. Weinberg, C. r. de W. F. Patterson, *Three centuries of French poetic theory*. — P. 337-344. Woodburn O. Ross, *A brief* Forma predicandi. M. H. Caplan a récemment publié (1934 et 1936) un catalogue des *Artes predicandi* du moyen âge dont nous regrettons qu'il n'ait pas été envoyé à la *Romania* ; M. Ross publie un de ces textes qui lui apparaît comme un résumé des nos 7 et 63 de M. Caplan et qui est conservé en six manuscrits du XVe siècle ; il me paraît bien difficile de comprendre l'intérêt que l'éditeur de ce texte attache à marquer par des italiques la résolution d'abréviations banales. — P. 425-27. Ch. H. Beeson, C. r. de Seymour de Ricci, *Census of mediaeval and Renaissance manuscripts in the U. S.*, I. — P. 427-9. J. W. Kurtz, C. r. de H. H. Borcherdt, *Das europäische Theater im Mittelalter und in der Renaissance*.

XXXV (1937-1938). — P. 1-13. Margaret Schlauch, *The* Dámusta Saga *and French Romance*. Un parallèle à l'aventure du démon chevalier dans *Amadas* et dans *L'Atre périlleux*. — P. 89-90. V. Fr. Kœnig, C. r. de Mario Roques, *Recueil général des Lexiques français du moyen âge*, I. — P. 115-128. E. Bagby Achwood, *The* Excidium Troie *and medieval Troy Literature*. Essai d'une large information ; on s'étonne que l'auteur paraisse ignorer l'édition de l'*Ovide moralisé* de C. de Boer. — P. 193-95. W. T. Pattison, C. r. de A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, I-II ; Pillet-Carstens, *Bibliographie der Troubadours* ; C. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*. — P. 195-97. M. Henshaw, C. r. de J. C. Russell et J. P. Heironimus, *The shorter Latin poems of Master Henry of Avranches relating to England* ; O. E. Albrecht, *Four Latin plays of St. Nicholas from the 12th century Fleury play-book*. — P. 225-237. A. H. Schutz, *Where were the provençal* Vidas *and* Razos *written?* Si la tradition manuscrite de ces écrits remonte à l'Italie, la composition même doit en être attribuée à des Français du Midi pour les troubadours provençaux et catalans. — P. 353-358. V. Frederic Kœnig, *Further notes on Gautier de Coinci*. *Coinci* n'est pas nécessairement Conchy-les-Pots près de Roye ; Gautier a sans doute étudié à Paris. — P. 448-50. E. B. Ahwood, C. r. de *Guido de Columnis, Historia destructionis Troiæ ed. by* N. E. Griffin.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LVII (1937), 1. — P. 1. Erhard Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung*. I. Étude de trois recueils d'impressions italiennes anciennes conservés à la Bibliothèque de Wolfenbüttel et dont un seul avait été étudié en 1882 par A. D'Ancona. Dans ce premier article, M. L. examine de nouveau particulièrement ce même recueil (W^1) riche de 91 pièces imprimées pour la

plupart dans le troisième quart du XVIe siècle, puis il indique le contenu d'un second recueil (W²) de 18 pièces qu'il se réserve d'étudier de plus près dans un prochain article et qui contient des impressions plus anciennes : deux sont datées de 1492. — P. 31. Friedrich Gennrich, *Grundsätzliches zu den Troubadour- und Trouvèreweisen. 1. Zu den Singweisen Bernarts von Ventadorn.* — P. 57. Paul Æbischer, *Les formes métathétiques romanes* *publicus *et* *pulbicus *pour* publicus. Le premier type paraît avoir été connu de toute l'Italie, le second serait une innovation napolitaine ; mais ces formes et les déformations analogues sont dues à des emprunts savants vulgarisés et non à des traditions du latin vulgaire.

Mélanges. — P. 69. J. Brüch, *Span. tasugo* « *Dachs* », contre l'étymologie gotique proposée par E. Gamillscheg. — P. 80. O. Schlutz-Gora, *Afrz.* nequedent, Expliqué par ne quid deinde, formule courte au sens de « sans que rien s'en suive ». — P. 87. Carlo Tagliavini, 1. *Fabriano.* Mot dialectal ou argotique de la Haute Italie au sens de « postérieur, derrière », rattaché au nom de la ville de Fabriano (mais l'explication de la dénomination n'est pas convaincante). 2. *Fabbriciere, fabbricariu* « fabricien, fabrique (d'église) », mot de l'Italie septentrionale. 3. **Fabina* est sans doute une erreur de Tommaseo-Bellini pour *fabianina*, alcaloïde tiré de la *Fabiana imbricata.* — P. 90-91. Leo Spitzer, *Altital. riviera,* dans l'expression *amor... prende rivera* de Guido Guinizelli, doit être pris au sens de « prendre place, situation ».

Comptes rendus. — P. 94. H. Kuen, *Beobachtungen an einem kranken Wort* (C. Tagliavini) ; — p. 95. *Rumänischer Sprachatlas* hgg. v. Sever Pop, E. Petrovici, S. Puşcariu, Prospekt (I. Iordan) ; — p. 98. D. Găzdaru, *Descendenţii demonstrativului latin ille în limba română* (I. Iordan) ; — p. 102. Alf. Lombard, *La prononciation du roumain* (I. Iordan) ; — p. 105. A. Ewert, *The French Language* (H. F. Muller) ; — p. 108. E. Lerch, *Französische Sprache und Wesenart* (E. Richter : utiles observations). — P. 114. Annonces sommaires.

P. 125. *Erik Staaff* † (Alf. Lombard). — P. 127. *H. Tiktin* † (I. Iordan).

2-4. — Ces trois fascicules réunis constituent une *Festschrift Karl Jaberg zum 60. Geburtstag gewidmet* ; en voici le contenu. — P. 133. M. L. Wagner, *Balaus annus et bonus.* Dans cette formule sarde *balaus* se rattacherait à *balu, galu* < aequale. — P. 137. V. Bertoldi, *Contatti e conflitti di lingue nell'antico Mediterraneo.* — P. 170. Charles Bruneau, *La diphtongaison des voyelles françaises.* — P. 193. Th. Frings et W. v. Wartburg, *Französisch und Fränkisch.* — P. 211. Paul Æbischer, *L'italien prélittéraire a-t-il dit germano et germana pour « frère » et « sœur » ; étude de stratigraphie linguistique ?* Claire démonstration du mirage des continuités traditionnelles entre le latin et les états modernes du roman : une couche germanus sépare du frater latin antique l'italien *frate* ou *fratello*, qu'il faut rattacher à un latin savant médiéval. — P. 240. S. Puşcariu, *Zur Nachstellung des*

rumänischen Artikels. — P. 275. A. Schiaffini, *Aspetti della crisi linguistica italiana del Settecento.* — P. 296. W. v. Wartburg, *Betrachtungen über die Gliederung des Wortschatzes und die Gestaltung des Wörterbuchs.* — P. 313. Kr. Sandfeld, *Ueber Prädikativ und Apposition im Rumänischen.* — P. 326, A. Kuhn, *Der lateinische Wortschatz zwischen Garonne und Ebro.* — P. 366. Jean Haust, *La famille *muccare dans les parlers romans de la Belgique.* — P. 380. A. Duraffour. *Ancien franco-provençal avil, pl. avieux* « *ruche, essaim* ». — P. 387. W. Hering, *Ueber dem Zapfhahn und seine Namen in Frankreich.* On notera, dans cette très intéressante étude de vocabulaire réel, toute une partie consacrée au mot *chantepleure.* — P. 421. G. Rohlfs, *Mundarten und Griechentum des Cilento.* — P. 462. P. Skok, *Einiges Neue aus dem Altdalmatischen und dem Serbo-Kroatischen.* — P. 481. H. Kuen, *Die ladinischen Dolomitenmundarten in der Forschung der letzten zehn Jahr (1925-1935).*

5. — P. 521. Giandomenico Serra, *Per la storia dei nomi locali lombardi e dell' Italia superiore* (note in margine al *Dizionario di toponomastica lombarda* di Dante Olivieri).

Mélanges. — P. 564. L. Spitzer, *Afrz. chief,* « *Hauptstadt, Vorort* ». Cette note est dédiée à Karl Jaberg en complément au recueil ci-dessus indiqué. Contre l'hypothèse de J. Brüch sur le caractère germanique de cet emploi. — P. 577. M. L. Wagner, *Nochmals zu den sardischen Benennungen der Bachstelze.* — P. 581. W. Giese, *Frz. pilori, ptg pelourinho* « *Pranger* ». *Pilori* serait la forme française du latin médiéval judiciaire *pilorium,* lui-même latinisation du fr. *piloir* ; quant au ptg. *pelourinho,* qui n'est pas antérieur au XVIe siècle, il s'expliquerait, pour des raisons historiques, comme un dérivé de *pelouro* « boule ». — P. 585. J. Brüch, *Lat. cac(c)alus und deutsches Kachel.* — P. 594. E. Hirsch, *Der König von Froschsang, ein waldensisches Scherzlied.* — P. 597. L. Spitzer, *Zu* Florimont *8763 ff.*

Comptes rendus. — P. 599. C. de Boer, *Introduction à l'étude de la syntaxe du français* (H. Meier) ; — p. 610. H. Kunze, *Die Bibelübersetzungen von Lefèvre d'Etaples und von P. R. Olivetan* (E. Lerch) ; — p. 616. G. Rohlfs, *Le gascon, études de philologie pyrénéenne* (A. Kuhn) ; — p. 623. W. Giese, Études portugaises diverses publiées de 1931 à 1933 (M. de Paiva Boléo) ; — p. 629. J. Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch* (H. Meier) ; — p. 633. Th. Heinermann, *Zur Zeitbestimmung der Werke Gautiers von Arras und zu seiner Stellung zu Chrétien von Troyes* (H. Gelzer) ; — p. 636. Chrétien de Troyes, *Li Contes del Graal,* éd. A. Hilka (H. Breuer : nombreuses menues corrections) ; — p. 642. Aimon de Varennes, *Florimont,* éd. A. Hilka (A. C. Ott). — P. 647-72. Annonces sommaires.

6. — P. 673. B. Terracini, *Minima ; saggio di ricostruzione di un focolare linguistico* (*Susa*). Cette étude, dédiée aussi à Karl Jaberg, tend à mettre en lumière l'interdépendance des développements linguistiques (ici morphologiques) dans un groupe de parlers plus ou moins étroitement unis dans la conscience d'une communauté linguistique.

Mélanges. — P. 727. J. Brüch, *Nochmals zu afrz. chief « Hauptstadt »*. — P. 732. J. Brüch, *Afrz. omple « einfach, glatt »*, serait un dérivé de *on*, forme septentrionale (wall.) = « un » sur le type de *doble, treble.*

Comptes rendus. — P. 733. Ph. A. Becker, *Die Narrenspiele des neuentdeckten Mischbands von Trepperеldrucken* (N. Dupire : utiles remarques et éclaircissements sur le texte des farces publiées par Mlle E. Droz) ; — p. 743. E. Walberg, *Quelques aspects de la littérature anglo-normande* (W. H. Trethervey) ; — p. 748-67. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours* (K. Lewent).

P. 778-84. A. Kuhn, *Wilhelm Meyer-Lübke (30. 1. 1861—4. 10. 1936).*

Index

M. R.

CHRONIQUE

Le Dr Moses Gaster est mort, le 5 mars 1939 auprès d'Oxford. Il était né le 16 septembre 1856 à Bucarest. Bien qu'appartenant à une famille établie dès longtemps en Roumanie, bien qu'ayant eu une activité dans l'enseignement supérieur roumain et ayant publié d'importantes contributions relatives au folklore roumain et surtout sa toujours précieuse *Chrestomathie roumaine*, Moses Gaster avait été obligé en 1887 de quitter la Roumanie. C'est ainsi qu'il s'établit en Angleterre où il devint grand rabbin de la communauté des Juifs sephardim de Londres, après avoir enseigné pendant plusieurs années à Oxford la littérature gréco-slavone. Moses Gaster avait réuni de nombreux manuscrits de l'ancienne littérature juive, slavone et roumaine, dont il extrayait volontiers toutes les informations que lui demandaient les travailleurs et qui doivent entrer dans les collections du Musée britannique. — M. R.

— M. Ferdinand Lot a consacré à Joseph Bédier une brochure de pieux souvenir : Ferdinand Lot, *Joseph Bédier, 1864-1938*; Paris, Droz, 1939; in-16, 53 pages. C'est une image vigoureuse et vivante, telle qu'on pouvait l'attendre de l'amitié profonde et de la vision aiguë de F. Lot. Elle est accompagnée d'un portrait de J. Bédier, pris il y a plus de trente ans dans un couloir de la bibliothèque de la Sorbonne et que je n'aime guère, tant il rend mal la lumière du regard de notre ami. Mais le vrai portrait de J. Bédier vers cette date, on le trouvera dans une belle lettre qu'il écrivit à F. Lot, le 2 avril 1906, au moment où il hésitait encore à donner au public ses *Légendes épiques*, et qui termine la brochure. — M. R.

— Notre collaborateur, M. Amos Parducci, a été nommé professeur de philologie romane à l'Université de Bologne.

— La Société de Linguistique doit décerner, en 1939, le Prix Bibesco (mille francs).

Les conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats à ce prix sont les suivantes :

1° Le prix est décerné au meilleur ouvrage ayant pour objet la grammaire, le lexique, les origines ou l'histoire des langues romanes en général, du roumain en particulier.

2° L'auteur peut être de n'importe quelle nationalité.

3° Le travail présenté doit être rédigé en français, ou en latin, ou en roumain.

4° Il doit avoir paru entre le 1er janvier 1936 et le 1er janvier 1939.

5° Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco*, en *deux exemplaires* au moins, à *M. le Président de la Société de Linguistique de Paris, à la Sorbonne, Paris (Ve)*, avant le 15 octobre 1939.

6° Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

Publications annoncées.

Par M. Bertil Maler, de l'Université de Stockholm, une édition de *Horto do esposo* d'après les deux manuscrits connus.

Collections et publications en cours.

— Du *Thesaurus linguae latinae* ont paru les fascicules V, 2, IX : EXCO-QUO-EXHORRESCO, et VIII, III : MANO-MATRIMONIUM.

— La 20e livraison (2e du tome III) de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch va de EMPOSTURE à ENFANT.

— Le tome VII des *Chartes du Forez antérieures au* XIVe siècle publiées sous la direction de G. Guichard, comte de Neufbourg, É. Perroy, J.-E. Dufour, contient les pièces 851-905, du XIIIe siècle ; l'une, établie d'après un registre de 1260, est en langue vulgaire et présente un très grand nombre de noms de vassaux des comtes du Forez et de leurs fiefs.

— La 11e livraison du *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* de Alois Walde, 3e édition revue par J.-B. Hofmann, termine le premier volume, A-L, de cette importante refonte (*Indogermanische Bibliothek*, I, II, 1 ; Heidelberg, Winter) ; la 1re livraison avait paru en 1930 ; ce dernier fascicule contient de nombreuses additions et rectifications aux dix précédents.

— De la *Biblioteca dell' « Archivum romanicum »*, dont les volumes ne nous parviennent qu'avec quelque irrégularité, nous avons reçu :

Serie II : Linguistica. — 22. Carlo Tagliavini, *L'Albanese di Dalmazia, contributi alle conoscenza del dialetto ghego di Borgo Erizzo presso Zara* ; 1937, IV-317 pages. — Ce volume est dédié à M. Norbert Jokl, l'éminent albanologue viennois. Il comprend, après une introduction précise, quelques pages de textes recueillis par voie orale et expliqués par une traduction interlinéaire, puis un lexique étymologique assez abondant et surtout riche en rapprochements avec les variétés dialectales albanaises et les parlers slaves environnants. C'est une remarquable contribution à la connaissance de l'albanais vivant. — M. R.

24. — B. E. Vidos, *Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese, contributo storico-linguistico all' expansione della lingua nautica italiana*; 1939, XII-698 pages avec 26 planches. — Nous ne pouvons que signaler pour l'instant ce très important travail qui constitue pour le français un large complément et une remarquable mise au point des recherches de Jal et qui est un premier et considérable élément de l'étude du vocabulaire méditerranéen. — M. R.

— Du *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* vient d'être publié le fascicule 11, qui donne la fin du Répertoire proprement dit de Trapani à Zyfflick; reste à publier « l'*Index bibliographique* qui doit donner la clé des références abrégées » employées dans le Répertoire : la mort de dom Cottineau avait rendu incertaine la réalisation de cet index; la maison Protat annonce que la publication aura lieu cependant en un douzième et dernier fascicule, grâce au concours des RR. PP. bénédictins de l'abbaye de Farnborough. Il eût été regrettable de ne pas voir ainsi complété un travail dont l'utilité ne saurait être contestée, et il faut remercier les éditeurs d'avoir su le mener à bien dans les circonstances présentes si peu propices aux publications érudites. — M. R.

— Comme supplément à la *Zeitschrift für romanische Philologie* vient de paraître en un très fort volume une bibliographie romane qui a le grand mérite de mettre à jour notre information jusqu'en 1935; tous ceux qui savent quels efforts de travail méticuleux et tenace et quels sacrifices matériels exigent la préparation et la mise au jour d'un recueil de ce genre seront reconnaissants au rédacteur, M. A Kuhn, et à ses collaborateurs comme à l'éditeur, M. Niemeyer, de cet instrument de recherche qu'ils nous donnent : *Zeitschrift für romanische Philologie... Supplementhefte, XLVII-LV : Bibliographie, 1917-1935* in Verbindung mit R. Aramón i Serra, C. Beyer, M. Block, A. Buck, W. Ebisch, W. Hering, D. Honsberg, H. Kuen, E. Poppe, herausgegeben von Alwin Kuhn; Halle, M. Niemeyer, 1938; in-8, XVII-765 pages.

— Dans les *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Textes d'étude*, a paru :

8. — *La Folie Tristan d'Oxford*, publiée avec commentaire par Ernest Hoepffner; 1938, 179 pages. — Introduction et notes abondantes; rectifications utiles au texte de l'édition de J. Bédier : vocabulaire étendu.

Comptes rendus sommaires.

Bibliotheca Celtica, a register of publications relating to Wales and the Celtic peoples and languages, New Series, vol. I, 1929-1933; Aberystwyth, The National Library of Wales, 1939; in-8, VIII-422 pages. — La première série de la *Bibliotheca Celtica* comprenait neuf volumes enregistrant les publications des années 1909-1928. Ce nouveau volume diffère des précé-

dents par la matière même, en ce sens qu'il n'enregistre plus les ouvrages écrits en anglais par des Gallois sur des sujets sans rapport avec le Pays de Galles, mais seulement les ouvrages écrits en une langue celtique ou sur des sujets touchant à un pays celtique. Les médiévistes seront particulièrement intéressés par la liste des ouvrages relatifs aux romans arthuriens (p. 362-79). — M. R.

Rodrigo de SÁ NOGUEIRA, *Elementos para um tratado de fonética portuguesa* ; Lisboa, Imprensa nacional, 1938 ; in-8, XXXI-380 pages. — Ce volume fait partie des publications du « Centro de estudos filológicos » et il a été précédé de la publication dans le *Boletim de Filologia* de plusieurs études de l'auteur sur des phénomènes généraux de la phonétique portugaise. Il comporte, après de brèves notions de phonétique portugaise, une description des consonnes et des voyelles portugaises, puis des chapitres, déjà en partie connus, sur l'assimilation, la dissimilation, la métathèse en portugais ; une étude sur les onomatopées portugaises classées alphabétiquement d'après le bruit ou l'instrument producteur du bruit traduit par l'onomatopée : il y a là des matériaux utiles pour des études comparatives. Suit un exposé de la phonétique historique du portugais. Pour terminer des notes classées alphabétiquement sur l'étymologie et l'histoire des mots portugais de tout ordre. Cet ensemble, un peu décousu peut-être, ne laissera pas d'être utile aux romanistes en général. — M. R.

Hugo BENDEL, *Beiträge zur Kenntnis der Mundart von Lescun (Bass.-Pyr.)* ; Biterach, s.d. ; in-8, 138 pages [Dissert. de Tübingen, 1934]. — Ce travail, qui se rattache à l'enseignement et aux recherches de M. G. Rohlfs ne nous a été envoyé qu'en janvier 1939. Le patois de Lescun avait déjà fait l'objet d'un article de M. Rohlfs dans les Mélanges Alcover en 1931. La présente étude est particulièrement tournée vers la phonétique historique et la représentation des sons latins ; elle est attentive et soigneuse. Elle est complétée par un glossaire qui, renvoyant régulièrement aux paragraphes de l'étude phonétique, constitue par là un véritable glossaire étymologique. — M. R.

Maria FREUDENREICH, *Lautlehre der Mundart von Savière (Wallis) mit Glossar* ; Zurich, Leemann, 1937 ; in-8, 103 pages [Dissert. de Bâle, 1936]. — Étude fondée en particulier sur les publications de contes et dictons de l'abbé B. Luyet et du P. Chr. Favre.

Giacomo SCHAAD, *Terminologie rurale di Val Bregaglia*, Bellinzona, Salvioni, 1936 ; in-8, 170 pages [Thèse de Berne, 1933]. — Le parler de la Bregaglia a déjà été l'objet de nombreuses recherches ; M. Sch. s'est proposé de réunir tout le vocabulaire rural de cette région en l'éclairant de descrip-

tions précises et de commentaires que viennent appuyer des photographies ou des croquis. Avec beaucoup de réserves prudentes, l'auteur marque l'importance des traits rétiques et non lombards de ce vocabulaire. — M. R.

Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle (*Vaud*), thèse pour le doctorat par Bengt HASSELROT; Uppsala, Lundequist, et Paris, Droz, 1937; in-8, 281 pages. — Enquête phonétique minutieuse qui met, entre autres, en lumière le peu d'homogénéité du groupe dialectal auquel appartient Ollon et le district d'Aigle. Un glossaire abondant complète cette contribution importante à l'étude des parlers franco-provençaux. — M. R.

Fernand DESONAY, *Les ducs de Bourgogne*; Liége, Les petites études de Belgique, 1938; in-16, 183 pages. — Dans cet agréable volume que M. D. appelle une « mise au point », ce qui ne m'est pas très clair, on trouvera trois chapitres ingénieux et vivants sur le milieu social, le milieu littéraire et scientifique et le milieu artistique qui entourèrent les puissants ducs, Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire. — M. R.

N. N. CONDEESCU, *La légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines*; Bucarest, Cartea românească, 1938; in-8, 405 pages avec 12 planches (Académie roumaine, *Études et recherches*, IX). — Ce travail, méthodique et prudent, éclaire largement l'histoire d'une légende largement répandue en Europe, mais qui n'est qu'une combinaison tardive, de la fin du XIVe ou du début du XVe siècle, d'une foule de contes plus anciens sur le thème de l' « innocence persécutée »; cette combinaison, née en pays rhénan dans la région de Cologne, enregistrée dans des œuvres latines du XVe siècle, a trouvé son principal agent de diffusion dans le jésuite René de Cériziers, auteur en 1634 du roman pieux de *L'Innocence reconnue*. L'information de M. C. est en général très sûre; il n'est pas exact cependant que *la Reine Sibille* ne soit connue que par le seul fragment publié par Scheler (p. 41, n. 1) : A. Baker a imprimé et j'ai étudié dans la *Romania*, XLIV (1915-17), p. 1-13, d'autres fragments de la même version en alexandrins. — M. R.

Bernardo Xavier DA COSTA CONTINHO, *As Lusiadas e os Lusiadas*; Porto, Lopes da Silva, 1938; in-8, XV-256 pages. — Depuis André de Resende (1531) la poésie latine portugaise emploie *Lusiadae* ou *Lysiadae* comme appellation poétique des Portugais à côté ou à la place de *Lusitani*. Or les humanistes connaissaient par un texte d'Athénée des nymphes Λουσιάδες, qui n'auraient d'ailleurs rien de commun avec le Portugal puisqu'Athénée les plaçait aux environs de Sybaris; il est possible que les latinistes portugais aient adopté cette forme comme un dérivé possible de

Lusus, éponyme des *Lusitani* ; c'est ainsi qu'elle passa à Camoës, pour qui elle n'est qu'une forme plus noble du nom des Portugais : *Os Lusiadas*, ce sont les descendants de Luso, et le mot est masculin, comme il l'est en effet dans l'édition princeps de 1572, et dans des notices de 1571 qui se rapportent au poème encore en manuscrit, et dans nombre d'éditions ultérieures, bien que, dès 1581, on voie apparaître la forme *As Lusiadas* dont le genre féminin s'explique par l'action de la finale, et dès 1580 un féminin singulier *A Lusiada* achevant la transformation du nom générique des héros portugais en titre d'épopée du type *Iliade* (cf. *Franciade*, *Henriade*). Il y a des indications utiles sur l'humanisme portugais dans ce livre qui n'aurait pas perdu de son intérêt à être rédigé plus brièvement et avec moins de redites. — M. R.

Francesco Piccolo, *Arte e poesia dei Trovatori* ; Naples, 1938 ; in-12, 237 pages. — Pour traiter en si peu de pages ce vaste et difficile sujet, M. Piccolo ne pouvait guère procéder autrement qu'il ne l'a fait : tracer le portrait d'un certain nombre de troubadours, choisis parmi les plus représentatifs. Or on peut se demander si les dix qu'il a élus remplissent tous cette condition : certains, comme Jaufré Rudel, Marcabru sont trop originaux pour donner une idée de la moyenne ; un Arnaut de Mareuil, un Raimon de Miraval pour l'époque classique, un Guiraut Riquier pour celle de la décadence eussent été plus indiqués. D'autre part, si M. P. est séduit par les physionomies originales, pourquoi n'a-t-il pas fait une place dans sa galerie à Bernart Marti, à Guilhem de Bergadà, à Peire Cardenal ? Ces notices témoignent d'un sens littéraire très aigu, d'une finesse qui ne recule pas devant la subtilité. Mais il semble que M. P. soit plus préoccupé de faire briller ces qualités que d'instruire son lecteur : celui qui, ignorant tout du sujet, attendrait les notions essentielles, serait bien déçu. Ce défaut, il est vrai, est atténué, dans une certaine mesure, par d'abondantes notes, plus longues parfois que le texte même, où il a résumé les travaux de ses principaux devanciers et parfois cité in extenso leurs meilleures pages : il y a là comme une petite anthologie de la critique aussi piquante qu'instructive. On ne voit pas, en revanche, l'intérêt de certains morceaux à effet, consacrés soit à des théories esthétiques, soit à des polémiques, ceux-ci d'autant moins opportuns qu'on ne devine même pas contre quoi M. P. s'escrime[1]. Ces notices sont au reste fort inégales, en mérite comme en étendue : celle sur Jaufré Rudel est une étude biogra-

1. Je fais allusion notamment, à une singulière digression (p. 173) visant à démontrer que l'impossibilité de trouver un lien « entre la vie réelle et l'art (de Bernart de Ventadour), entre la poésie et l'état civil » constitue une rude défaite pour la « critique positiviste ». Pourquoi cette sortie ? Et pourquoi est-elle placée là ? Sommes-nous donc mieux renseignés sur la biographie de l'immense majorité des autres troubadours ?

phique et littéraire très poussée ; celle sur Rambaut de Vaqueiras est squelettique et ne donne aucune idée ni de cette personnalité si curieuse, ni de cette œuvre si riche et complexe. Elles sont encadrées entre deux séries de chapitres, les uns, au début du volume, sur les Biographies, l'histoire des études provençales, la question des origines, riches en idées personnelles et suggestives ; les autres, à la fin, beaucoup moins originaux sur les troubadours en Espagne et en Italie. La bibliographie est très riche et bien au courant ; mais pourquoi M. P. omet-il, comme systématiquement, les références aux pages ? Les fautes d'impression ne sont pas rares ; elles pullulent, notamment, dans les citations de textes en français moderne. — A. JEANROY.

Régestes de la Cité de Liége édités par Em. FAIRON, tome III (1390 à 1456); Liége, 1938; in-4, VII-456 pages, avec *Glossaire philologique* par Jean Haust (pp. 435-453). — Nous avons rendu compte (*Romania*, LXIV, 263) du *Glossaire philologique* adjoint par M. Haust à une autre publication du diligent archiviste liégeois Em. Féron ; la collaboration de l'historien et du philologue a donné aussi d'heureux résultats pour l'édition des *Régestes de la Cité de Liége*, dont le premier volume a paru en 1934, le second en 1937, chaque volume étant pourvu d'un glossaire. Signalons tout d'abord quelques vocables parmi les plus intéressants de ce troisième glossaire : *cessaul terreir* (chenal où la terre est soutenue par des châssis de planches, *cessaul* adj. dérivé de capsa ou de *captiare, comp. liég. mod. *tchessâ* ; — *laibes* (ceps de vigne ; mod. *lêbe* < all. Läbe) ; — *mouiller* (rendre mou, en parlant des porcs qui fouillent le sol) ; — *pochin doit* (le pouce ; aujourd'hui à Huy *pôcé dût*).

Quelques remarques :

ambassantes [lire *-autes ?*] 1399, p. 53 : lire *-autes* sans hésitation, graphie intéressante pour l'histoire du *â* liégeois.

appaisiés (1408, p. 113) : lire *apposés*, présentés, établis ?

apperte, faire loy ∞ (1420, p. 200) : juger publiquement ou rendre un jugement équitable (les *porsywans* = les plaignants qui voudraient aller en appel).

awarant : lire, comme le suggère M. Haust *a warant*.

awardeir, « *pour ladicte cité* ∞ *et waytir* (1430, p. 260) » : je lirais *a wardeir* (cf. *pour ce ad faire*, p. 24 ; *por lesdis mereals a cuire*, p. 376, etc.).

baitez (1444) : je traduirais par « les parts imposées » (*toutes les baitez des rentes et treschens* = les parts levées sur les r. et tr. et non l'ensemble des revenus), traduction qui s'accorde d'ailleurs mieux avec l'étymologie proposée par M. H. (moyen néerl. bâte, avantage, profit : ce sont les parts prélevées au profit des pauvres).

? cermenez : M. H. nous dit que, dans le ms., le *c* initial est marqué d'un signe d'abréviation qu'il faut sans doute résoudre par *cre-* ou *cri-* ; le

c ne serait-il pas un *r* et ne s'agit-il pas du mot *renmenez* qu'on lit dans la même pièce « *ruez jus, prins, renmenez* » et qui a évidemment le même sens que *formener* (maltraiter) ?

enclostier doit signifier gardien du cloître (cf. *cloistrier*) ou même cloître, car *cloistre* pouvait signifier « audience qui se tenait dans le cloître de la cathédrale ».

fame, p. 225, ne me paraît pas signifier *rétribution honoraire* : c'est un terme juridique désignant une sorte de procès (procès en diffamation ?) ; il faut comprendre, je pense, « se contenteront, lorsqu'il s'agit de faire une f., de 12 livres », cf. plus haut « *d'estre contens — d'unne plainte* (= pour une plainte, pour l'instruction d'une plainte) — *de demye haye* ».

fors cens (1444, p. 373) : il faut garder *fors cens* (redevances supplémentaires par rapport au cens proprement dit) ou corriger en *forcens* ou *sorcens* qui auraient le même sens ; comp. ce passage de Loysel, apud Littré : « Terres tenues à champart, terrage, vinage, *gros cens* [ou croit de cens, contre-cens, surcens, par opposition à chef-cens ou cens primitif], ou rente originaire et directe, tenant lieu de chef-cens » doivent... [1]

instruis : lire *instrius* (intrus), malgré Godefroy.

lewal : je lirais, malgré tout, l'*ewal* (*ewal* : équité, bonne disposition).

lowier = *loier* (profit, avantage).

noveal penneit (1406, p. 91), *il a soy est noveal penneit* : j'y vois le verbe *se pener* faire ses efforts et *es(t) noveal*, dans les nouvelles choses, il a voulu introduire des nouveautés (voyez plus bas : *at attempteit chouses alencontre de nos privileges*).

sceir qu'il faut conserver est une graphie (comp. *scieute*, *sceyutte*) pour *séir*, *seoir* = voter, établir (comp. asseoir une convention, etc.).

† *soit vengne* (1450, p. 395), lire *soit et vengne* (= vienne, liég. *vègne*) : je ne comprends pas la correction, il faut absolument un participe passé « *que... le salaire qui competerat soit vengné en comon* » *vengné* = *uengné*, *wengné* (de *wangnî* gagner en parlant d'un salaire ; comp. ce qui est dit au § précédent).

somoure : lire sans aucun doute *somonre*.

voué, p. 25 : p. p. de *vower* (vocare), arrêter, appeler en justice, incriminer (cf. *voué* et *arasnis*). — Albert Henry.

De Saint Bon, évêque de Clermont. Miracle versifié par Gautier de Coinci. *Édition critique d'après tous les manuscrits connus par* G. Lozinski ; Helsinki, 1938 ; in-8, 133 pages (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B XL, 1). — La légende de saint Bon devait particulièrement plaire au prieur de Vic-sur-Aisne : la Vierge y joue un rôle de premier plan et

1. Dans des comptes d'hôtel, conservés aux Archives de l'Etat à Gand, je trouve *grosses parties* (= dépenses extraordinaires).

l'historiette appelle naturellement un sermon. Bonus, évêque de Clermont en Auvergne (personnage réel, évêque de 859 à 892), était resté une nuit dans une église à prier la Vierge dont il s'était fait le loyal *rentier* (dévot). Tout à coup apparaît la Vierge accompagnée d'anges et de saints : elle fait chanter la messe à Bonus tout confus et lui donne comme récompense une chasuble merveilleuse que tous peuvent encore admirer. Peu après, Bonus meurt et son successeur, croyant pouvoir obtenir le même don, se rend un soir dans la même église. Mais il a fait un repas copieusement arrosé et s'endort bientôt : le lendemain matin, il se réveille dans son lit où la Vierge l'a transporté miraculeusement, lui permettant ainsi, tout en le punissant, de se corriger. — Cette légende, Gautier nous la raconte en 224 octosyllabes auxquels il ajoute, selon sa coutume, une queue-sermon, faite de lieux communs sur la gourmandise et la sobriété. Comme si souvent, il ne fait qu'adapter un récit dont nous avons plusieurs rédactions latines que M. Lozinski étudie tout au long, car, en 35 pages, il fait l'histoire de la légende depuis son apparition, au XI^e siècle, jusqu'aux rédactions en prose française et au miracle des XV^e-XVI^e siècles. — Le second chapitre du livre est une étude attentive des 28 mss du miracle de Gautier. M. Lozinski prend *M* comme ms. de base, malgré les leçons incorrectes qu'il présente ; pourquoi pas *R* « excellent sous tous les autres rapports » ? Il suffirait d'ajouter les deux vers qui manquent à celui-ci. Signalons un fort intéressant excursus sur « l'état de la déclinaison dans les mss du XIII^e siècle ». Le texte avec *varia lectio* complète (28 mss) est éclairé par des notes abondantes. Cinq appendices sont consacrés à l'édition de textes latins inédits ou peu connus. Glossaire remarquable, bibliographie complète. Tout cela est fait avec un soin extrême, une conscience qui va jusqu'à l'abnégation, une science scrupuleuse qui discute et pèse tout, sait ne s'avancer qu'avec prudence, appuye ses assertions d'une foule de preuves ou d'exemples, même quand on n'aurait pas songé à les demander. En vérité, édition modèle. — Albert HENRY.

Historiens et Chroniqueurs du moyen âge : Robert de Clari, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commynes ; texte établi et annoté par Albert PAUPHILET ; Paris, Nouvelle Revue française, 1938 ; in-16, 902 pages (Bibliothèque de la Pléiade). — Un court avant-propos où M. Pauphilet justifie sa méthode, de larges extraits précédés, pour chacun des auteurs, d'une brève, mais substantielle introduction, en appendice quelques indications bibliographiques, remarques grammaticales, un court lexique et un index des noms cités : telle est l'économie de ce choix fait pour le grand public cultivé désireux de s'initier à la littérature du moyen âge français. C'est pour répondre aux besoins de ce public que M. P. a rajeuni et francisé les formes parfois difficiles, mais il n'a rien changé à la syntaxe et au vocabulaire, que quelques remarques générales et le lexique permettent d'en-

tendre. Moyen élégant, et d'ailleurs utile, d'éviter la traduction archaïsante. M. Pauphilet ne s'est pas proposé d'amender ses textes ; il a suivi pour Robert de Clari l'édition Lauer, pour Villehardouin et Joinville, les éditions de Natalis de Wailly ; pour Froissart et Commynes, il a comparé les principales éditions existantes. Mais il n'a pas manqué pour le texte de Joinville de tenir compte des améliorations décisives proposées par G. Paris à divers passages de l'édition de Wailly. — Le but et la méthode une fois admis, nous ne pouvons faire que des critiques de détail. Pour le choix des textes, il y a peu à dire : M. Pauphilet aurait pu supprimer le chapitre CXLII de Joinville, qui n'est pas du sénéchal ; les répétitions, chez Robert de Clari, sont souvent fastidieuses, mais fallait-il corriger son style et supprimer parfois plusieurs lignes sans prévenir ? L'éditeur entend observer la déclinaison médiévale ; cela aurait dû l'empêcher d'écrire, p. 51, au cas sujet singulier, « *un* hom », p. 192 « vous deistes comme *hastif* musarz », p. 269 « Le samedi après l'Ascension, *liquel* samedis est l'endemain que nous fûmes délivré.... ». P. 190, dans l'adresse « A son bon seigneur Looys .....roy de Navarre, de Champaigne et de Brie, conte palatin..... », il faut supprimer la seconde virgule. — Claude Cuénot.

Les Noëls wallons, nouvelle édition enrichie de nombreux textes inédits et établie à l'aide des notes d'Auguste Doutrepont *par* Maurice Delbouille ; avec une étude musicale par Ernest Closson, avec six dessins originaux par Auguste Donnay ; Liége, Société de littérature wallonne, et Paris, Droz, 1938 ; in-8, 352 pages. — Auguste Doutrepont a publié en 1888, puis en 1909, un recueil des Noëls wallons, très enrichi dans la deuxième édition ; il avait depuis lors constitué le dossier d'une nouvelle édition plus riche encore ; il est mort en 1929 sans avoir pu faire cette publication. M. Delbouille a pris le soin, non pas d'éditer le dossier d'A. Doutrepont, mais de refaire le recueil avec les compléments déjà réunis et d'autres encore qu'il a pu ajouter ; il a modifié aussi le caractère du commentaire, plus philologique et moins comparatif que précédemment. — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* paraît par numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre). Ces numéros sont adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui font adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix de l'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble de quatre numéros annuels. Le montant de l'abonnement peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressées à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

VENTE DES ANNÉES ANTÉRIEURES ET DES NUMÉROS SÉPARÉS

L'année une fois terminée, et après la publication du quatrième numéro, ainsi que les numéros isolés de l'année en cours se vendent à des prix supérieurs à ceux de la vente par abonnement annuel ; l'envoi en est fait franco, et le montant doit être réglé de la même manière que les abonnements.

PRIX D'ABONNEMENT ET DE VENTE EN 1939

La Société « Romania » a réussi à ne pas augmenter de 1935 à 1938 les prix d'abonnement et de vente des volumes de la *Romania* ; elle a maintenu encore les prix antérieurs pour les abonnés qui ont renouvelé en 1938 leur abonnement pour 1939 ; mais il lui eût été impossible de faire face aux charges nouvelles de la fabrication si elle ne s'était pas résignée à appliquer une hausse de 20 pour cent aux prix d'abonnement et de vente qui se trouvent, pour 1939, établis ainsi qu'il suit :

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises	84 fr.
Pour les pays étrangers	96 fr.

PRIX DES ANNÉES ANTÉRIEURES A L'ANNÉE EN COURS :

Paris, départements et colonies françaises	144 fr.
Étranger	150 fr.

PRIX DES NUMÉROS ISOLÉS DE L'ANNÉE EN COURS :

Paris, départements et colonies françaises	28 fr.
Étranger	32 fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix nouveaux.

Les communications relatives à la publication, aux abonnements et à la vente des volumes et numéros doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

PREMIÈRE PARTIE : INDEX DES MOTS

Cette première partie, actuellement à l'impression, formera un volume très considérable.

— La Société « Romania » espère que tous les lecteurs de la Revue voudront posséder cet instrument de travail indispensable ; elle serait reconnaissante à ceux qui **dès maintenant** lui demanderaient ce volume.

— Un accord particulier sera fait avec la librairie Champion pour les anciens abonnés en règle avec cette maison en 1934.

— Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui désireraient acquérir en même temps la table des tomes I-XXX et celle des tomes XXXI-LX ; elles sont invitées à faire connaître ce désir **dès maintenant** ; elles recevront la table des tomes I-XXX immédiatement aux conditions ordinaires et l'avantage spécial prévu leur sera acquis lors de la fourniture de la table des tomes XXXI-LX.

LIBRAIRIE E. DROZ, 25, RUE DE TOURNON, PARIS, VI^e^

JANET ESPINER, Docteur ès lettres

CLAUDE FAUCHET, SA VIE, SON ŒUVRE

In-8, XXXVIII-450 pages, 17 planches hors texte.

DOCUMENTS CONCERNANT LA VIE ET LES ŒUVRES DE FAUCHET

In-8, 291 pages.

Les deux volumes ensemble..... 100 francs

« Ce livre représente un énorme travail, exigeant des connaissances aussi variées que celles de Fauchet lui-même... M^me^ Espiner n'a rien négligé pour écrire un livre vraiment utile... qui permettra à tous les philologues de trouver commodément l'opinion de leur illustre prédécesseur, opinion... qui n'est jamais, même de nos jours, négligeable. Ils trouveront dans les *Documents* des exemples de la méthode de travail de Fauchet, ses inédits, les extraits de poèmes qu'il a copiés et qui proviennent parfois de manuscrits aujourd'hui perdus. C'est un véritable monument élevé à la gloire de Fauchet, et un instrument de travail qui sera certainement très apprécié de tous les médiévistes et de tous les humanistes. » R. MARICHAL, *Humanisme et Renaissance*, mars 1939).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX